



Plan de Gestion Intégrée (PGI)

**Pâturages communaux de LA PESSE**  
120 ha 72 a 99 ca

2013-2027



Photo : pâturage au sud du canton du Grand Commun

PGI qui fait suite au Programme INTERREG III  
« Actions transfrontalières en faveur d'une gestion intégrée  
des paysages sylvo-pastoraux »

# Sommaire du Plan de Gestion Intégrée

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1 Introduction</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1 Intérêt / nécessité d'un PGI pour les communaux de La Pesse          | 4         |
| 1.2 Elaboration du plan  | 5         |
| 1.3 Identification   | 5         |
| <b>2 Données de Bases</b>  | <b>6</b>  |
| 2.1 Présentation du périmètre  | 6         |
| 2.1.1 Localisation géographique générale du site                         | 6         |
| 2.1.2 Localisation particulière du site                                  | 8         |
| 2.2 Mesures réglementaires   | 12        |
| 2.3. Historique et état actuel de la gestion                             | 15        |
| 2.3.1 Pratiques pastorales   | 15        |
| 2.3.2 Pratiques sylvicoles   | 18        |
| 2.3.3 Gestion des milieux naturels                                       | 19        |
| 2.3.4 Investissements réalisés sur les équipements                       | 22        |
| 2.3.5 Tourisme, loisirs et paysage                                       | 22        |
| <b>3. Prézonage, relevés de terrain, résultat et analyse</b>             | <b>23</b> |
| 3.1 Prézonage, cartographie et description des types de pâturages boisés | 23        |
| 3.2 Types de végétation  | 26        |
| 3.3 Potentiel fourrager  | 30        |
| 3.4 Matériel sur pied  | 78        |
| 3.5 Valeurs naturelles   | 88        |
| 3.6 Relevé et description des équipements                                | 94        |
| 3.7 Entretien auprès des exploitants et des propriétaires                | 96        |
| <b>4. SYNTHÈSE</b>   | <b>97</b> |
| 4.1 Définition des objectifs et élaboration des scénarios de gestion     | 97        |
| 4.2 Choix des mesures et planification des réalisations                  | 98        |
| 4.2.1 Mesures concernant la faune  | 98        |
| 4.2.2 Mesures concernant la dynamique de la végétation                   | 100       |
| 4.2.3 Mesures concernant le chargement et la conduite pastorale          | 101       |
| 4.2.4 Mesures concernant les infrastructures                             | 105       |
| 4.2.5 Mesures concernant la chasse                                       | 107       |
| 4.2.6 Mesures concernant l'aspect forestier                              | 108       |
| 4.2.7 Mesures concernant le tourisme                                     | 110       |
| 4.2.8 Mesures concernant le paysage                                      | 110       |
| 4.2.9 Mesures concernant la biodiversité                                 | 111       |
| 4.3 Etat d'assiette et travaux   | 118       |
| 4.4 Budget   | 119       |

# **1 INTRODUCTION**

## **Généralités et définitions sur les pré-bois :**

Un pré-bois est une unité d'exploitation sylvo-pastorale constituée d'une mosaïque de boisés et d'herbages. La production y est mixte et, suivant le milieu naturel et les pratiques, la répartition et la dynamique de la végétation arborescente et herbacée peuvent fortement varier.

Typiques de la Chaîne jurassienne, mais également présents dans d'autres massifs montagneux, les pâturages boisés ou prés-bois constituent des paysages imprégnés de fortes valeurs naturelles, historiques et culturelles.

Pour reprendre la définition élaborée par la commission scientifique du projet PATUBOIS (Gallandat et al. 1995<sup>1</sup>) de l'Université de Neuchâtel, les pâturages boisés ou prés-bois jurassiens sont des unités paysagères correspondant à des écosystèmes semi-naturels. Ils incluent des herbages pâturés et des peuplements boisés, dont la texture et la structure sont étroitement liées à une gestion mixte pastorale et forestière.

Le pâturage boisé ou pré-bois évolue en permanence sous l'effet de plusieurs facteurs : cadre juridique, politiques et activités forestières, politiques et activités agricoles, politiques et activités touristiques, politiques et mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité, accueil du public, sensibilité des acteurs locaux aux paysages qui constituent notre cadre de vie, intérêts divers du public...

Les valeurs agricoles et forestières habituelles que représente le pâturage boisé s'estompent avec l'évolution des politiques de ces secteurs.

Globalement, les grands espaces sylvo-pastoraux sont menacés d'une évolution dichotomique : fermeture forestière dans les zones les moins productives et disparition du boisé dans les zones exploitées plus intensivement.

Le maintien des prés bois comme forme d'exploitation traditionnelle devient une nécessité.

Le pâturage boisé ou pré-bois est le lieu d'une biodiversité importante, comme l'ont clairement démontré les études INTERREG et PATUBOIS qui fournissent de précieuses bases pour la gestion et la préservation de ces espaces.

La beauté paysagère intrinsèque du pâturage boisé ou pré-bois, bien qu'instable, attire du public à la recherche d'espace de détente ou de loisirs.

Le développement de nouveaux intérêts pour le pâturage boisé, en particulier pour ses aspects paysagers et environnementaux, mais aussi pour sa capacité d'accueil du public, font qu'une véritable approche intégrée (et non plus sectorielle) de sa gestion est devenue indispensable.

Cette gestion intégrée ne peut se réaliser que sur la base d'une concertation entre tous les milieux et acteurs concernés, dans une démarche pluridisciplinaire et un état d'esprit de concertation.

Pour répondre aux nombreuses attentes vis-à-vis de ces territoires caractéristiques, une réflexion sur une planification originale est à engager à tous les niveaux.

Il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie paysagère, mais de trouver des remèdes réalistes, dans un cadre de gestion durable, à une tendance qui pourrait bien, sinon, laisser présager une issue fatale pour le pâturage boisé et son paysage emblématique.

A l'échelle de la Suisse et de la France, le projet INTERREG est exemplaire de la résolution au niveau d'un massif d'une problématique complexe, qui déborde très largement de la Chaîne jurassienne. Il constituera un cas modèle de gestion intégrée d'un système sylvo-pastoral, qui pourra servir d'exemple dans d'autres montagnes européennes.

Ce Plan de Gestion Intégré (dénommé après PGI) des pâturages communaux de La Pesse fait suite à ce programme.

Même si d'autres élevages se mettent en place, l'élevage de bovins laitiers représente plus de 90 % des élevages d'animaux. L'organisation du territoire est alors tournée vers le pastoralisme : autour des villages, les terrains sont devenus des prés de fauche, et le foin sert à nourrir les Montbéliardes de la fin de l'automne à la descente d'alpage jusqu'au printemps. Au mois de mai, on remet le bétail « au pré » ; il rejoint alors les prairies de pâture au dessus du village, sur « les communaux » mais aussi dans les alpages en altitude.

---

<sup>1</sup> GALLANDAT, J.-D.; GILLET, F.; HAVLICEK, E.; PERRENOUD, A., 1995: Patubois. Typologie et systématique phyto-écologique des pâturages boisés du Jura suisse. Laboratoire d'écologie végétale, Université de Neuchâtel. Rapport (3 volumes, 4 annexes, 1 CD-ROM). Vol. I: 466 pp.

## **1.1 Intérêt et nécessité d'un PGI pour les pâturages communaux de La Pesse**

### **Problèmes posés et opportunités du PGI :**

Au commencement de l'étude, les préoccupations les plus urgentes de la commune de La Pesse étaient les suivantes :

- cessation d'activité en cours ou à venir sur deux exploitations (M. Etienne Lanoux et Madame Pierrette Poncet), qui louent une partie des communaux, avec la crainte de la baisse du droit à produire via la perte des quotas laitiers liés à ces terrains,
- volonté de maintenir la production laitière locale, notamment pour l'approvisionnement en lait de la coopérative des Moussières,
- volonté d'aider l'installation d'un JA (jeune agriculteur) en production laitière et de lui trouver la surface et les infrastructures nécessaires.

Rapidement, au fil des discussions, d'autres sujets ont été évoqués :

- la commune, par manque de temps et de moyens, connaît assez peu ses pâturages et l'utilisation qui en est faite,
- une grande partie des pâturages communaux faisant l'objet de baux de location est sous pâturée, voire même non pâturée depuis plusieurs années, l'entretien en « bon père de famille » n'est pas assuré, et la dynamique de fermeture et de dégradation de ces milieux est extrêmement rapide,
- les parties maintenant clairement forestières ne sont pas gérées et ne bénéficient pas d'un plan de gestion,

Notons que localement, on constate un manque de surface agricole face à la demande de terres agricoles

Compte tenu de cette situation, et sur proposition initiale de l'ONF, la commune de La Pesse a donc commandé (délibération du 23/01/2012) un PGI dont les objectifs sont les suivants :

- faire l'inventaire foncier des propriétés de la commune
- donner une « photographie » précise de l'état des lieux des communaux (état et qualité des pâturages, potentiel agronomique, point forts, points faibles, état des équipements, état et compositions des zones boisées, potentiel de récolte, inventaire des espèces ou habitats rares ou protégés, inventaire des activités touristiques)
- rassembler tous les acteurs en lice autour d'une même table (commune, exploitants agricoles, Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional du Haut Jura animateur du site Natura 2000 (PnrHJ), ONF) pour définir les actions possibles à mettre en oeuvre
- réaliser un plan d'action pour la période 2013 – 2022

Le PGI permettra donc à la commune d'aborder avec un maximum de connaissances et de pertinence les changements à venir et les choix qu'elle aura à faire.

Ce projet d'un montant de 6168 euros HT est financé à 40 % par le Feader (2 467euros HT), 40 % par la Région (2 467euros HT), et 20 % par la commune (1 234 euros HT).

Le PGI permettra par ailleurs à la commune de bénéficier par la suite de financements pour les actions qui en découleront

### **NB :**

Il faut insister sur le fait que le PGI est accessible à tous et la démarche est tout d'abord un état d'esprit, une volonté de mettre en œuvre une concertation et des actions pour une gestion durable des espaces sylvo-pastoraux.

Le PGI se veut être simple et efficace, il permet d'entretenir de façon durable les milieux sylvo-pastoraux, de maintenir les habitats présents et les espèces protégés, tout en visant un bon potentiel agronomique.

Le PGI ne constitue pas une contrainte supplémentaire mais vise à une prise de conscience et devient une incitation pour le propriétaire et pour les exploitants à s'engager dans une démarche non plus sectorielle mais bien raisonnée et concertée pour la pérennisation de ces milieux et ainsi préserver ces paysages typiques de la Franche-Comté.

De plus, il faut bien noter le fait que la décision finale d'engager un PGI et de mettre en œuvre les actions qui en découlent appartient au propriétaire.

En résumé, en plus de répondre aux attentes et souhaits des différents acteurs, le PGI a des objectifs plus généraux comme l'amélioration de la production pastorale et forestière ou encore la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.

## **1.2 Elaboration du plan**

L'équipe de terrain est constituée par:

- un responsable des relevés forestiers : Jérôme GAGNEUR de l'ONF
- un responsable des relevés de végétation et des caractéristiques des exploitations agricoles : Sylvie BREVET de la Chambre d'Agriculture (CA) du Jura
- une personne chargée des valeurs naturelles : Julien BARLET, chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Haut Jura (PnrHJ)
- un responsable SIG : Jérôme GAGNEUR ONF avec l'aide de Franck BASSET spécialiste SIG à l'agence ONF du Jura.

L'ONF, via Jérôme GAGNEUR, est désignée pour :

- l'animation et la coordination du projet
- la communication entre les différents acteurs
- l'agrégation des différents diagnostics et la rédaction finale du PGI.

La commune de La Pesse est maître d'ouvrage.

Les diagnostics (relevés terrain et analyse) ont été effectués en étroite concertation entre l'ONF, le PnrHJ et la CA en Juillet et Août 2012, après pré zonage sur orthophotoplans des différents polygones.

Les relevés de terrain ont été réalisés à l'aide de fiches de relevés élaborées dans le programme INTERREG.

Une première analyse de ces relevés a été exposée à la commune le 05/10/2012, une seconde à laquelle les exploitants agricoles (EA) ont été conviés (09/11/2012) avec visite sur site le matin.

Courant décembre 2012, une rencontre a eu lieu entre l'ONF et la commune pour définir les éventuelles applications au Régime Forestier (voir plus loin).

Une dernière phase de synthèse et de réflexion commune a donné lieu à une présentation du plan d'action possible, le 15/01/2013 en mairie de La Pesse, de façon à proposer une gestion intégrée sur la zone d'étude.

La rédaction du présent document fait suite à cette dernière réunion de Janvier 2013.

Toutes les cartes thématiques présentes dans le corps du texte sont aussi en annexe en plus grand format.

## **1.3 Identification**

Propriétaire : Commune de la Pesse  
5 rue de l'Epicéa  
39370 La Pesse  
Mairie : 03/84/42/70/83

[mairie-la-pesse@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-pesse@wanadoo.fr)

### **Informations générales concernant la commune :**

La Pesse est un village de moyenne montagne se trouvant au Sud du département du Jura, en limite du département de l'Ain.

Cette commune se situe à une altitude de 1170 m, à proximité du Crêt de Chalam (1545 m.), à environ 21 km au sud ouest de Saint Claude.

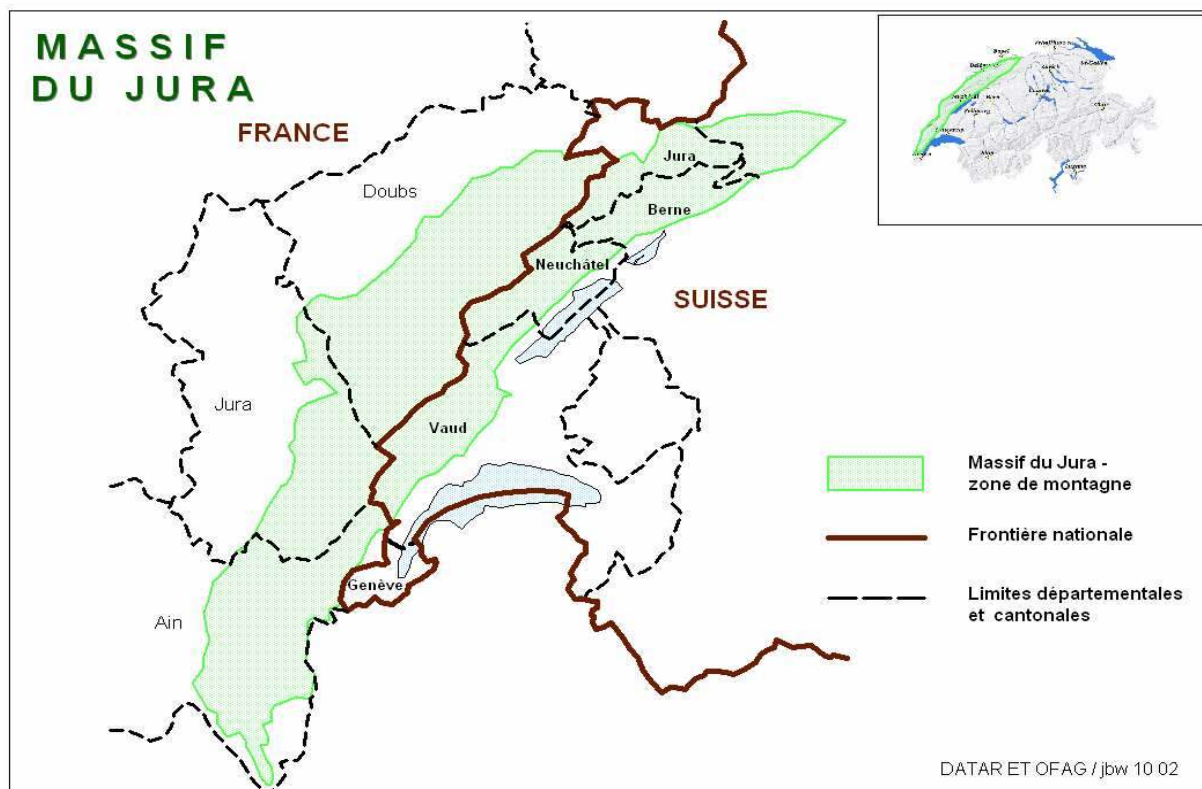
La Pesse compte 375 habitants sur une superficie de 2426 ha.

Cette commune fait partie de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

## 2 DONNEES DE BASES

### 2.1 Présentation du périmètre

#### 2.1.1 Localisation géographique générale du site



**Fig. 1 - Carte de localisation du massif jurassien.**  
Tiré d'un exposé de J.B. WETTSTEIN, 2006.

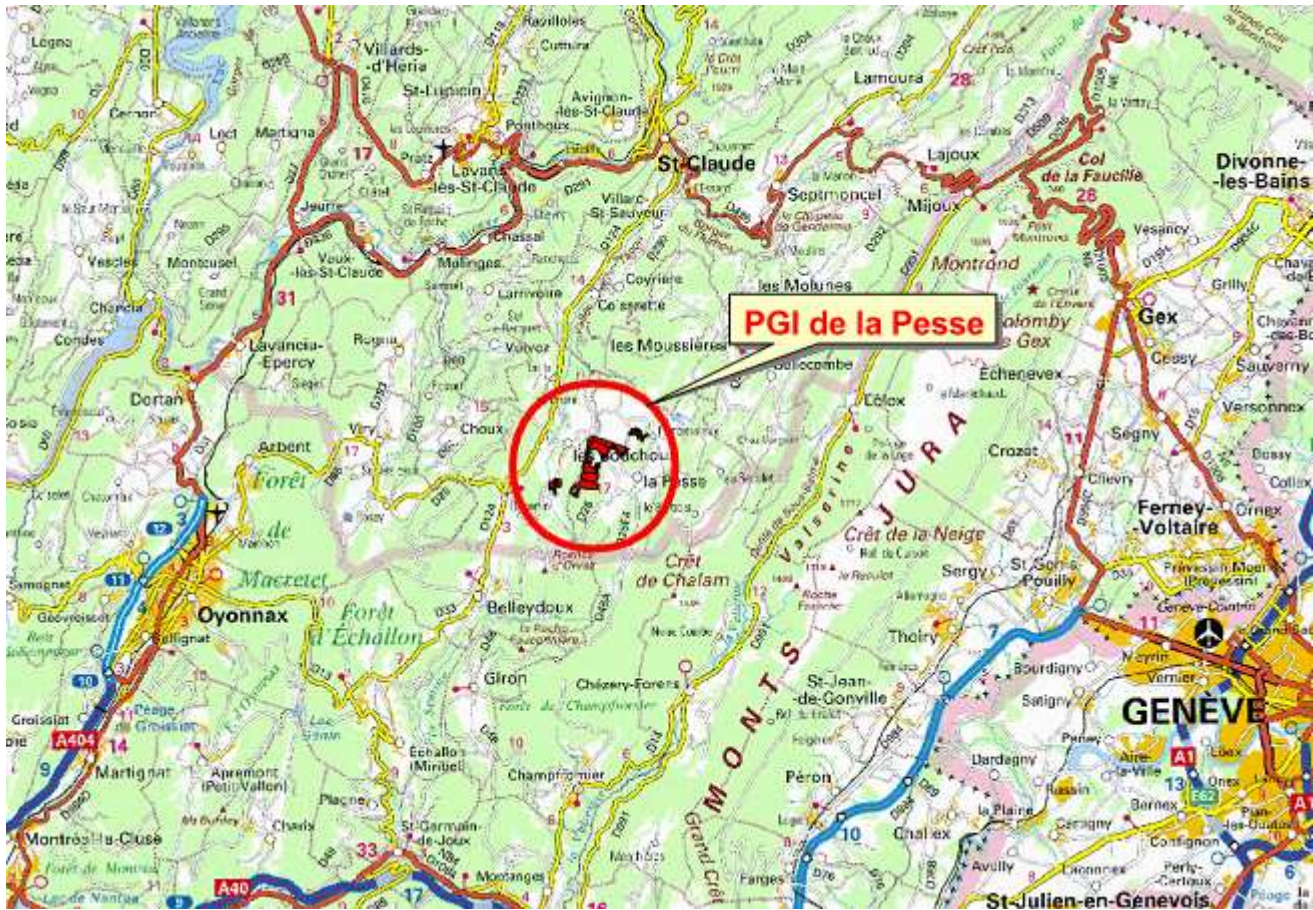


Fig. 2 – Localisation du site sur le massif jurassien.

### **2.1.2 Localisation particulière du site**

Les communaux de La Pesse font partie de la zone géographique des Hautes Combes.

Le relief et les expositions des versants sont donnés sur les cartes IGN.

La zone d'étude s'étage de 920 m (rives du Tacon au canton des Collendrons) à 1258 m (partie sud du Grand Commun). La pente est faible à forte localement et toutes les orientations sont présentes.

Particularité : la commune de La Pesse possède des parcelles sur le territoire communal des Bouchoux et inversement.

#### **Situation des communaux :**

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| <b>Département :</b>           | Jura                     |
| <b>Arrondissement :</b>        | Saint Claude             |
| <b>Canton :</b>                | Les Bouchoux             |
| <b>Communes de situation :</b> | La Pesse et Les Bouchoux |
| <b>Région IFN :</b>            | Haut Jura – N°312        |



**PROPRIETE DES COMMUNAUX DE LA PESSE**

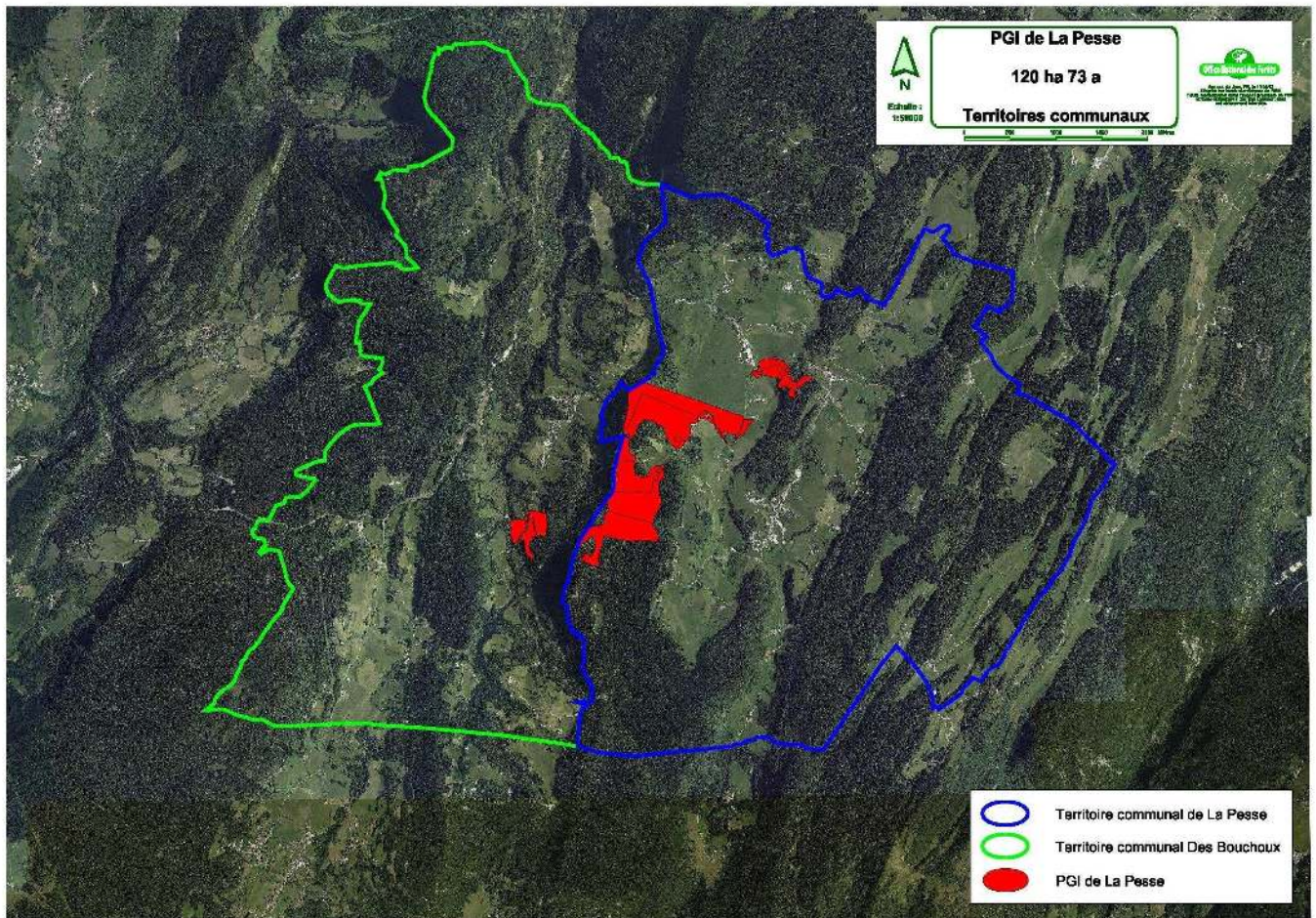
**DETAIL DES PARCELLES CADASTRALES (concernées par l'étude)**

Département du Jura

Communes de : Les Bouchoux et La Pesse

| Territoires  | Lieux dit                  | Parcelles | Surfaces cadastrales |
|--------------|----------------------------|-----------|----------------------|
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1252    | 0 ha .13 a 77 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1254    | 0 ha .04 a 75 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1256    | 0 ha .38 a 79 ca     |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 1359    | 1 ha .19 a 22 ca     |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 219     | 0 ha .08 a 80 ca     |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 220     | 0 ha .21 a 00 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 44      | 0 ha .21 a 20 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 47      | 0 ha .20 a 70 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 48      | 0 ha .48 a 60 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 49      | 0 ha .12 a 43 ca     |
| LA PESSE     | EN HAUT DES DARAPES        | A 52      | 1 ha .10 a 60 ca     |
| LA PESSE     | EN HAUT DES DARAPES        | A 53      | 0 ha .87 a 50 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 875     | 2 ha .11 a 98 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 878     | 1 ha .97 a 55 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 879     | 0 ha .11 a 40 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 880     | 0 ha .11 a 17 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 881     | 0 ha .02 a 78 ca     |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 882     | 0 ha .03 a 60 ca     |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 892     | 1 ha .39 a 60 ca     |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 896     | 1 ha .53 a 68 ca     |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 898     | 0 ha .38 a 13 ca     |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 996     | 23 ha .06 a 50 ca    |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 1030    | 3 ha .39 a 29 ca     |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 519     | 20 ha .58 a 00 ca    |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 528     | 28 ha .56 a 90 ca    |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 529     | 0 ha .24 a 80 ca     |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 530     | 0 ha .21 a 10 ca     |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 534     | 0 ha .14 a 40 ca     |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 569     | 20 ha .66 a 75 ca    |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 570     | 0 ha .34 a 30 ca     |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 571     | 0 ha .42 a 10 ca     |
| LES BOUCHOUX | CHAMPS DE ROSSET           | ZE 24     | 0 ha .20 a 80 ca     |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 27     | 3 ha .64 a 30 ca     |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 56     | 3 ha .29 a 50 ca     |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 57     | 3 ha .17 a 00 ca     |
|              |                            |           | 120 ha .72 a 99 ca   |

## Carte de situation du site



### Les accès :

Le secteur des Collendrons est accessible par la D25 E3 depuis le village des Bouchoux. Celui de Sur Les Pièces / En Haut des Darapes est accessible par la D25 E1 à proximité de l'Embossieux (commune de La Pesse) ou par la route communale passant par Chaudezembre.

La partie nord du Grand Commun (Le Cernois Bouillier) est accessible par la route communale menant au Cernois Bouillier depuis la combe de Chaudezembre.

La partie sud du Grand Commun est accessible par la route forestière à partir de la D25 dans la forêt communale des Bouchoux sur le territoire de la commune de La Pesse.

### Type de climat :

Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées soit un hiver plutôt rigoureux et un été souvent chaud.

Plus précisément sur le secteur, le climat est de type montagnard accusé, à courte saison de végétation.

Il existe une station météo au lieu dit « Au crêt » à proximité de la zone d'étude.

### **- Station météorologique de référence : La Pesse**

Altitude : 1127 m

Eloignement par rapport à la zone étude : 900 m

## Station météo de La Pesse "Au Crêt"

| moyenne des températures minimales (°C) sur la période 1971-2000          |         |        |        |        |        |         |        |           |         |          |          |   |
|---|---------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|-----------|---------|----------|----------|---|
| Janvier   | Février | Mars   | Avril  | Mai    | Juin   | Juillet | Août   | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | moyenne annuelle des températures minimales (°C)            |
| -5.30   | -5.10   | -3.20  | -0.70  | 3.80   | 6.80   | 9.40    | 9.40   | 5.90      | 2.90    | -1.60    | -3.50    | 1.50  |
| moyenne annuelle des températures maximales (°C) sur la période 1971-2000 |         |        |        |        |        |         |        |           |         |          |          |   |
| Janvier   | Février | Mars   | Avril  | Mai    | Juin   | Juillet | Août   | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | moyenne annuelle des températures maximales (°C)            |
| 3.30  | 4.30    | 6.80   | 9.80   | 14.40  | 17.90  | 20.40   | 20.30  | 17.10     | 12.40   | 6.20     | 4.00     | 11.40   |
| moyenne des moyennes annuelles des températures minimales et maximales    |         |        |        |        |        |         |        |           |         |          |          | 6.45  |
| moyenne des précipitations (mm) du mois sur la période 1971-2000          |         |        |        |        |        |         |        |           |         |          |          |   |
| Janvier   | Février | Mars   | Avril  | Mai    | Juin   | Juillet | Août   | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | valeur annuelle cumulée des précipitations (mm)             |
| 201.30  | 193.00  | 157.70 | 143.80 | 164.60 | 155.60 | 136.70  | 121.80 | 163.80    | 184.30  | 185.80   | 224.50   | 2032.90   |
| moyenne du nombre de jours de gel sous abri sur la période 1971-2000      |         |        |        |        |        |         |        |           |         |          |          |   |
| Janvier   | Février | Mars   | Avril  | Mai    | Juin   | Juillet | Août   | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | valeur annuelle cumulée du nombre de jours de gel sous abri |
| 29.10   | 26.60   | 27.70  | 20.20  | 4.80   | 1.00   | 0.10    | 0.10   | 1.80      | 9.50    | 22.30    | 27.80    | 170.90  |

Source : Base AURHELY

- **Température moyenne annuelle** : 6.45°C pour des extrêmes dépassant parfois les – 25°C ou les +30°C.

- **Précipitations moyennes annuelles** : 2032 mm

Elles sont assez bien réparties tout au long de l'année, ce qui n'exclue pas quelques périodes sèches qui peuvent poser des problèmes pour l'approvisionnement en eau.

L'enneigement peut être abondant et persistant notamment dans le Grand Commun (5 mois) avec le confinement des zones forestières.

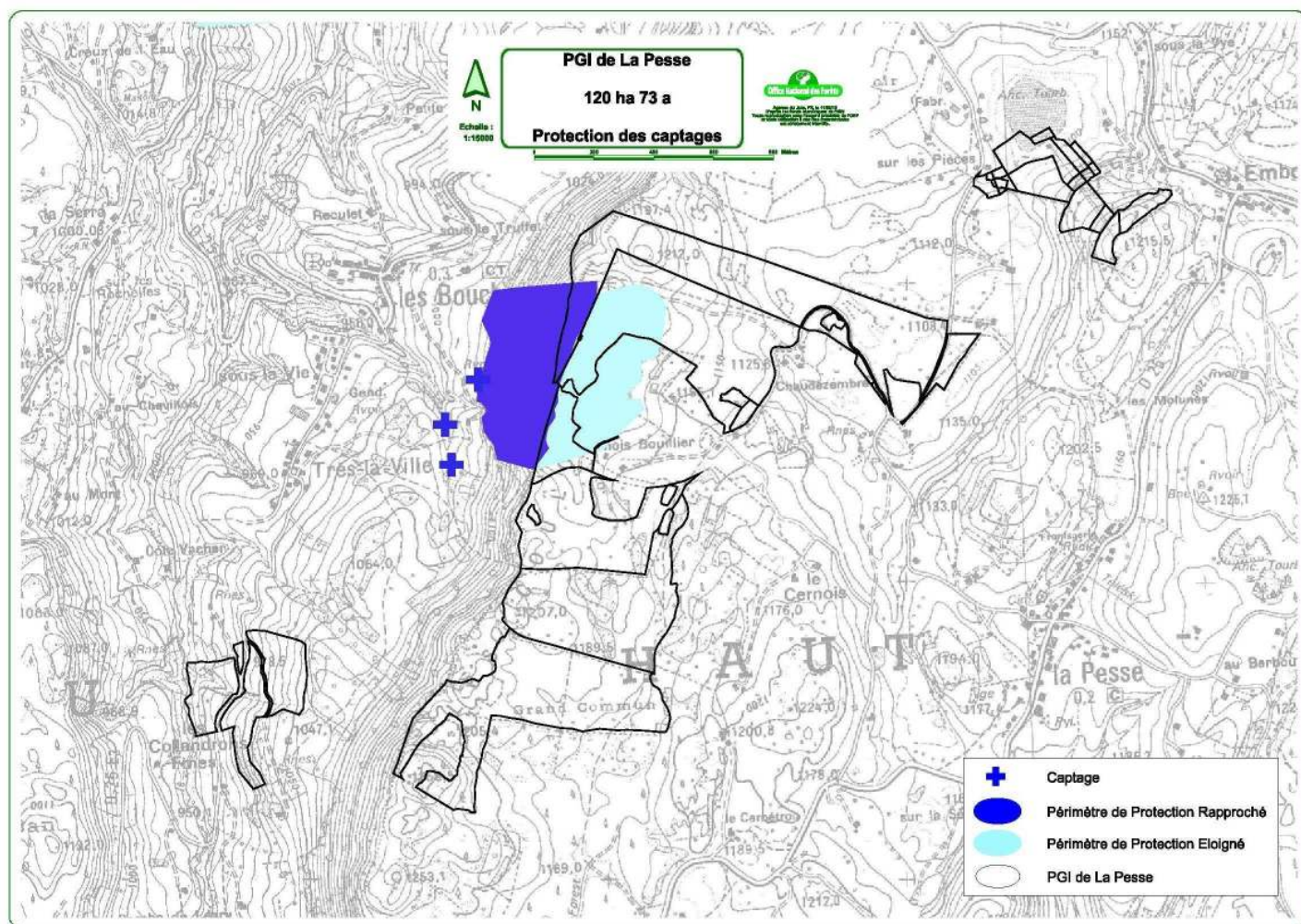
- **Particularités locales** : Tout au long de l'année, des gelées peuvent être rencontrées. Les chutes de neige lourde assez courantes ou des coups de vent soudains peuvent être la cause de chablis.

## 2.2 Mesures réglementaires

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur les parties forestières, mais exploitation des pâtures par les exploitants agricoles sur la zone d'étude.

### Périmètre de protection des captages pour l'alimentation en eau potable :

La zone est concernée par un périmètre de protection rapproché et un périmètre de protection éloigné (captage de « Sous La Montagne », commune des Bouchoux, SIE Haut Jura Sud).



### Réglementation des boisements :

La commune de la Pesse ne dispose pas de réglementation des boisements.

**La réglementation des boisements des Bouchoux du 23/04/1987 touche le canton des Collendrons.**

## Statuts et règlements pour la protection du milieu :

- Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

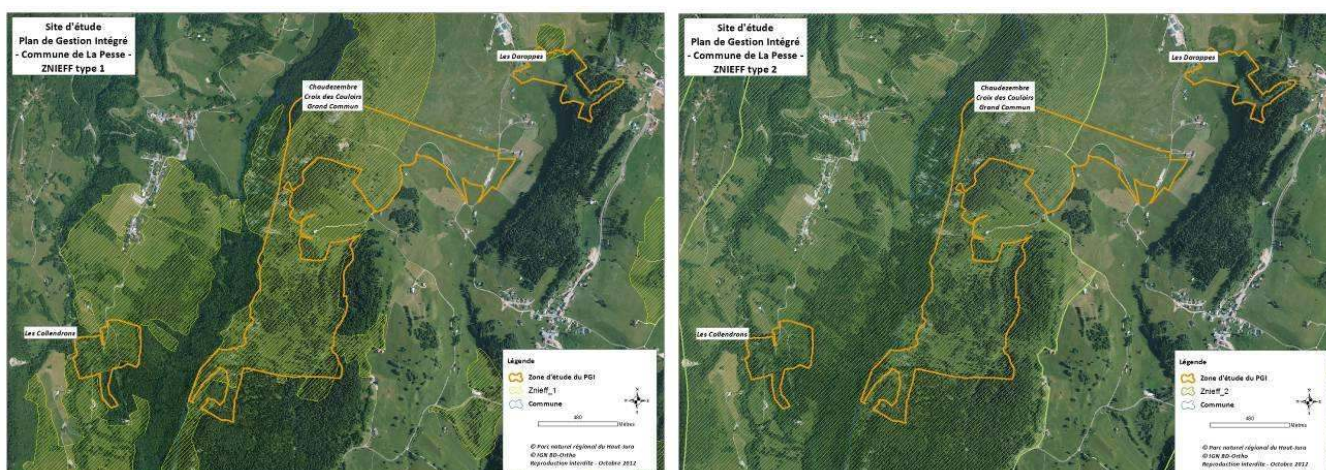
Pour mémoire, la désignation d'une ZNIEFF repose sur la présence, lors de l'inspection, d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial régional ou national. Ces données naturalistes sont cartographiées via les contours des ZNIEFF.

Il existe deux types de zones :

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs d'une superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces et de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles aux équipements ou aux transformations, même limités.

Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels homogènes (massif forestier, vallée, plateau, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Ces connaissances des secteurs étudiés servent de base pour hiérarchiser les enjeux du patrimoine naturel.



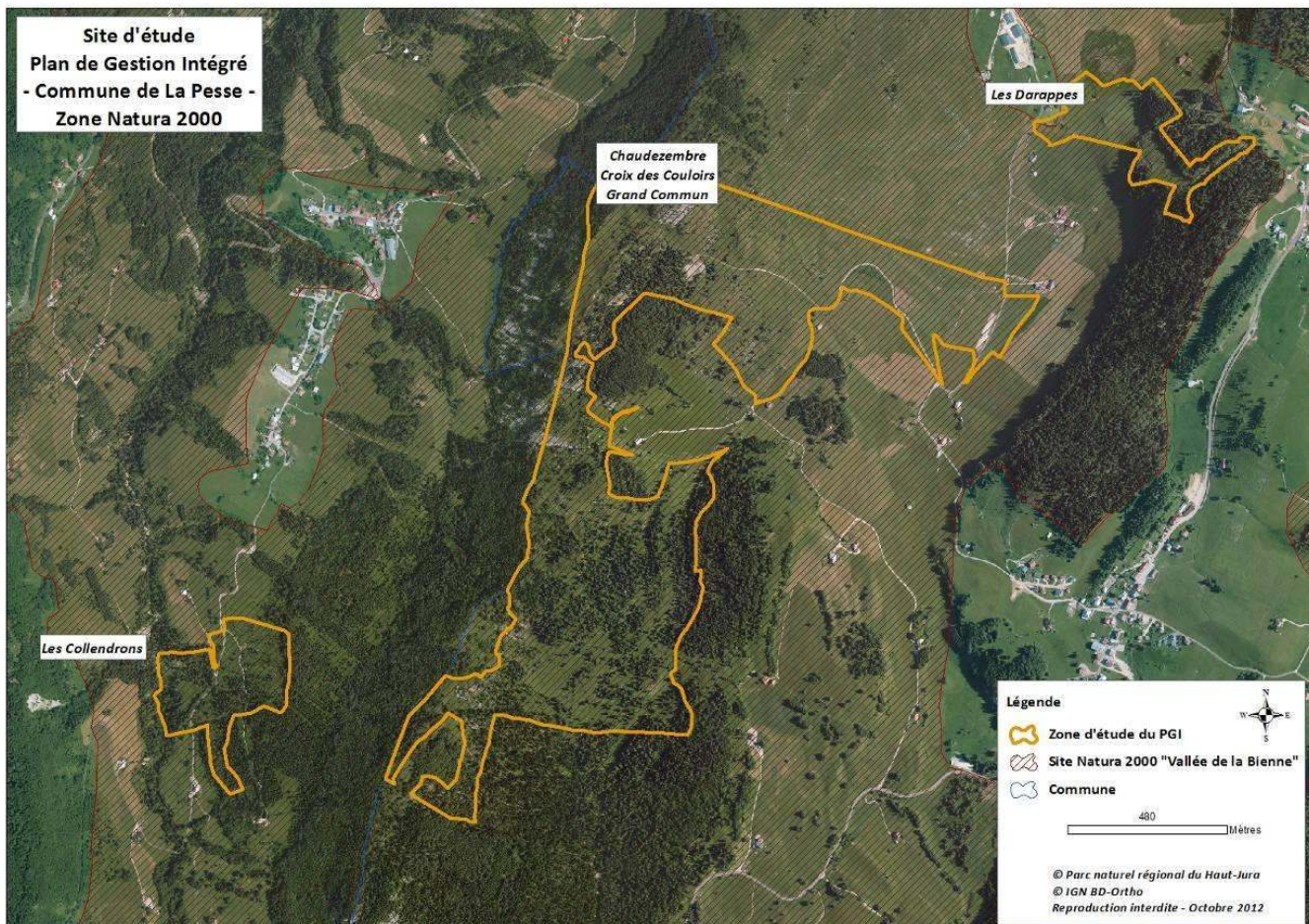
Le site d'étude est concerné par trois ZNIEFF de type 1 : le secteur des Collendrons par la ZNIEFF « Très la ville et la combe de Leary », le secteur de Chaudezembre par la ZNIEFF « Les couloirs » et les Darappes par la ZNIEFF « tourbière sur les pièces ».

Le site d'étude est également concerné par une ZNIEFF de type 2 « Haute vallée de la Bienne et de ses affluents ».

Il ressort de ces inventaires que les habitats naturels et les groupements entomologiques présentent une haute valeur patrimoniale qu'il convient de préserver. Le maintien d'espaces ouverts agro-pastoraux est mis en avant dans les fiches ZNIEFF (Annexe) et ces préconisations seront prises en compte dans ce PGI.

- Natura 2000

Le secteur d'étude est totalement inclus dans le site Natura 2000 FR 4312012 et FR 4301331 « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen ». Les études réalisées dans le cadre de Natura 2000 et notamment la cartographie des habitats ouverts ont servi de référence pour élaborer le diagnostic environnemental.



## 2. 3. Historique et état actuel de la gestion

### 2.3.1 Pratiques pastorales

#### Répartition et état des lieux des baux agricoles :

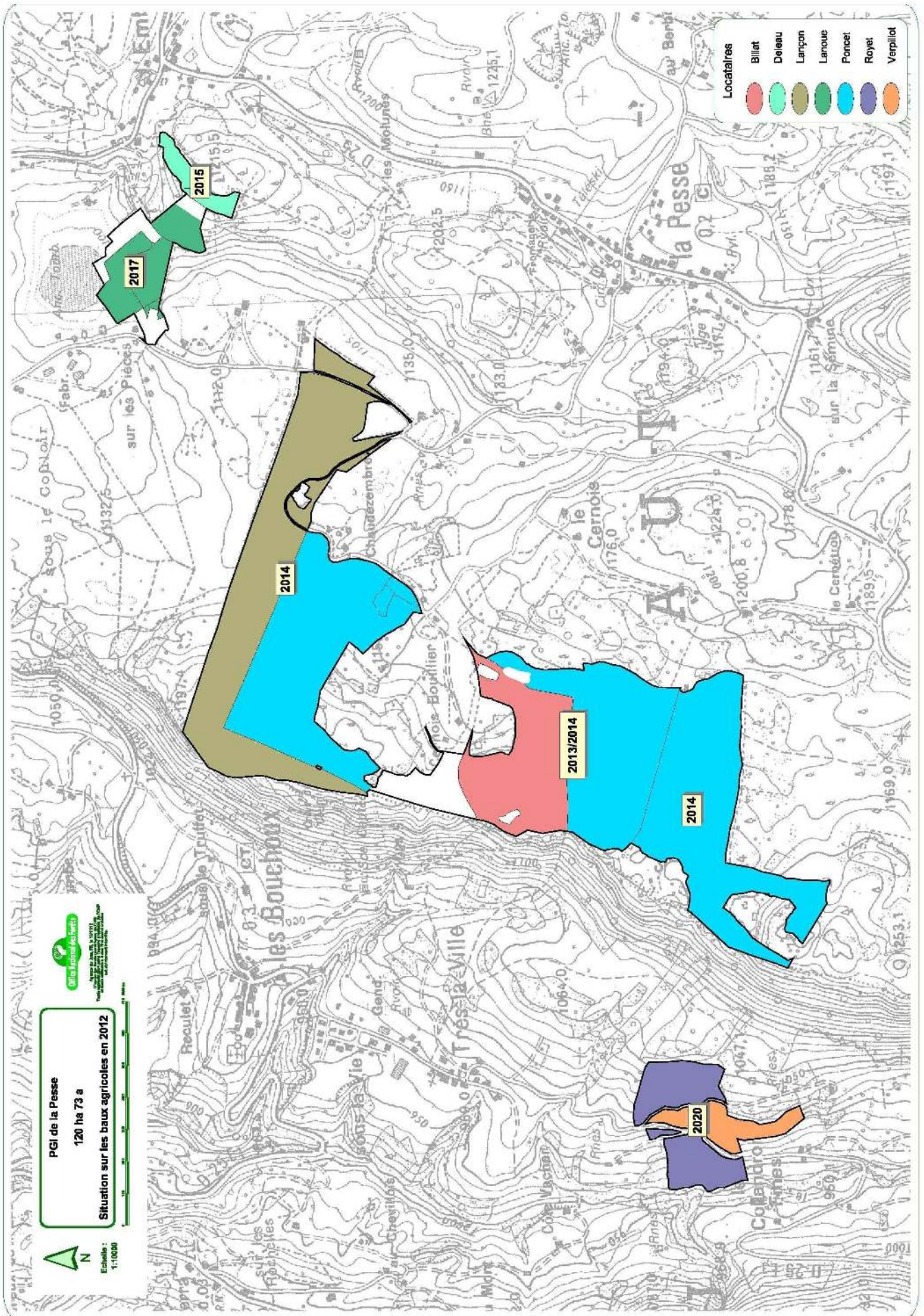
En 2012, les communaux de La Pesse sont attribués à 7 exploitations agricoles (EA) différentes.

| Territoires  | Lieux dit                  | Parcelles       | Surfaces cadastrales | Baux et n°lots               | dates fin |
|--------------|----------------------------|-----------------|----------------------|------------------------------|-----------|
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1252 ex A 45  | 0 ha .13 a 77 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1254 ex A 45  | 0 ha .04 a 75 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 1256 ex A 41  | 0 ha .38 a 79 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 1359 ex A 111 | 1 ha .19 a 22 ca     | LANÇON lot n°3 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 219           | 0 ha .08 a 80 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 220           | 0 ha .21 a 00 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 44            | 0 ha .21 a 20 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 47            | 0 ha .20 a 70 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 48            | 0 ha .48 a 60 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 49            | 0 ha .12 a 43 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | EN HAUT DES DARAPES        | A 52            | 1 ha .10 a 60 ca     | DELEAU lot n°7a 2007/2015    | 2015      |
| LA PESSE     | EN HAUT DES DARAPES        | A 53            | 0 ha .87 a 50 ca     | DELEAU lot n°7a 2007/2015    | 2015      |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 875           | 2 ha .11 a 98 ca     | LANOUE lot n°1 1999/2008     | 2017      |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 878           | 1 ha .97 a 55 ca     | LANOUE lot n°1 1999/2008     | 2017      |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 879           | 0 ha .11 a 40 ca     | LANOUE lot n°1 1999/2008     | 2017      |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 880           | 0 ha .11 a 17 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 881           | 0 ha .02 a 78 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | SUR LES PIECES             | A 882           | 0 ha .03 a 60 ca     | LANOUE lot n°1 1999/2008     | 2017      |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 892           | 1 ha .39 a 60 ca     | LANÇON lot n°2 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 896 ex A 218  | 1 ha .53 a 68 ca     | LANOUE lot n°1 1999/2008     | 2017      |
| LA PESSE     | SOUS LA VYE                | A 898           | 0 ha .38 a 13 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 996           | 23 ha .06 a 50 ca    | LANÇON lot n°3 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 1030          | 3 ha .39 a 29 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 519           | 20 ha .58 a 00 ca    | PONCET lot n°5 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 528           | 28 ha .56 a 90 ca    | PONCET lot n°5/BILAT lot n°6 | 2014/2013 |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 529           | 0 ha .24 a 80 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 530           | 0 ha .21 a 10 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | LE GRAND COMMUN            | B 534           | 0 ha .14 a 40 ca     |                              |           |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 569           | 20 ha .66 a 75 ca    | PONCET lot n°4 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 570           | 0 ha .34 a 30 ca     | PONCET lot n°4 1987/1996     | 2014      |
| LA PESSE     | LE CERNOIS BOUILLER        | B 571           | 0 ha .42 a 10 ca     | PONCET lot n°4 1987/1996     | 2014      |
| LES BOUCHOUX | CHAMPS DE ROSSET           | ZE 24           | 0 ha .20 a 80 ca     | ROYET lot n°9a 2011/2020     | 2020      |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 27           | 3 ha .64 a 30 ca     | ROYET lot n°9a 2011/2020     | 2020      |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 56           | 3 ha .29 a 50 ca     | VERPILLOT lot n°9b 2011/2020 | 2020      |
| LES BOUCHOUX | LES COLLANDRONS            | ZE 57           | 3 ha .17 a 00 ca     | ROYET lot n°9a 2011/2020     | 2020      |
|              |                            |                 | 120 ha .72 a 99 ca   |                              |           |

parcelle non attribuée

Une grande partie des baux arrive à échéance les prochaines années (2014 et 2015) représentant une surface d'environ 98 ha (sur les 120 ha du PGI) !!!

Les zones en blanc sur la carte suivante sont les zones non attribuées (certainement des oublis lors de la rédaction des baux).





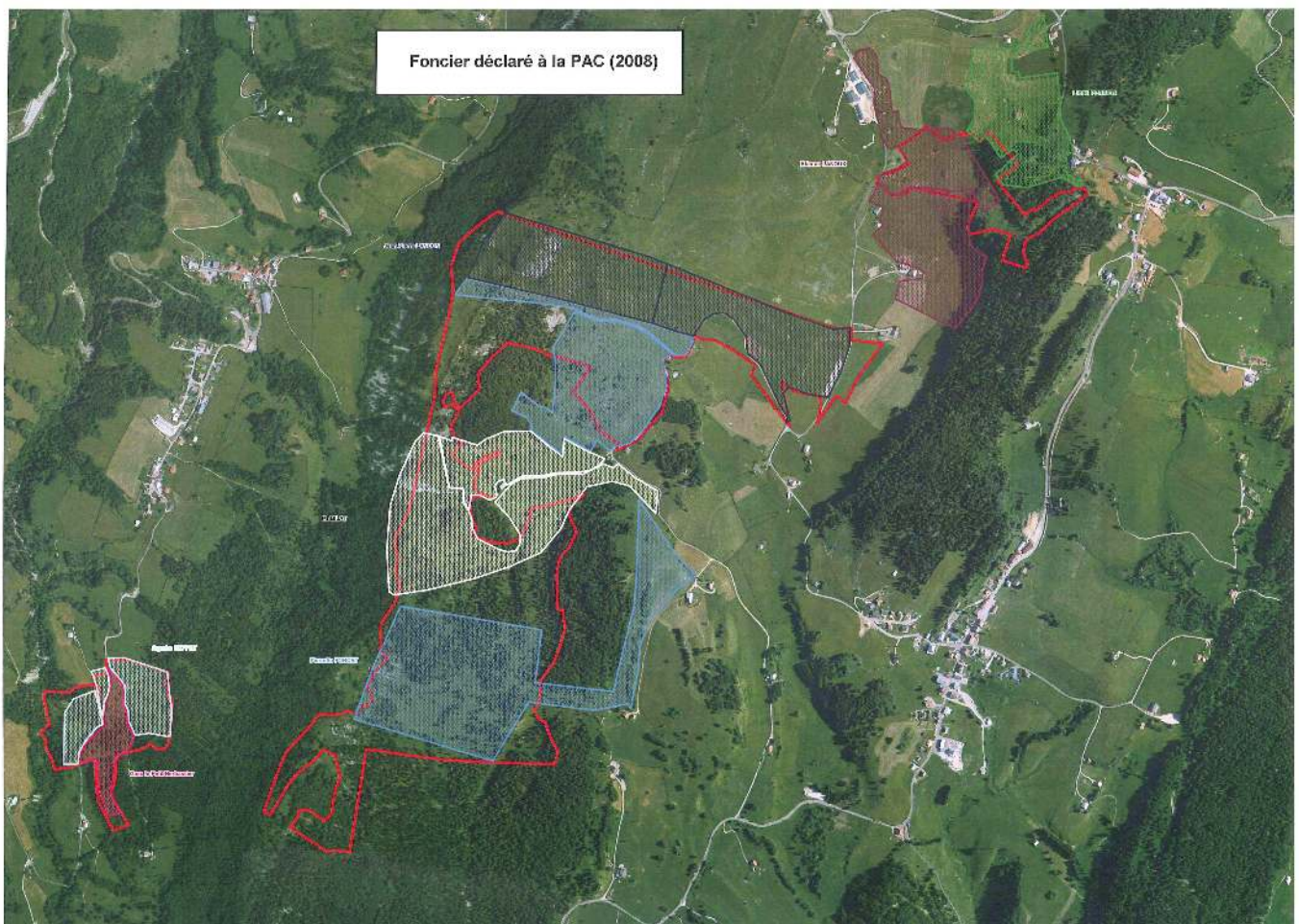
## Organisation des pâturages et remarques :

Les exploitants qui valorisent actuellement les pâturages du communal sont les suivants :

- Etienne Lanoux avec pâturage de génisses laitières
- Pierrette Poncet avec pâturage de vaches laitières dans la continuité de ses propres terrains
- Jean-Pierre Lançon avec pâturages de vaches laitières
- Mr Bilat avec pâturages de vaches allaitantes
- Agnès Royet avec pâturages de chevaux ou ânes
- Le Gaec le Petit Herbassier avec pâturages de moutons.

Le devenir des exploitations laitières d'Etienne Lanoux et de Pierrette Poncet est incertain. Les terrains de l'exploitation d'Etienne Lanoux sont en cours de reprise par des exploitants pour une valorisation par des chevaux. La partie communale sera vraisemblablement libérée.

L'exploitation de Pierrette Poncet pourrait être transformée en système vache allaitante avec arrêt de la production laitière et reprise de quelques surfaces par un jeune agriculteur pour une installation en chèvres laitières. Ce nouveau projet fait suite à un projet précédent d'installation avorté d'un jeune en production laitière en association avec Pierrette Poncet et reprise des quotas laitiers d'Etienne Lanoux.



### **Commentaires généraux sur la zone d'étude :**

Les communaux de La Pesse présentent des atouts pour le pâturage :

- grandes surfaces d'un seul tenant, notamment sur Chaudezembre et le Grand Commun,
- grande surface à pâturer,
- proximité de structures agricoles existantes.

Ils présentent également des contraintes qui en limitent le potentiel agronomique :

- un micro relief parfois important et excluant l'accès aux animaux,
- des zones de lapiaz

, On constate un déficit d'équipements et d'entretien de ces communaux exacerbant les contraintes naturelles :

- implantation de clôtures et découpage des baux peu rationnels limitant ou interdisant la circulation des animaux et le pâturage de certaines zones,
- un manque de points d'eau fonctionnels
- fermeture du milieu avec des zones à fortes dynamiques ligneuses.

### **2.3.2 Pratiques sylvicoles**

Jusqu'à présent, les parties boisées font partie du domaine communal non géré par l'ONF.

A la révision du plan de gestion de la forêt communale en 2005, le conseil municipal avait refusé d'inclure ces zones boisées à la forêt communale, c'est-à-dire que la commune n'avait pas souhaité agrandir le domaine bénéficiant du Régime Forestier.

Actuellement, ces zones boisées n'ont donc pas de plan de gestion et d'un point de vue réglementaire elles ne présentent donc pas de garantie de gestion durable.

Ces zones ont fait l'objet de quelques coupes par le passé (la plus récente en 2002) qui ont été directement commercialisées par la commune.

### 2.3.3 Gestion des milieux naturels

#### 1. Les enjeux faunistiques et floristiques

L'analyse s'est portée essentiellement sur les cortèges avifaunistiques et entomologiques. Notons que les mammifères sont présents sur le site, et notamment les espèces dites de gibier (chevreuil, sanglier, lièvre...). Le lynx et le renard sont également présents et de passage sur le site.

Les cortèges avifaunistiques ont été appréhendés via une extraction de la BD « Obsnatu » de la LPO FC, en plus des observations de terrains et des connaissances locales (Pnr, ONF, ONCFS...).

##### a. Le cortège avifaunistique

Le cortège ornithologique montre une diversité relative aux milieux en transition où se mêlent des clairières ouvertes, des zones d'écotone et des parties forestières, accueillant à la fois des espèces prairiales (tarier des prés), des espèces de fruticée (pie-grièche écorcheur, tarier pâtre...) ou des espèces davantage forestières (bouvreuil, cassenoix moucheté...). Ainsi, la diversité des milieux entraîne une diversité des espèces d'oiseaux.

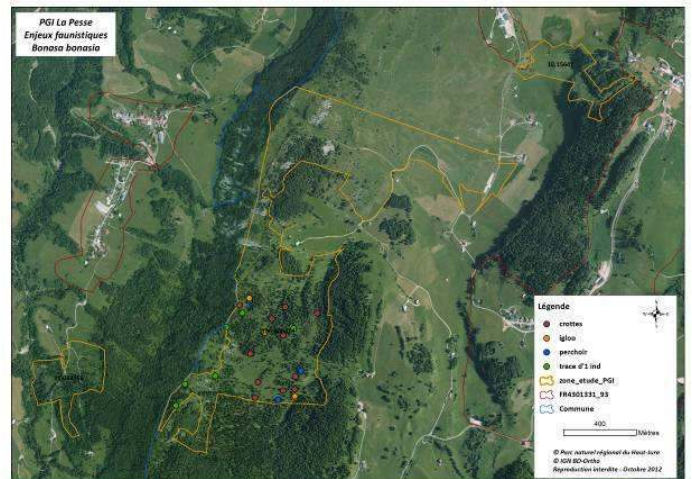
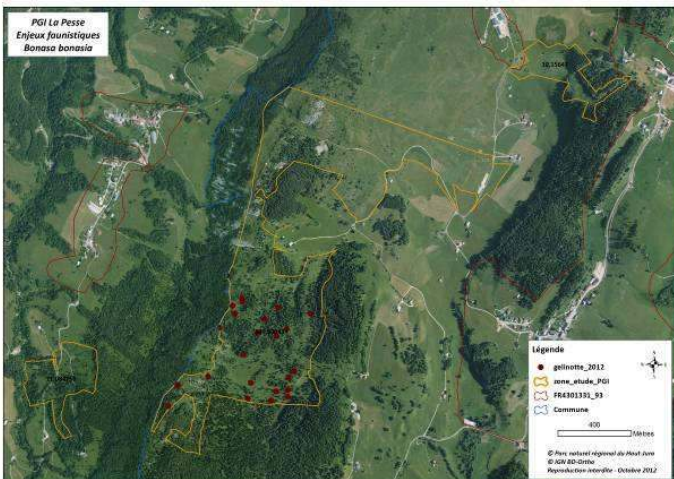
Parmi ces espèces, certaines sont d'intérêt européen et sont donc à forts enjeux de conservation. C'est le cas pour les rapaces diurnes présents sur le site et qui utilisent les secteurs ouverts pour la chasse (milan noir et royal, circaète jean-le-blanc et faucon pèlerin). Les rapaces nocturnes sont également bien représentés, avec la chouette de Tengmalm, espèce forestière présente sur les abords du site, à proximité de la forêt du Chapuzieux. La présence de la chevêchette d'Europe est suspectée à proximité du site sans que celle-ci ait été confirmée.

Le pic noir, inféodé aux vieilles forêts (présence de gros bois et bois moyen) est également présent dans les parties les plus forestières.

Inféodées aux milieux agro-pastoraux et à la présence de buissons denses et épineux, la pie-grièche écorcheur niche sur le site mais de façon localisée, sur la partie nord de Chaudezembre en compagnie du tarier des prés (4 à 5 couples nicheurs en 2012).

Il est à noter la nidification du bruan fou, sur la partie en crête de Chaudezembre, dans les arbustes au pied des éboulis (nidification certaine en 2012)

L'enjeu le plus important sur la zone est la forte densité de gélinoxes des bois, tétraonidés inféodés aux clairières intra-forestières. Les nombreux d'indices relevés par l'ONCFS et l'ONF ainsi que leur diversité (traces, crottes, perchoirs...) durant l'hiver 2012 montrent que l'espèce occupe l'ensemble de la partie sud de Chaudezembre, dans les secteurs les plus favorables. **Ainsi, les préconisations de gestion devront prendre en compte cet enjeu de façon prioritaire.**



Le secteur d'étude concentre donc une variété de milieux naturels, qui s'exprime dans la forte diversité du cortège ornithologique dont de nombreuses espèces figurent à l'annexe I de la Directive Oiseaux (Annexe)

## b. Le cortège entomologique

D'après les fiches ZNIEFF et les critères de détermination permettant la définition de ces zones, le secteur d'étude est remarquable pour la diversité du cortège de rhopalocères (papillons de jour), avec la présence de l'apollon (*Parnassius apollo*), photo ci-contre.

Les nombreuses buttes sèches à sédum (orpin blanc et jaune) servent à nourrir les chenilles de cette espèce. Le site, qui s'inscrit dans le prolongement de la « Crochère » - ensemble de milieux rocheux situé au nord, correspondant à la ZNIEFF de type 1 «les couloirs» - doit certainement être un des sites les plus importants du département et peut-être en région, pour l'espèce. On remarque sur la carte ci-dessous la répartition (non exhaustive) du papillon, qui se concentre sur la partie nord de Chaudезembre et sur la partie en crête, composé d'éboulis à sédum et de blocs de rochers apparents.



La partie sud, plus fermée et cloisonnée, permet encore à ce grand papillon le passage d'une clairière à l'autre mais la dynamique de fermeture de certaines clairières pourrait à terme condamner la population sud de Chaudезembre. Cet enjeu de conservation est donc prioritaire. Notons la présence en grand nombre de l'azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce protégée et localisée en région, qui bénéficie aussi des conditions xériques sur les buttes sèches et du développement du serpolet (*Thymus pulegioides* L), sa plante hôte. Grâce à des fourmis (*Myrmica sabuleti*) qui vont élever sa chenille durant l'hiver, le papillon accomplit son cycle biologique, spécifique aux Maculinea. **Il convient donc ici de rappeler l'importance de la conservation des fourmilères associées à ce papillon.**

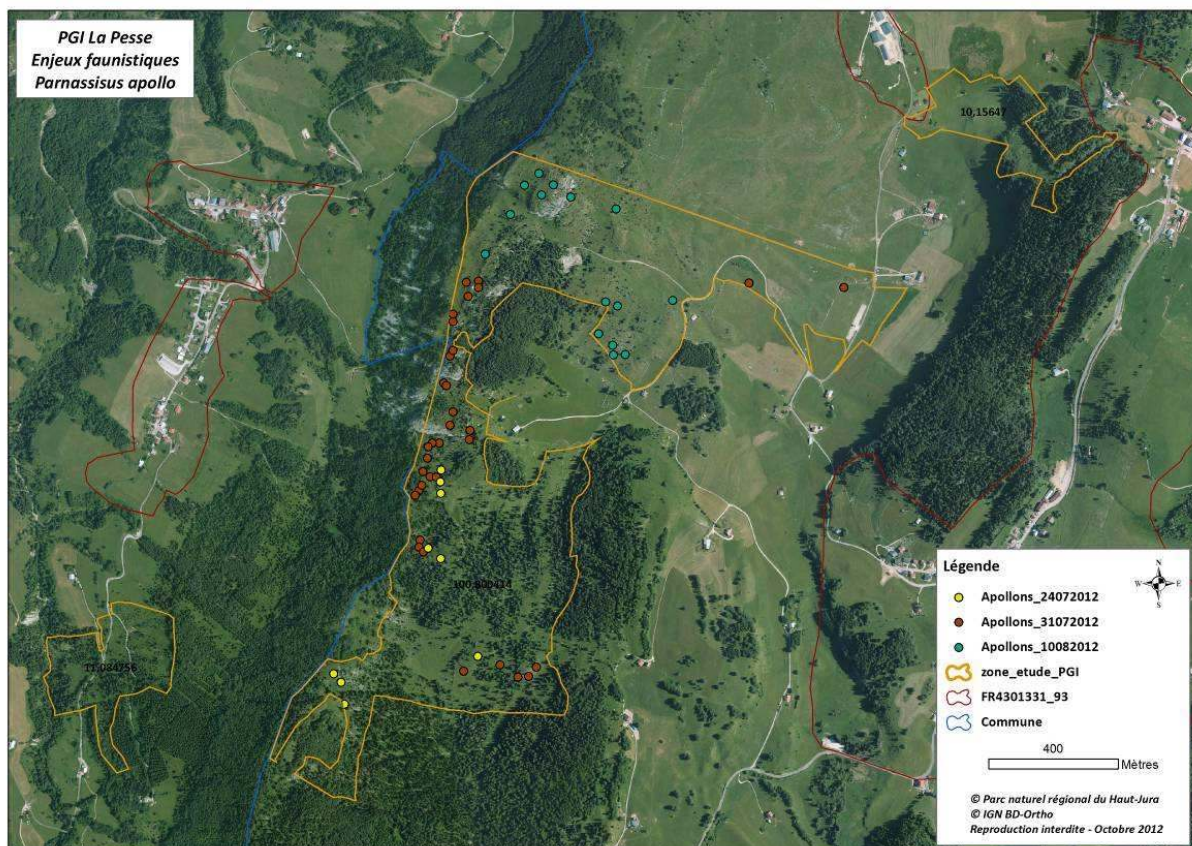




Photo JB



Photo PnrHJ



Photo PnrHJ

### c. Les enjeux floristiques

Les cortèges floristiques ont été appréhendés via les groupements phytosociologiques tirés de la classification de Natura 2000. Une extraction de la BD du CBNFC a également permis de réaliser le diagnostic (annexe). Quelques espèces doivent néanmoins faire l'objet d'une attention particulière. C'est le cas de la Grassette de Reuter (*Pinguicula grandiflora subsp. Reuteri*) dont une station a été découverte en bordure du Tacon, dans la zone des Collendrons. Ici, un travail localisé en lien avec le CBNFC, l'ONF et le PNR permettra de suivre l'évolution de la population et de réaliser, au besoin, des travaux de réouverture très localisés. Pour l'instant, cette station, découverte en 2011 fait l'objet d'un suivi. Le CBNFC cherche à connaître les conditions stationnelles optimales de l'espèce et sa répartition dans le Haut-Jura avant d'émettre des préconisations de gestion spécifique

## 2. La Chasse

Les principales espèces chassées dans le massif sont le chevreuil et le sanglier.

Il n'y a pas de zone en réserve dans le périmètre du PGI.

L'ACCA LA PESSE chasse sur le territoire de la Pesse et l'ACCA des BOUCHOUX sur le territoire des Bouchoux.

Nous n'avons pas connaissance de problèmes sanitaires particuliers.

Nous avons pu noter lors des diagnostics de terrain de 2012 une présence très importante de zones « retournées » par les sangliers aux abords ou dans les pâturages.

### **2.3.4 Investissements réalisés sur les équipements et état :**

Aucun investissement n'a été réalisé récemment et même assez loin dans le passé.

Les clôtures sont peu suivies, elles sont assez anciennes et parfois en mauvais état.

Elles datent de l'abandon de la pâture dans les zones les plus forestières.

Les points d'eau existant nécessitent tous soit un entretien soit une rénovation complète.

### **2.3.5 Tourisme, loisirs et paysage**

Les communaux sont fréquentés par le public en divers endroit avec la présence :

- de sentier de randonnée, dont certains recensés (PDIPR)
- de parcours VTT,
- d'itinéraire chiens de traîneau
- d'itinéraire équestre
- de sentier raquettes.

Ces itinéraires représentent 3.200 km de linéaire.

Il faut noter que le point de vue de La Croix des Couloirs fait partie du site, et que ce lieu, assez fréquenté les belles journées de week-end, est très apprécié notamment par les habitants locaux.

La pratique du ski nordique hors piste ou de la raquette hors piste est présente sur le site en période hivernale.

Les parties forestières ne sont parcourues que par quelques promeneurs, chasseurs et ramasseurs de champignons, qui n'exercent qu'une pression limitée sur le milieu forestier.

La zone du PGI reste cependant très en dehors des grands axes touristiques du village de La Pesse, où la majeure partie du flux part en direction du Chalam.

### **3. PREZONAGE, RELEVES DE TERRAIN, RESULTAT ET ANALYSE**

#### **3.1 Prézonage, cartographie et description des types de pâturages boisés**

Dans la méthodologie de travail le prézonage se réalise avant de partir sur le terrain, sur le PC par interprétation de l'orthophoto, en fonction des différents types grossiers existants (de 1000, 2000, 3000 ou 4000).

Le découpage et la localisation de ces types sont ensuite affinés sur le terrain en fonction de l'existant.

##### **Typologie utilisée :**

La typologie simplifiée a été utilisée pour la détermination in situ des phytocénoses et de la valeur pastorale. Elle a été élaborée sur la base du projet PATUBOIS.

La typologie simplifiée (GILLET et FERREZ, 2006) comprend 17 types de phytocénoses. Ces dernières sont définies selon des valeurs environnementales ainsi que sur la représentation quantitative de groupes socio-écologiques d'espèces herbacées.

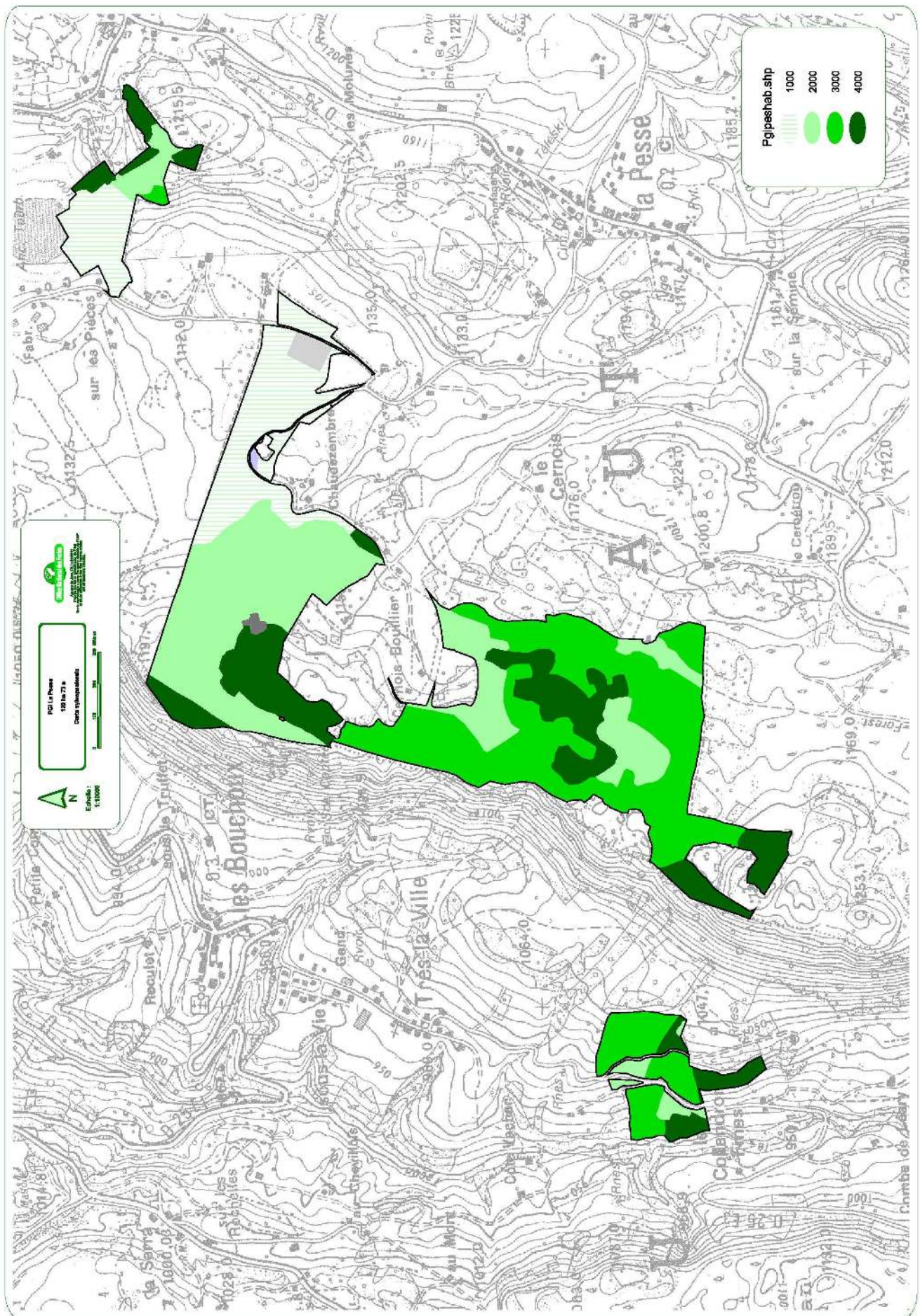
Le premier critère d'entrée dans la clé de détermination est le taux de boisement. Pour cette raison, les 20 phytocénoses sont réparties en 4 groupes établis par GALLANDAT *et al.* (1996) de la manière suivante :

- **Les pâturages non boisés** (type 1000). Le recouvrement de la strate arborée est inférieur à 1%. La régénération des arbres est nulle et la valeur pastorale est assez élevée.
- **Les pâturages peu boisés** (type 2000). Le taux de boisement est compris entre 1% et 20%. La texture est fine (arbres isolés). La biodiversité est le plus souvent importante. La régénération des arbres est très dépendante de la pression de pâturage et la valeur pastorale est moyenne à bonne.
- **Les pâturages très boisés** (type 3000). Le taux de boisement est compris entre 20% et 70. La biodiversité est le plus souvent importante. La valeur pastorale est moyenne à faible.
- **Les bois pâturés** (type 4000). Le taux de boisement est supérieur à 70%. La régénération des arbres est bonne et la valeur pastorale très faible.

Ci dessus le taux de boisement moyen par type :

- Type 1000 aux alentours de 1%
- Type 2000 à 10% (compris entre 1 et 20%)
- Type 3000 à 47% (compris entre 20 et 70%)
- Type 4000 à 92% (plus de 70%)

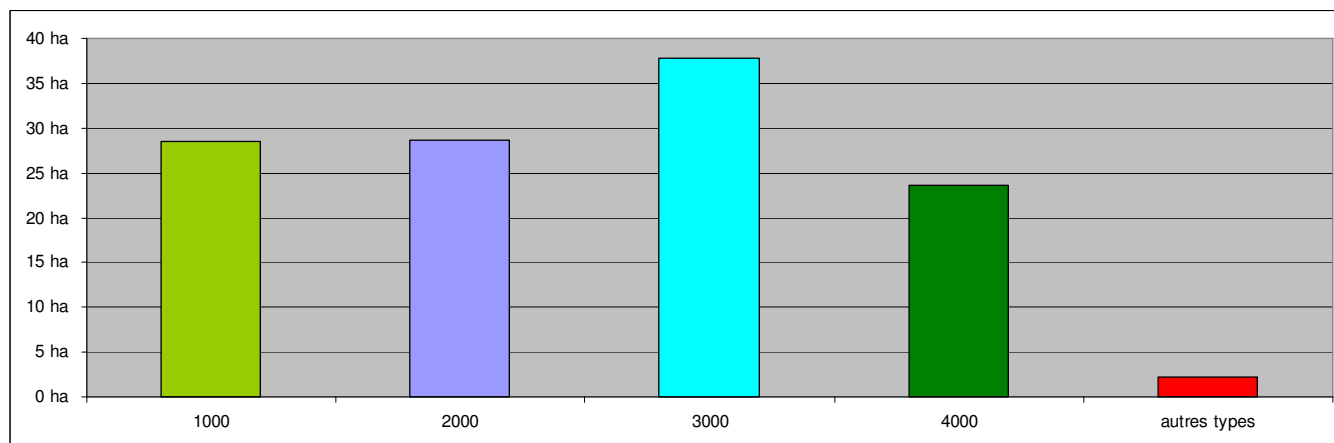
##### **Carte des types « grossiers » validés sur le terrain :**





Il ressort de cette première analyse une dominance en superficie du type 3000, réparti majoritairement dans la moitié Sud du Grand Commun et aux Collendrons.

| Types grossiers                                      |                               | Surface            | %    |
|--|-------------------------------|--------------------|------|
| 1000   | boisement moyen < 1 %         | 28 ha .42 a 44 ca  | 24%  |
| 2000   | 1 % < boisement moyen < 20 %  | 28 ha .61 a 89 ca  | 24%  |
| 3000   | 20 % < boisement moyen < 70 % | 37 ha .83 a 90 ca  | 31%  |
| 4000   | boisement moyen > 70 %        | 23 ha .63 a 92 ca  | 20%  |
| autres types (ancienne carrière, terrain de foot...) |                               | 2 ha .20 a 84 ca   | 2%   |
| Total  |                               | 120 ha .72 a 99 ca | 100% |



### **3.2 Types de végétation**

Une fois le type grossier défini (de 1000 à 4000), un type fin est mis en évidence par les relevés de terrain.

Ci dessous le classement et la dénomination des différents types existants dans la typologie simplifiée, créée lors du programme INTERREG 3A.

Type 1000 : pâturages intensifs à semi-intensifs, presque sans arbres et généralement sans arbustes, taux de boisement inférieur à 1 %

*TYPE 1001 : PRAIRIE DE FAUCHE*

*TYPE 1002 : PATURAGES NON BOISES DOMINES PAR LES PRES*

*TYPE 1003 : PATURAGES NON BOISES MONTAGNARDS DOMINES PAR LES PELOUSES*

*TYPE 1004 : PATURAGES NON BOISES SUBALPINS DOMINES PAR LES PELOUSES*

*TYPE 1005 : PATURAGES NON BOISES DOMINES PAR LES ESPECES DE MARAIS*

Type 2000 : pâturages intensifs à extensif, peu boisé, à texture fine, taux de boisement inférieur à 20 %

*TYPE 2001 : PATURAGES PEU BOISES MONTAGNARDS DOMINES PAR LES PELOUSES*

*TYPE 2002 : PATURAGES PEU BOISES SUBALPINS DOMINES PAR LES PELOUSES*

*TYPE 2003 : PATURAGES PEU BOISES SUBALPINS DOMINES PAR LES MEGAPHORBIAIES*

*TYPE 2004 : PATURAGES PEU BOISES DOMINES PAR LES PRES*

*TYPE 2005 : PATURAGES MONTAGNARD PEU BOISES A HAUTE VALEUR PASTORALE*

Type 3000 : pâturages semi-intensifs à extensifs, très boisés, à texture grossière, taux de boisement compris entre 20 % et 70%

*TYPE 3001 : PATURAGES MONTAGNARDS TRES BOISES DOMINES PAR LES RESINEUX ET A STRATE HERBACEE DOMINEE PAR LES PELOUSES*

*TYPE 3002 : PATURAGES MONTAGNARDS TRES BOISES DOMINES PAR LE BUIS ET LE GENEVRIER ET A STRATE HERBACEE DOMINEE PAR LES PELOUSES*

*TYPE 3003 : PATURAGES ACIDIPHILES TRES BOISES MONTAGNARDS DOMINES PAR LES PRES PATURES*

*TYPE 3004 : PATURAGES SUBALPINS OU DE L'ETAGE MONTAGNARD SUPERIEUR TRES BOISES A STRATE HERBACEES DOMINEES PAR LES PELOUSES ET LES PRES*

*TYPE 3005 : PATURAGES SUBALPINS TRES BOISES A STRATE HERBACEE DOMINEE PAR LES MEGAPHORBIAIES*

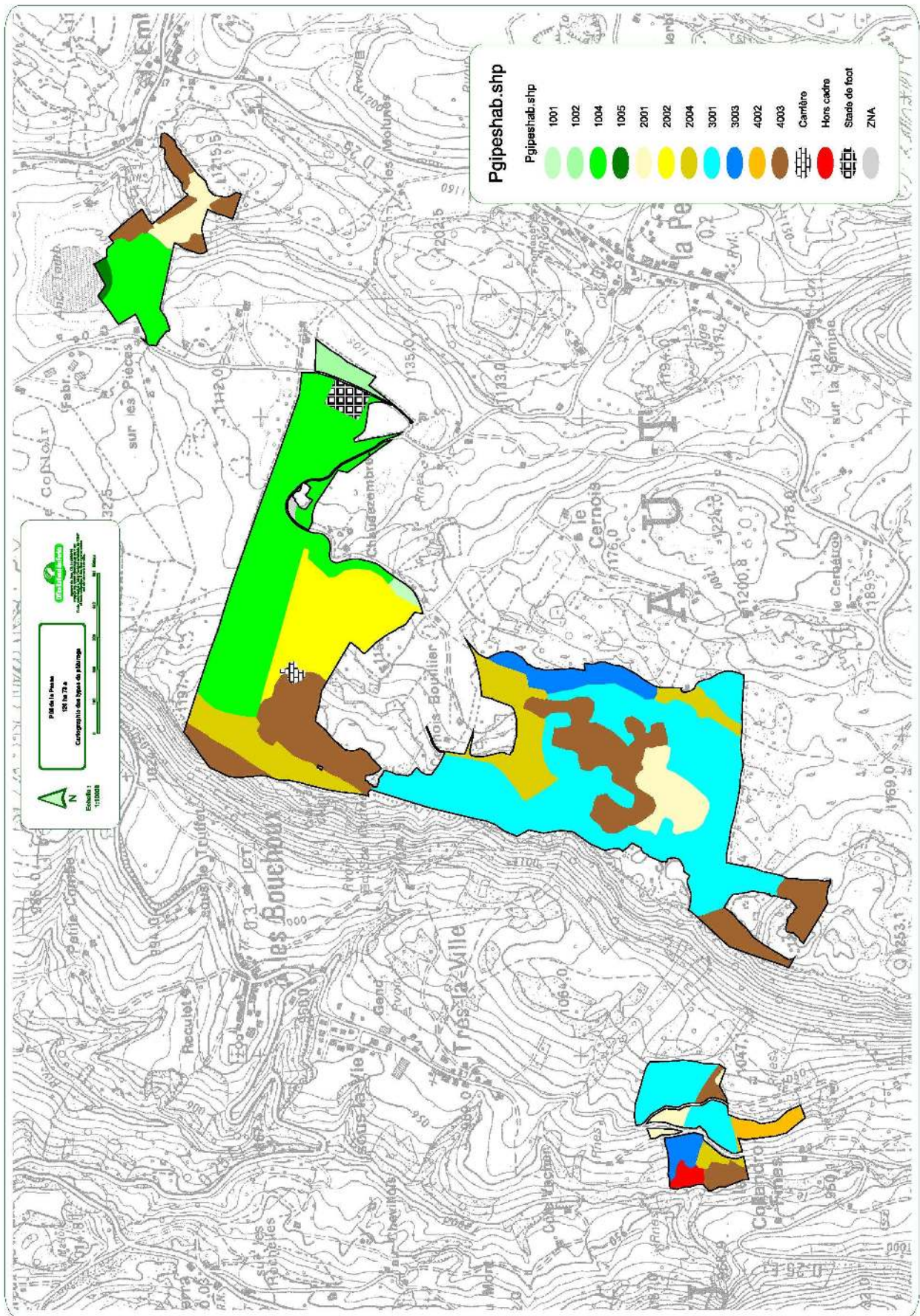
*TYPE 3006 ET 3007 : PATURAGES SUBALPINS TRES BOISES A STRATE HERBACEES DOMINEES PAR LES FRICHES ET LES MEGAPHORBIAIES*

Type 4000 : bois pâturés

*TYPE 4001 : BOIS PATURES DES ETAGES MONTAGNARDS MOYEN ET INFERIEUR EN GENERAL DOMINES PAR LES FEUILLUS*

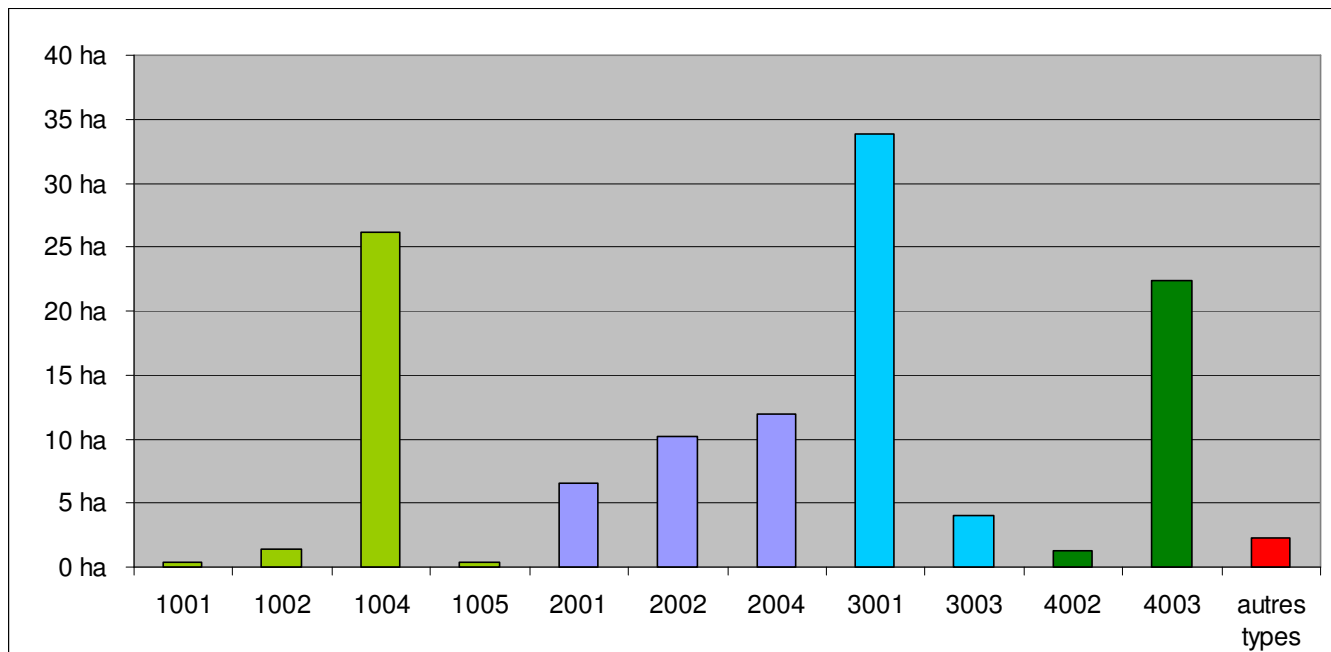
*TYPE 4002 : BOIS PATURES OU NON DES ETAGES MONTAGNARDS SUPERIEUR ET SUBALPIN DOMINES PAR LES FEUILLUS*

*TYPE 4003 : BOIS PATURES OU NON DES ETAGES MONTAGNARDS SUPERIEUR ET SUBALPIN DOMINES PAR LES RESINEUX*



## Répartition des types fins sur la zone d'étude :

|   |                   |               |
|---|-------------------|---------------|
| <b>Type 1000 : pâturages intensifs à semi-intensifs, presque sans arbres et généralement sans arbustes, taux de boisement inférieur à 1 %</b> |                   |               |
| <i>TYPE 1001 : PRAIRIE DE FAUCHE</i>  | 0 ha .39 a 86 ca  | 0.3%          |
| <i>TYPE 1002 : PATURAGES NON BOISES DOMINES PAR LES PRES</i>  | 1 ha .39 a 60 ca  | 1.2%          |
| <i>TYPE 1004 : PATURAGES NON BOISES SUBALPINS DOMINES PAR LES PELOUSES</i>  | 26 ha .21 a 43 ca | 21.7%         |
| <i>TYPE 1005 : PATURAGES NON BOISES DOMINES PAR LES ESPECES DE MARAIS</i>   | 0 ha .41 a 55 ca  | 0.3%          |
| <b>Type 2000 : pâturages intensifs à extensif, peu boisé, à texture fine, taux de boisement inférieur à 20 %</b>                              |                   |               |
| <i>TYPE 2001 : PATURAGES PEU BOISES MONTAGNARDS DOMINES PAR LES PELOUSES</i>  | 6 ha .49 a 13 ca  | 5.4%          |
| <i>TYPE 2002 : PATURAGES PEU BOISES SUBALPINS DOMINES PAR LES PELOUSES</i>  | 10 ha .16 a 74 ca | 8.4%          |
| <i>TYPE 2004 : PATURAGES PEU BOISES DOMINES PAR LES PRES</i>  | 11 ha .96 a 02 ca | 9.9%          |
| <b>Type 3000 : pâturages semi-intensifs à extensifs, très boisés, à texture grossière, taux de boisement compris entre 20 % et 70%</b>        |                   |               |
| <i>TYPE 3001 : PATURAGES MONTAGNARDS TRES BOISES DOMINES PAR LES RESINEUX ET A STRATE HERBACEE DOMINEE PAR LES PELOUSES</i>                   | 33 ha .77 a 72 ca | 28.0%         |
| <i>TYPE 3003 : PATURAGES ACIDIPHILES TRES BOISES MONTAGNARDS DOMINES PAR LES PRES PATURES</i>   | 4 ha .06 a 18 ca  | 3.4%          |
| <b>Type 4000 : bois pâturés &gt; 70 % de boisement</b>  |                   |               |
| <i>TYPE 4002 : BOIS PATURES OU NON DES ETAGES MONTAGNARDS SUPERIEUR ET SUBALPIN DOMINES PAR LES FEUILLUS</i>                                  | 1 ha .23 a 79 ca  | 1.0%          |
| <i>TYPE 4003 : BOIS PATURES OU NON DES ETAGES MONTAGNARDS SUPERIEUR ET SUBALPIN DOMINES PAR LES RESINEUX</i>                                  | 22 ha .40 a 13 ca | 18.6%         |
| <b>Autres types</b>   | 2 ha .20 a 84 ca  | 1.8%          |
| <b>120 ha .72 a 99 ca</b>   |                   | <b>100.0%</b> |



Le graphique et la carte montrent clairement les 3 types dominants :

- type 1004 = les pelouses, majoritairement en partie basse de Chaudezembre et des Darapes
- type 3001 = pâturage avec boisement compris entre 20 et 70 %, dominé par les résineux, majoritairement partie sud du Grand Commun et aux Collendrons
- type 4003 = pâturage boisé avec boisement > 70 %, dominé par les résineux, réparti un peu partout.

### **3.3 Potentiel fourrager**

#### **Observations et estimation de la production potentielle de matière sèche**

Le communal de La Pesse est partagé en 3 parcelles : le grand et le petit communal sur la commune de La Pesse et une troisième parcelle sur la commune des Bouchoux. Ces parcs ont été visités en collaboration Chambre d'Agriculture du Jura et ONF avec une description précise des strates herbacées et forestières. Dans cette partie-là, on ne s'intéressera qu'à la valorisation agricole potentielle pour un pâturage par des animaux.

#### Détail de la méthode utilisée pour évaluer la production potentielle de matière sèche :

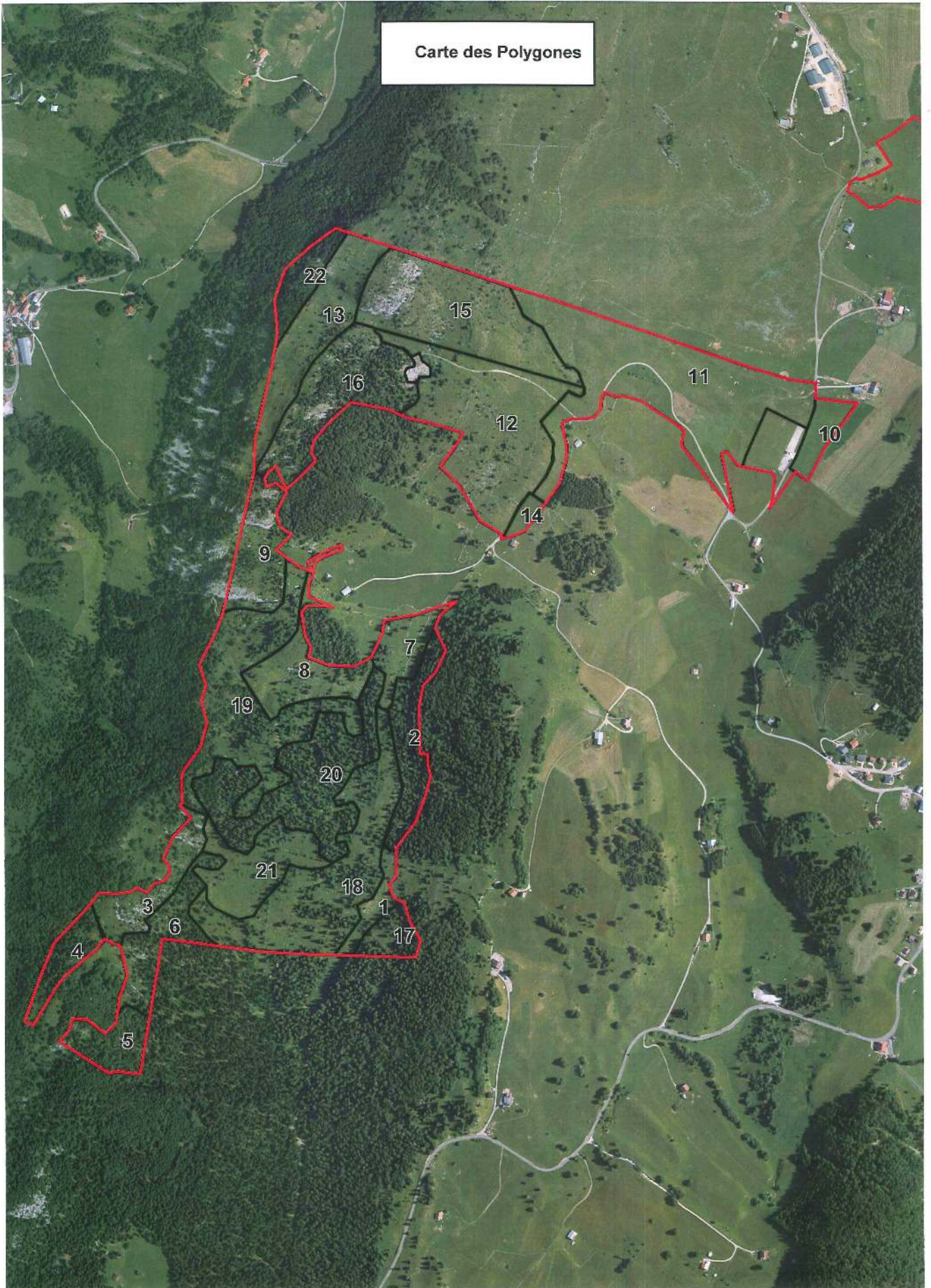
Une typologie des végétations a été réalisée à partir de la **méthode « Patubois »** élaborée pour les pâturages boisés au-delà de 900 m d'altitude :

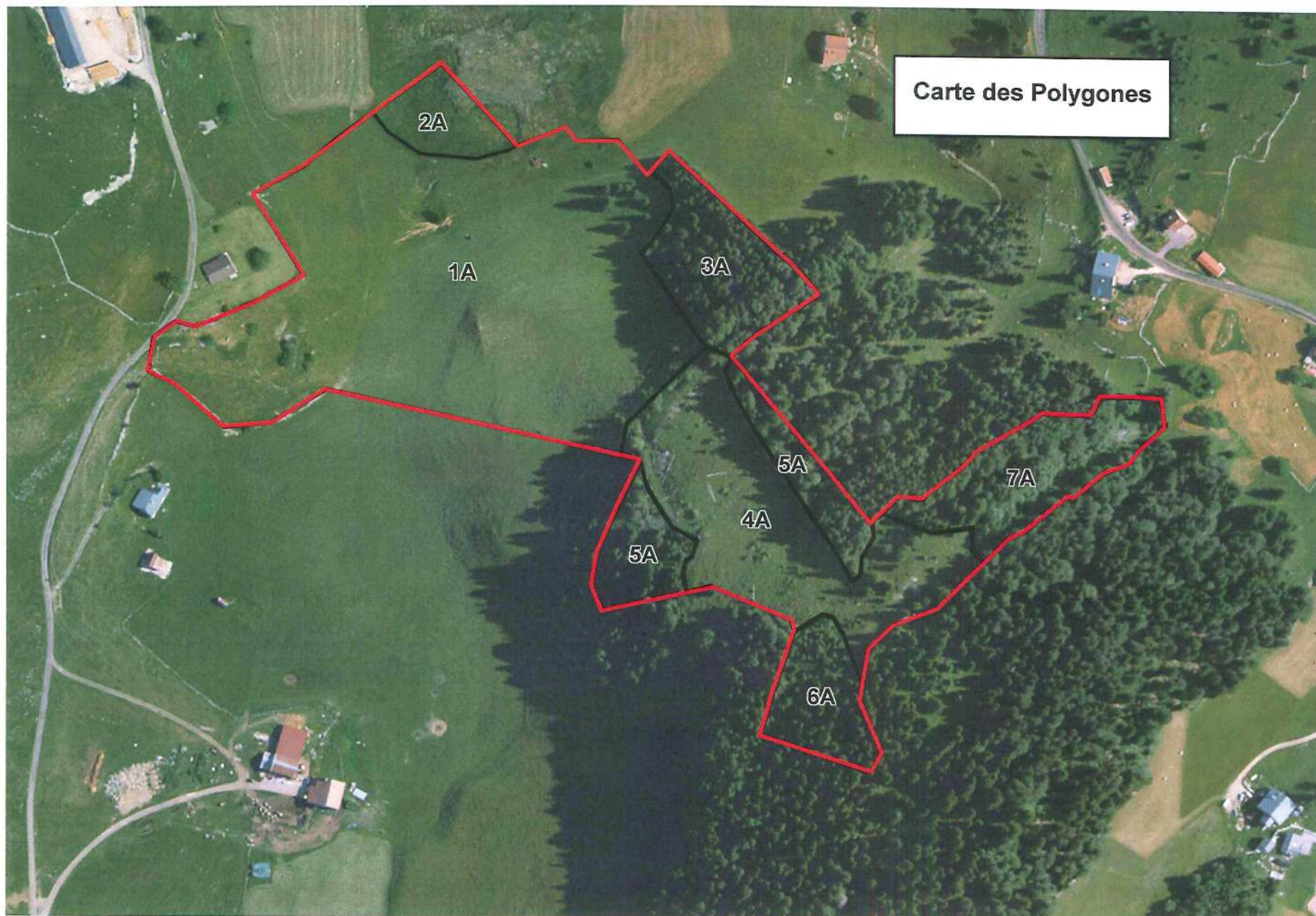
1. Des **polygones** selon le taux de boisements sont identifiés avant d'aller sur le terrain.
2. Au niveau agricole, les espèces floristiques rencontrées sont inventoriées (de façon non exhaustive) pour pouvoir évaluer les différents milieux présents : prés de fauche, pré pâturé, pelouses, friches, pré-bois,...

La **valeur pastorale** est ensuite calculée suivant l'estimation des recouvrements moyens des 3 groupes socio-écologiques : prairies fauchées et pâturées, pelouses et ourlets.

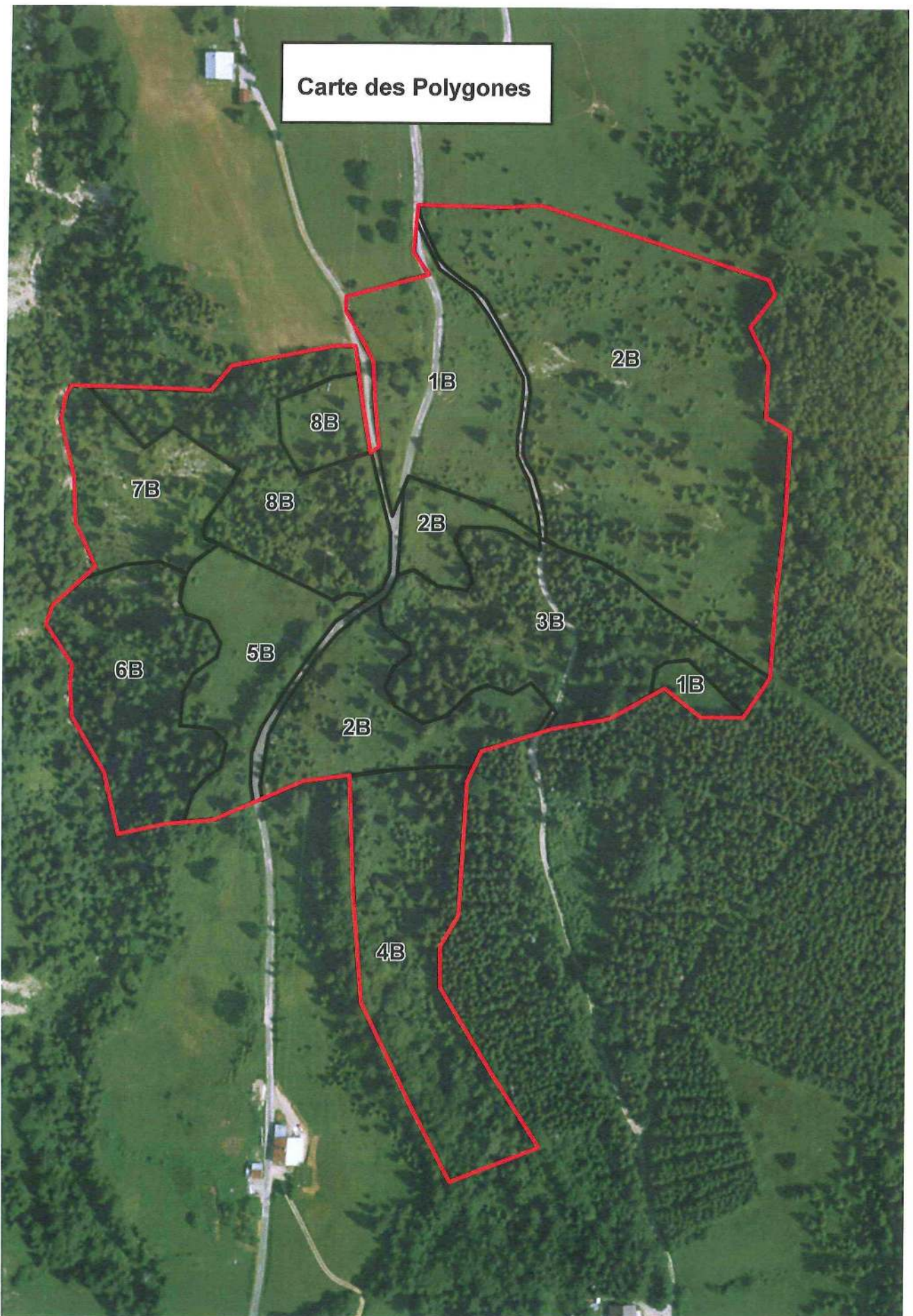
On peut alors attribuer une valeur pastorale par polygone à partir de ces relevés. De cette valeur pastorale est ensuite calculée un rendement potentiel auquel on déduit des pertes diverses. En effet, en raison de la sénescence des plantes et du piétinement des animaux, il est important d'intégrer des pertes de fourrage dans l'évaluation de la production et le calcul de la charge en bétail. C'est pourquoi un taux de perte unique de 30 % est déduit de la production fourragère potentielle. On obtient alors un **rendement net**.

Voici le détail des observations au niveau agricole par parcelle et par polygone, ainsi que les valeurs pastorales et les rendements calculés.









## Grand communal sur la commune de La Pesse

### ➤ Observations de la flore par polygones

Rappel : ces tableaux ne donnent pas une liste exhaustive de toute la flore présente mais il est indicatif d'un certain nombre d'espèces rencontrées par polygone.

| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>                            | <b><u>Espèces rencontrées</u></b>   |
|-----------------------|--|---|
| 1                     | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Trolle, Alchémille, Millepertuis, Grande Oseille, Euphorbe, Renoncule, Pâturin commun, Ronce, Dactyle, Pimprenelle, Avoine Pubescente, Cirse, Coucou, Féтуque rouge, Sédum, Flouve Odorante, Brome, Orchidée, Lotier corniculé, Eglantier, Laîche, Trèfle blanc, Fraisier, Gentiane |

On peut noter la présence d'Alchémille et de Millepertuis qui traduit l'évolution du milieu vers un accroissement du boisé : un pâturage plus intensif est nécessaire pour maintenir le milieu ouvert.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>   | <u>Espèces rencontrées</u>   |
|----------------|--|--|
| 2              | 3003<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les résineux, à valeur pastorale moyenne</b> | Ronce, Pimprenelle, Alchémille, Fraisier, Euphorbe<br>Petit Cyprès, Gaillet, Mousse, Millepertuis, Gentiane,<br>Pâturin, Plantain, Lierre, Renoncule, Parisette,<br>Dactyle, Laïche, Pâquerette, Trolle, Fougère, Bugle,<br>Centaurée Jacée, Dactyle, Orchidée |



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|---|--|
| 3              | 3001<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Marguerite, Gentiane, Crépide, Lotier Corniculé, Pimprenelle, Cirse, Brome, Dactyle, Fétuque, Gaillet mou, Raiponce Orbiculaire, Anthyllide, Trèfle blanc, Avoine Pubescente, Grande Oseille, Brachypode Penné, Rhinante Crête de Coq, Vesce Cracca, Brize, Laïche, Salsifis, Flouve Odorante, Orchis moucheron, Thym Serpolet, Véronique feuille de lierre, Silène, Euphorbe Petit Cyprès, Genévrier, Eglantier |

Le milieu mériterait d'être réouvert en enlevant en priorité des épicéas et quelques genévriers pour favoriser le pâturage.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>          |
|----------------|--|-------------------------------------|
| 4              | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | <b>Pas d'inventaire floristique</b> |

Le polygone est inaccessible par les animaux et trop boisé. Aucun pâturage n'est envisageable donc l'inventaire floristique n'a pas été réalisé. La valeur pastorale serait de toute façon très faible.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>          |
|----------------|--|-------------------------------------|
| 5              | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | <b>Pas d'inventaire floristique</b> |

Ce polygone n'est pas accessible non plus par les animaux car l'accès est trop escarpé. Le taux de boisement est également très important et la valeur pastorale serait de toute façon proche de zéro.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|---|---|
| 6              | 3001<br><br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Dactyle, Grande Oseille, Millepertuis, Cirse, Gaillet, Rhinante Crête de Coq, Euphorbe, Avoine Pubescente, Brome dressé, Flouve odorante, Alchémille, Pimprenelle, Lotier Corniculé, Anthyllide, Marguerite, Mousse, Brachypode penné, Véronique Petit Chêne, Renoncule, Laîche, Euphorbe Petit Cyprès, Lamier jaune, Fraisier, Ronce, Compagnon rouge, Géranium Herbe à Robert, Fétuque rouge, Crépide, Dentaire, Valériane, Myrtille, Framboisier, Potentille, Hellébore fétide, Orchidée, Parisette, Trolle, Bugle |



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>                                   | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|--|--|
| 7              | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Raiponce Orbiculaire, Marguerite, Crépide, Alchémille, Pimprenelle, Lotier Corniculé, Crételle, Brome, Fétuque, Pâturin, Avoine, Thym Serpolet, Trèfle blanc, Anthyllide, Plantain intermédiaire, Gentiane, Brize, Dactyle, Cirse, Gaillet blanc, Euphorbe Petit Cyprés, Laïche, Rhinante Crête de Coq, Grande Oseille, Renoncule, Framboisier |

Le milieu est encore assez ouvert mais un pâturage plus intensif serait favorable pour éviter l'évolution de ce polygone vers plus de boisé.





| <b>N° de polygone</b> | <b><i>Type de phytocénose</i></b>                            | <b><i>Espèces rencontrées</i></b>  |
|-----------------------|--|--|
| 8                     | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Euphorbe Petit Cyprès, Pimprenelle, Brome, Dactyle, Véronique Feuille de chêne, Thym Serpolet, Marguerite, Crételle, Rhinante Crête de Coq, Brize, Vesce, Trèfle violet, Pâturin, Laîche, Millepertuis, Anthyllide, Renoncule, Euphorbe Petit Cyprès, Raiponce, Trèfle blanc, Gaillet mou, Sédum, Gaillet jaune, Pimprenelle, Alchémille, Millepertuis, Plantain, Gentiane, Fraisier, Achillée Millefeuille, Avoine pubescente, Cirse, Grande Oseille, Lotier Corniculé, Renoncule, Plantain, Fléole, Ortie, Avoine dorée, Agrostide |

La flore présente montre une évolution du polygone vers un accroissement du boisé et un pâturage plus intensif serait nécessaire.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|---|---|
| 9              | 3001<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Anthyllide, Trèfle blanc, Euphorbe Petit Cyprès, Potentille, Lotier Corniculé, Pimprenelle, Thym Serpolet, Brome, Brize, Dactyle, Cirse, Brachypode Penné, Raiponce Orbiculaire, Véronique Petit Chêne, Gaillet blanc, Millepertuis, Gentiane, Alchémille, Vesce Cracca, Grande Oseille, Crételle, Calamagrostide, Ortie, Marguerite, Gesce, Géranium Herbe à Robert, Sédum, Hellébore fétide, Flouve odorante, Avoine dorée, Airelle |

Les accès ne sont pas possibles partout pour les animaux mais les zones pâturables sont intéressantes au niveau de la valeur pastorale



| <b>N° de polygone</b> | <b><i>Type de phytocénose</i></b>                          | <b><i>Espèces rencontrées</i></b>   |
|-----------------------|--|---|
| 10                    | 1002<br><b>Pâturage non boisé à haute valeur pastorale</b> | Fétuque, Dactyle, Alchémille, Renoncule, Pissenlit, Trèfle violet, Trèfle blanc, Achillée Millefeuille, Vesce, Millepertuis, Gaillet jaune, Pâturin, Avoine, Stellaire, Chardons, Crételle, Amarante, Liseron, Cirse, Campanule, Ortie, Genêt, Marguerite, Fléole |

Ce polygone a été pâturé et il n'y a pas d'interventions particulières à prévoir.  
Attention néanmoins à la prolifération des chardons !



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|--|---|
| 11             | 1004<br><b>Pâturage non boisé, montagnard supérieur et subalpin, dominé par les espèces des pelouses</b> | Vesce, Euphorbe Petit Cyprès, Gaillet jaune, Koelérie pyramidale, Fléole, Agrostis, Avoine, Trèfle blanc, Trèfle violet, Anthyllide, Raiponce, Vesce Cracca, Thym Serpolet, Alchémille, Cirse, Stellaire, Dactyle, Pâturin, Plantain intermédiaire, Pimprenelle, Lotier corniculé, Ortie, Rhinante Crête de Coq, Brize, Grande Oseille, Sédum, Houlique laineuse, Œillet, Calament, Centaurée Jacée, Marguerite, Silène enflée, Flouve odorante, Hellébore fétide |

La partie humide envahie par la reine des prés, l'épilobe et les chardons est contournée par les clôtures et n'est pas pâturée. Le reste du polygone est sous-pâturé et il faudrait augmenter la pression de pâturage.



| <b>N° de polygone</b> | <b><i>Type de phytocénose</i></b>   | <b><i>Espèces rencontrées</i></b>   |
|-----------------------|---|---|
| 12                    | 2002<br><b>Pâturage peu boisé subalpin, dominé par les espèces des pelouses</b> | Genêt ailé, Rhinante Crête de Coq, Alchémille, Cirse, Pimprenelle, Anthyllide, Calament, Trèfle violet, Trèfle blanc, Berce, Grande Oseille, Koelérie pyralidale, Vesce Cracca, Gaillet jaune, Fétuque, Avoine, Gentiane, Dactyle, Brachypode penné, Euphorbe Petit Cyprès, Cirse, Centaurée Jacée, Raiponce Orbiculaire, Brize, Thym Serpolet, Ray-Grass Anglais, Séneçon de Jacob, Fléole, Plantain intermédiaire, Agrostis, sédum, Laîche, Hélianthème |

Le polygone est pâturé mais il faudrait augmenter la pression de pâturage sur la zone.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>                                   | <u>Espèces rencontrées</u>  |
|----------------|--|---|
| 13             | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Brachypode penné, Brome, Avoine, Marguerite, Rhinante Crête de Coq, Gaillet blanc, Euphorbe, Centaurée Jacée, Dactyle, Laïche, Fétuque, Flouve odorante, Houlique laineuse, Koelérie pyramidale, Cirse, Grande Oseille, Vesce Cracca, Millepertuis, Laser à larges feuilles, Pimprenelle, Eglantier, Salsifis, Gentiane, Millepertuis, Lotier corniculé, Lamier blanc, Hélianthème nummulaire, Hellébore fétide |

Au nord du polygone, on trouve une quantité importante de Brachypode penné qui est mal consommé par les animaux du fait de la dureté des feuilles. Le pâturage est actuellement bien insuffisant pour limiter l'enrichissement de cette zone.



| <b>N° de polygone</b> | <b><i>Type de phytocénose</i></b>  | <b><i>Espèces rencontrées</i></b>  |
|-----------------------|--|--|
| 14                    | <p style="text-align: center;"><b>1001</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Prairie de fauche</b></p> | <p>Alchémille, Pissenlit, Achillée Millefeuille, Trèfle blanc, Trèfle violet, Dactyle, Ray-Grass Anglais, Rumex, Berce, Pâturin, Fétuque rouge, Pimprenelle, Vesce</p> |

Le polygone est une parcelle de fauche qui venait d'être récoltée lors de la tournée terrain (06 juillet). Elle est colonisée abondamment par les pissenlits et les rumex



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>                                   | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|--|--|
| 15             | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Trèfle blanc, Trèfle violet, Crételle, Dactyle, Houlique laineuse, Koelérie pyramidale, Brome, Marguerite, Plantain intermédiaire, Lotier corniculé, Cirse, Raiponce Orbiculaire, Gaillet jaune, Genêt, Avoine, Alchémille, Grande Oseille, Millepertuis, Vesce Cracca, Centaurée Jacée, Pimprenelle, Thym Serpolet, Brize, Véronique feuille de Chêne, Calament, Gentiane, Brachypode penné, Rhinante Crête de Coq, Cirse, Pâturin, Fétuque rouge, Plantain intermédiaire, Fléole, Flouve odorante, Euphorbe Petit Cyprès, Hélianthème Nummulaire, Anthyllide, Gaillet blanc, Sédum, Brize, Laser à grandes feuilles, Laîche, Hellébore fétide, |

Le bas du polygone semble pâturé mais pas la partie haute qui est peu accessible aux animaux. La pression de pâturage actuelle n'est pas suffisante pour maintenir le milieu ouvert.





| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|--|--|
| 16             | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Fraisier, Framboisier, Parisette, Mousse, Alchémille, Sceau de Salomon, Epilobe, Pimprenelle, Renoncule, Trèfle blanc, Crépide des marais, Fougère, Myrtille, Gaillet blanc, Flouve Odorante, Euphorbe Petit Cyprés, Millepertuis, Géranium Herbe à Robert, Dentaire |

La valeur pastorale de ce polygone n'est pas nulle mais l'accès par les animaux étant impossible, on ne tiendra pas compte d'un pâturage éventuel. A voir la valorisation forestière que l'on peut espérer de ce polygone à défaut de valorisation agricole.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>  | <u>Espèces rencontrées</u>  |
|----------------|---|---|
| 17             | 3001<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Alchémille, Pimprenelle, Lotier Corniculé, Centaurée Jacée, Marguerite, Millepertuis, Dactyle, Avoine, Pâturin, Calament, Euphorbe Petit Cyprès, Renoncule, Cirse, Flouve Odorante, Brome dressé, Campanule, Trèfle violet, Valériane, Plantain, Anthyllide, Gaillet blanc, Trèfle blanc, Brize |

Présence importante de cirses sur ce polygone.

On trouve une clôture existante qui pourrait être reculée jusqu'à la lisière de la forêt. Au delà, la forêt est en pente et le pâturage n'est pas intéressant.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>  | <u>Espèces rencontrées</u>   |
|----------------|---|--|
| 18             | 3001<br><br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Calament, Plantain intermédiaire, Lotier Corniculé, Cirse, Dactyle, Avoine Pubescente, Brome dressé, Pâturin, Flouve odorante, Rhinante Crête de Coq, Trèfle violet, Centaurée Jacée, Brachypode Penné, Gaillet blanc, Vesce Cracca, Gentiane, Gaillet jaune, Millepertuis, Marguerite, Alchémille, Thym Serpolet, Pimprenelle, Polygale vulgaire, Renoncule, Fléole, Brize, Anthyllide, Fétuque, Chardon penché, Sédum, Hélianthème Nummulaire, Fraisier, Mousse, Centaurée Bleuet, Ortie royale, Ronce, Aubépine, Campanule, Silène, Dentaire, Bugle, Raiponce Orbiculaire, Genêt ailé, Brachypode Penné, Achillée Millefeuille, Laîche, Laser à grandes feuilles, Minette |

Il existe un point d'eau qui mériterait d'être aménagé si la citerne est encore en état. Sinon la parcelle est sous-pâturée et il faudrait augmenter le chargement pour préserver de l'enfrichement ce polygone assez grand.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|---|---|
| 19             | 3001<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Trèfle blanc, Trèfle violet, Euphorbe Petit Cyprès, Rhinante Crête de Coq, Dactyle, Avoine, Millepertuis, Alchémille, Marguerite, Gentiane, Calament, Thym Serpolet, Sédum, Anthyllide, Gaillet blanc, Lotier Corniculé, Raiponce Orbiculaire, Gaillet jaune, Pimprenelle, Grande Oseille, Dactyle, Avoine, Brome dressé, Crételle, Fraisier, Fléole, Pâturin, Brize, Flouve Odorante, Plantain intermédiaire, Vesce Cracca, Brunelle |

La pression de pâturage actuelle n'est pas suffisante pour limiter l'enfrichement de ce polygone.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>   | <u>Espèces rencontrées</u>  |
|----------------|--|---|
| 20             | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Cirse, Gentiane, Millepertuis, Trèfle violet, Dactyle, Gaillet blanc, Rhinante Crête de Coq, Pimprenelle, Lotier Corniculé, Euphorbe Petit Cyprès, Brachypode Penné, Alchémille, Vesce Cracca, Cirse, Véronique Petit Chêne, Dentaïre, Mousse, Bugle, Orchidée, Oxalis, Géranium Herbe à Robert |

La valeur pastorale de ce polygone n'est pas nulle mais on ne tiendra pas compte de la valeur réelle. En effet, le polygone est difficilement accessible pour des animaux du fait des lésines. On peut par contre envisager de recréer des accès pour permettre aux animaux de passer du polygone 19 aux polygones 18 et 21. Des accès non accidentés existent déjà et mériteraient d'être élargis.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|--|--|
| 21             | <p style="text-align: center;"><b>2001</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pâturage peu boisé, montagnard, dominé par les espèces des pelouses</b></p> | <p>Hélianthème Nummulaire, Rhinante Crête de Coq, Gaillet jaune, Cirse, Avoine, Brome dressé, Dactyle, Calament, Euphorbe Petit Cyprès, Pimprenelle, Gaillet blanc, Silène, Marguerite, Millepertuis, Anthyllide, Stellaire, Brachypode Penné, Plantain intermédiaire, Alchémille, Brize, Trèfle blanc, Gentiane, Potentille, Thym Serpolet, Grande Oseille, Genêt, Vesce Cracca</p> |

L'inventaire floristique dénote une évolution du polygone vers un accroissement du boisé et un pâturage plus intensif serait nécessaire.



| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>  | <b><u>Espèces rencontrées</u></b> |
|-----------------------|--|-----------------------------------|
| 22                    | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Pas d'inventaire floristique      |

Ce polygone n'est pas accessible pour les animaux, c'est pourquoi l'inventaire floristique n'a pas été effectué. Il ne peut avoir qu'une vocation forestière et non agricole.

### Petit communal sur la commune de La Pesse

#### ➤ *Observations de la flore par polygones*

| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>   | <b><u>Espèces rencontrées</u></b>   |
|-----------------------|---|---|
| 1A                    | 1004<br><b>Pâturage non boisé, montagnard supérieur et subalpin, dominé par les espèces de pelouses</b> | Trèfle blanc, Trèfle violet, Dactyle, Fétuque, Agrostis, Brome, Stellaire, Cirse, Gaillet blanc, Achillée Millefeuille, Raiponce, Genêt, Marguerite, Crételle, Sauge, Thym Serpolet, Œillet, Gaillet jaune, Euphorbe Petit Cyprès, Renoncule, Millepertuis, Plantain intermédiaire, Sédum, Bugle rampant, Salsifis, Fléole, Brize, Scabieuse, Vesce Cracca, Campanule, Crépide, Potentille, Avoine, Pimprenelle, Laîche, Calament, Fétuque rouge, Ortie royale, Centaurée Jacée, Gentiane |

5 petites génisses étaient présentes sur le polygone le jour de la visite terrain début juillet. Le polygone étant grand, les génisses ont tendance à rester sur le bas vers le bac à eau et à sous-pâturer la partie haute.





| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|---|---|
| 2A             | <p style="text-align: center;"><b>1005</b></p> <p><b>Pâturage non boisé dominé par les espèces des marais</b></p> | <p>Linaigrette, Rhinante Crête de Coq, Vesce Cracca, Trèfle violet, dactyle, Fétuque, Lotier Corniculé, Populage des marais, Jonc, Gaillet, Brize, Scabieuse, Reine des Prés, Grande Oseille, Alchémille, Gaillet jaune, Potentille, Millepertuis, Cirse, Epilobe, Avoine, Campanule, Œillet, Stellaire</p> |

Le polygone est caractérisé par une zone de tourbière qui a l'avantage de permettre l'abreuvement des animaux. A voir s'il faut aménager ou non le point d'eau.



| <b>N° de polygone</b> | <b><i>Type de phytocénose</i></b>  | <b><i>Espèces rencontrées</i></b> |
|-----------------------|--|-----------------------------------|
| 3A                    | 4003   |                                   |
| 5A                    | <b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Pas d'inventaire floristique      |
| 7A                    |  |                                   |

Ces 3 polygones n'ont pas une valeur pastorale nulle mais l'inventaire floristique n'a pas été fait car ils n'ont à priori plus de vocation agricole (trop boisé et difficile d'accès pour les animaux) : il faut voir au niveau forestier l'utilisation qu'il peut en être faite.

On peut éventuellement envisager un accès dans le polygone 7A pour pouvoir amener de l'eau sur le haut de la parcelle (et ainsi inciter les animaux à ne pas sur-pâturer la partie basse, plus plane et proche du bac à eau actuel). Cet accès pourrait aussi servir au débardage du bois le cas échéant.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|--|---|
| 4A             | <p style="text-align: center;"><b>2001</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pâturage peu boisé, montagnard, dominé par les espèces des pelouses</b></p> | <p>Ortie dioïque, Vesce Cracca, Berce, Gentiane, Thym Serpolet, Pimprenelle, Dactyle, Potentille, Calament, Cirse, Gaillet blanc, Millepertuis, Plantain intermédiaire, Anthyllide, Lotier Corniculé, Euphorbe Petit Cyprès, Hellébore fétide, Raiponce, Scabieuse, Trèfle violet, Trèfle blanc, Sédum, Brize, Avoine, Grande Oseille, Alchémille, Rhinante Crête de Coq, Marguerite, Flouve Odorante, Gaillet jaune, Ortie royale, Cirse, Chardon penché, Fléole, Fétuque rouge, Achillée Millefeuille, Fraisier</p> |

Le polygone est pâturé mais il y a beaucoup de semis de jeunes arbres. La forêt gagne indéniablement sur la prairie. Il faudrait donc augmenter la pression de pâturage et prévoir quelques travaux sur les semis.

On trouve une clôture en haut du parc qui limite l'accès des animaux à l'ensemble du polygone. Il faudrait pouvoir reculer la barrière plus loin et pâturer toute la zone.

Au niveau de l'ensemble de la parcelle de communal, on pourrait envisager de partager le parc en 2 (1A et 4A+6A). Un point d'eau serait alors à prévoir sur la partie haute.





| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>   | <u>Espèces rencontrées</u>  |
|----------------|--|---|
| 6A             | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Alchémille, Fraisier, Pimprenelle, Pâturin, Dentaire, Mousse, Crépide, Campanule, Gaillet, Sceau de Salomon, Myrtille, Euphorbe Petit Cyprès, Calament, Gaillet blanc, Centaurée Jacée, Vesce Cracca, Lotier Corniculé, Millepertuis, Potentille, Hellébore fétide, Cirse |

La valeur pastorale est faible mais le pâturage est envisageable avec le polygone 4A : Cet espace pourrait constituer un abri intéressant pour les animaux au-delà de l'intérêt fourrager limité.

## **Petit communal sur la commune des Bouchoux**

### ➤ *Observations de la flore par polygones*

| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>   | <b><u>Espèces rencontrées</u></b>   |
|-----------------------|---|---|
| 1B                    | <b>2001</b><br><b>Pâturage peu boisé, montagnard, dominé par les espèces des pelouses</b> | Laser à grandes feuilles, Koelérie pyramidale, Brome, Brize, Pâturin, Potentille, Vesce Cracca, Rhinante Crête de Coq, Pimprenelle, Gaillet blanc, Brachypode penné, Marguerite, Lotier Corniculé, Avoine, Gaillet jaune, Dactyle, Trèfle violet, Berce, Euphorbe Petit Cyprès, Cirse, Scabieuse, Centaurée Jacée, Orchidée |

La partie du polygone 1B située en contrebas de la route ne semble pas pâturée actuellement. Il n'y a pas de clôtures fixes. Un ruisseau temporaire traverse cette partie-là.

La partie du polygone située au-dessus de la route est pâturée par des moutons. On y trouve une clôture mobile en filet électrifié avec batterie solaire.

Un bout du polygone 1B est également situé vers le polygone 3B.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>  | <i>Espèces rencontrées</i>   |
|----------------|---|--|
| 2B             | 3001<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les espèces des pelouses, parfois dominé par les feuillus</b> | Pétasite, Vesce Cracca, Rhinante Crête de Coq, Crépide, Brome, Dactyle, Cirse, Euphorbe Petit Cyprès, Gaillet jaune, Trèfle violet, Lotier Corniculé, Brachypode Penné, Pimprenelle, Millepertuis, Potentille, Géranium des Bois, Gentiane, Campanule, Brize, Laïche, Orchidée blanche, Ronce, Centaurée Jacée, Aubépine, Ononis, Marguerite, Campanule, Genêt ailé, Raiponce, Achillée Millefeuille |

Le pâturage ne permet pas pour l'instant de maîtriser la pousse des ligneux. On pourrait envisager de couper les petits épicéas et éventuellement quelques pieds d'aubépine et d'églantier.



| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>   | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|--|---|
| 3B             | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Brachypode Penné, Vesce, Gentiane, Gaillet blanc, Mousse, Millepertuis, Euphorbe Petit Cyprès, Ronce, Fougère |

L'eau coule goutte à goutte en été dans le polygone.

Le pâturage des animaux est possible mais la valeur pastorale est faible à cause d'un boisement important.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>   | <u>Espèces rencontrées</u>  |
|----------------|--|---|
| 4B             | 4003<br><b>Bois pâturé montagnard supérieur et subalpin, dominé par les résineux</b> | Euphorbe Petit Cyprès, Brachypode Penné, Brome dressé, Dactyle, Genêt, Potentille, Pimprenelle, Lotier Corniculé, Trèfle violet, Millepertuis, Gaillet blanc, Brize, Aubépine, Eglantier, Vesce Cracca, Alchémille, Gentiane, Centaurée bleuet, Laïche, Campanule |

Le pâturage est possible dans ce polygone car la pente est acceptable. On pourrait envisager comme pour le polygone 2B d'enlever quelques petits épicéas et quelques pieds d'aubépine.





| N° de polygone | <i>Type de phytocénose</i>                                   | <i>Espèces rencontrées</i>  |
|----------------|--|---|
| 5B             | 2004<br><b>Pâturage peu boisé à valeur pastorale moyenne</b> | Euphorbe Petit Cyprès, Brachypode Penné, Alchémille, Gentiane, Centaurée Jacée, Rhinante Crête de Coq, Millepertuis, Marguerite, Gentiane, Brunelle, Trèfle violet, Stellaire, Pimprenelle, Houlque laineuse, Cirse, Lotier Corniculé |

Le polygone est parfois pâturé par des chevaux. Il est stable c'est à dire que la pression de pâturage actuelle arrive à contenir l'avancée de la forêt.



| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>  | <b><u>Espèces rencontrées</u></b>   |
|-----------------------|--|---|
| 6B                    | 4001<br><b>Bois pâturé, montagnard, inférieur et moyen, généralement dominé par les feuillus</b> | Pétasite, Framboisier, Ronce, Laïche, Brachypode Penné, Dactyle, Marguerite, Trèfle violet, Potentille, Crépide, Fraisier, Raiponce Orbiculaire, Gentiane, Millepertuis |

Une partie du polygone est pâturable. Après, la rupture de pente est trop importante pour que des animaux puissent circuler. Une clôture est déjà installée en conséquence.

A noter qu'un ruisseau borde le polygone.



| <b>N° de polygone</b> | <b><u>Type de phytocénose</u></b>                                | <b><u>Espèces rencontrées</u></b> |
|-----------------------|--|-----------------------------------|
| 7B                    | <b>Aucun type prédéfini ne correspond vraiment à ce polygone</b> | Pas d'inventaire floristique      |

La valeur pastorale du polygone n'est pas nulle mais compte tenu de la forte pente, aucune valorisation agricole n'est envisageable. Pour des problèmes d'accès également, la valorisation forestière ne paraît pas évidente non plus.



| N° de polygone | <u>Type de phytocénose</u>   | <u>Espèces rencontrées</u>   |
|----------------|--|--|
| 8B             | 3003<br><b>Pâturage très boisé montagnard, dominé par les résineux, à valeur pastorale moyenne</b> | Carotte sauvage, Brachypode Penné, Laser à grandes feuilles, Vesce, Géranium Herbe à Robert, Marguerite, Trèfle violet, Vesce Cracca, Millepertuis, Pâturin, Dactyle, Fraisier, Ronce, Campanule, Orchidée, Laïche, Euphorbe Petit Cyprès, Crépide, Mousse, Prêle, Cirse |

Seule une partie du polygone est valorisable par des animaux (partie où il reste des traces de volière et de supports pour des ruches). Sur le reste du polygone, on considérera la valeur pastorale comme nulle à cause de la forte pente.

Un ruisseau coule au milieu du polygone.



## Grand communal sur la commune de La Pesse

### ➤ Estimation de la production potentielle de matière sèche par secteur et globale

Rappelons que la valeur pastorale est calculée suivant l'estimation des recouvrements moyens des 3 groupes socio-écologiques par polygone : prairies fauchées et pâturées, pelouses et ourlets. De cette valeur pastorale est ensuite calculée un rendement potentiel dont on déduit des pertes diverses (sénescence des plantes et piétinement des animaux). Un taux de perte unique de 30 % est donc ôté à la production fourragère potentielle.

| Numéro du polygone | Surface en ha | Valeur Pastorale MS par ha (VP en qx/ha) | MS par polygone (qx) | Estimation du potentiel fourrager après perte 30% (qx) | Estimation du potentiel fourrager (TMS) |
|--------------------|---------------|--|----------------------|--|---|
| 1                  | 1,1           | 20,7                                     | 22,77                | 15,9   | 1,6                                     |
| 2                  | 2,95          | 6,9                                      | 20,36                | 14,2   | 1,4                                     |
| 3                  | 2,66          | 17,5                                     | 46,55                | 32,6   | 3,3                                     |
| 4                  | 1,70          | 0  | 0                    | 0  | 0                                       |
| 5                  | 2,1           | 0  | 0                    | 0  | 0                                       |
| 6                  | 3,12          | 8,8                                      | 27,46                | 19,2   | 1,9                                     |
| 7                  | 1,94          | 24,9                                     | 48,31                | 33,8   | 3,4                                     |
| 8                  | 3,4           | 26,8                                     | 91,12                | 63,8   | 6,4                                     |
| 9                  | 3,2           | 16,9                                     | 54,08                | 37,9   | 3,8                                     |
| 10                 | 1,23          | 32,7                                     | 40,22                | 28,2   | 2,8                                     |
| 11                 | 13,1          | 19                                       | 248,9                | 174,2  | 17,4                                    |
| 12                 | 9,9           | 18                                       | 178,2                | 124,7  | 12,5                                    |
| 13                 | 4,92          | 21,1                                     | 103,81               | 72,7   | 7,3                                     |
| 14                 | 0,46          | 36,4                                     | 16,74                | 11,7   | 1,2                                     |
| 15                 | 8,11          | 26,2                                     | 212,48               | 148,7  | 14,9                                    |
| 16                 | 6             | 0  | 0                    | 0  | 0                                       |
| 17                 | 1,26          | 11,3                                     | 14,24                | 10   | 1                                       |
| 18                 | 9             | 13,4                                     | 120,6                | 84,4   | 8,4                                     |
| 19                 | 8,78          | 15,2                                     | 133,46               | 93,4   | 9,3                                     |
| 20                 | 7,8           | 0  | 0                    | 0  | 0                                       |
| 21                 | 3,88          | 12,8                                     | 49,67                | 34,8   | 3,5                                     |
| 22                 | 1,63          | 0  | 0                    | 0  | 0                                       |
| <b>Total</b>       | <b>98,24</b>  |  | <b>1428,97</b>       | <b>1000,2</b>  | <b>100</b>                              |

On a une production potentielle de 100 Tonnes de MS estimée pour cette parcelle (en tenant compte d'un taux de perte fixe de 30 %).

**Parcelle Grand communal de La pesse = production estimée de 100 T de MS**

**Petit communal sur la commune de La Pesse**

➤ *Estimation de la production potentielle de matière sèche par secteur et globale*

| Numéro du polygone | Surface en ha | Valeur Pastorale MS par ha (VP en qx/ha) | MS par polygone (qx) | Estimation du potentiel fourrager après perte 30% (qx) | Estimation du potentiel fourrager (TMS) |
|--------------------|---------------|--|----------------------|--|---|
| <b>1A</b>          | 5,11          | 36,3                                     | 185,49               | 129,8  | <b>13</b>                               |
| <b>2A</b>          | 0,32          | 13                                       | 4,16                 | 2,9  | <b>0,3</b>                              |
| <b>3A</b>          | 0,75          | 0  | 0                    | 0  | <b>0</b>                                |
| <b>4A</b>          | 1,88          | 19,6                                     | 36,85                | 25,8   | <b>2,6</b>                              |
| <b>5A</b>          | 0,72          | 0  | 0                    | 0  | <b>0</b>                                |
| <b>6A</b>          | 0,49          | 0,7                                      | 0,34                 | 0,2  | <b>0,02</b>                             |
| <b>7A</b>          | 0,84          | 0  | 0                    | 0  | <b>0</b>                                |
| <b>Total</b>       | <b>10,11</b>  |  | <b>226,84</b>        | <b>158,7</b>   | <b>15,92</b>                            |

On a une production potentielle d'environ 16 Tonnes de MS estimée pour cette parcelle (en tenant compte d'un taux de perte fixe de 30 %).

**Parcelle Petit communal sur La Pesse = production estimée de 16 T de MS**

**Petit communal sur la commune des Bouchoux**

➤ Estimation de la production potentielle de matière sèche par secteur et globale

| Numéro du polygone | Surface en ha | Valeur Pastorale MS par ha (VP en qx/ha) | MS par polygone (qx) | Estimation du potentiel fourrager après perte 30% (qx) | Estimation du potentiel fourrager (TMS) |
|--------------------|---------------|--|----------------------|--|---|
| <b>1B</b>          | 1,04          | 18,4                                     | 19,14                | 13,4   | <b>1,3</b>                              |
| <b>2B</b>          | 3,96          | 12,7                                     | 50,29                | 35,2   | <b>3,5</b>                              |
| <b>3B</b>          | 1,32          | 8,1                                      | 10,69                | 7,5  | <b>0,7</b>                              |
| <b>4B</b>          | 1,21          | 6,3                                      | 7,62                 | 5,3  | <b>0,5</b>                              |
| <b>5B</b>          | 0,7           | 30                                       | 21                   | 14,7   | <b>1,5</b>                              |
| <b>6B</b>          | 0,94          | 10,3                                     | 9,68                 | 6,8  | <b>0,7</b>                              |
| <b>7B</b>          | 0,6           | 0  | 0                    | 0  | <b>0</b>                                |
| <b>8B</b>          | 1,02          | 0  | 0                    | 0  | <b>0</b>                                |
|                    | 0,2           | 16,7                                     | 3,34                 | 2,3  | <b>0,2</b>                              |
| <b>Total</b>       | <b>11</b>     |  | <b>121,76</b>        | <b>85,2</b>  | <b>8,4</b>                              |

On a une production potentielle de 8,4 Tonnes de MS estimée pour cette parcelle (en tenant compte d'un taux de perte fixe de 30 %).

**Parcelle Petit communale sur Les Bouchoux = production estimée de 8.4 T de MS**

## Valorisation de la ressource fourragère

Connaissant la production fourragère potentielle pour chaque parcelle, voyons quelle valorisation globale par les animaux on peut espérer.

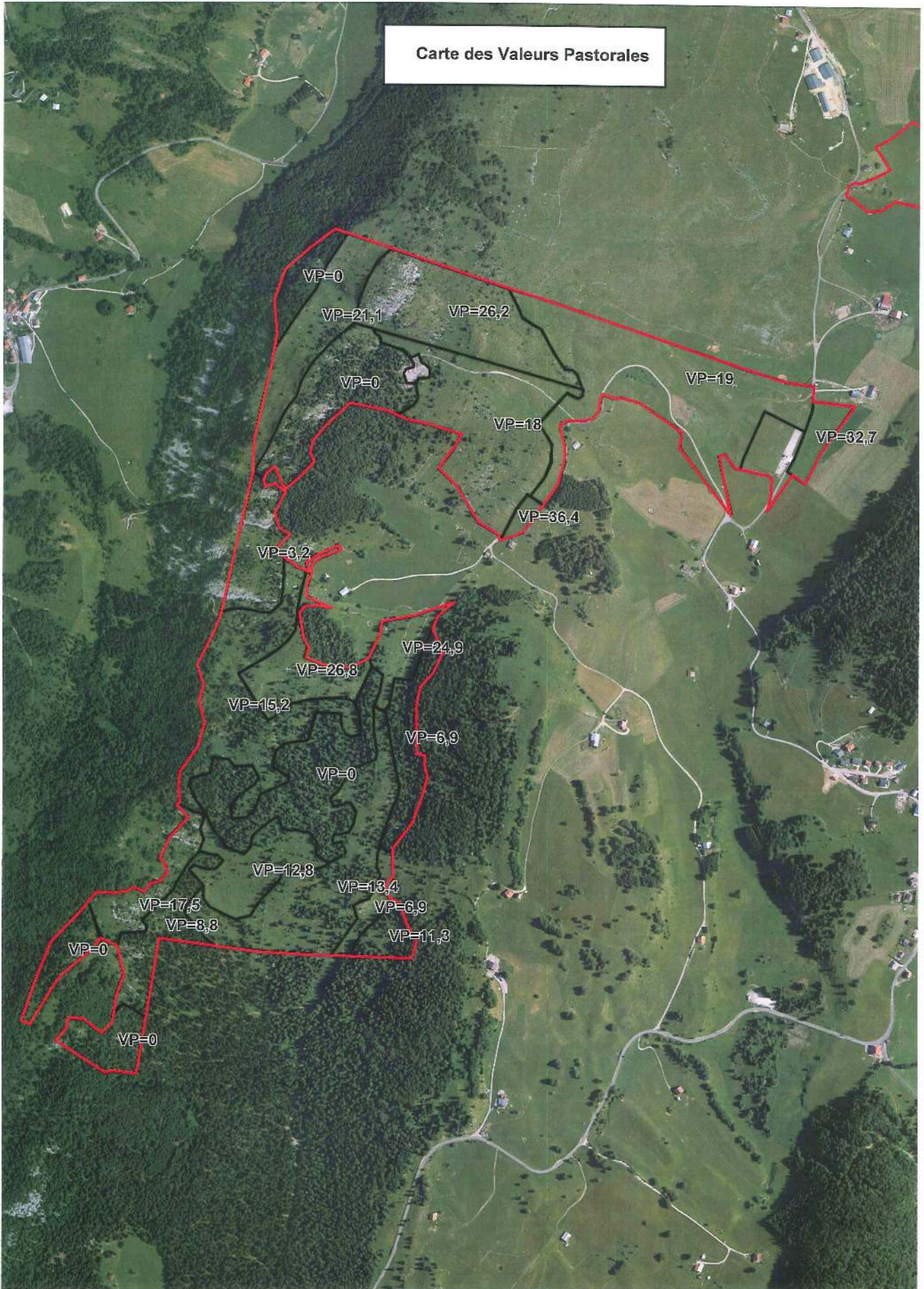
### Valorisation fourragère estimée

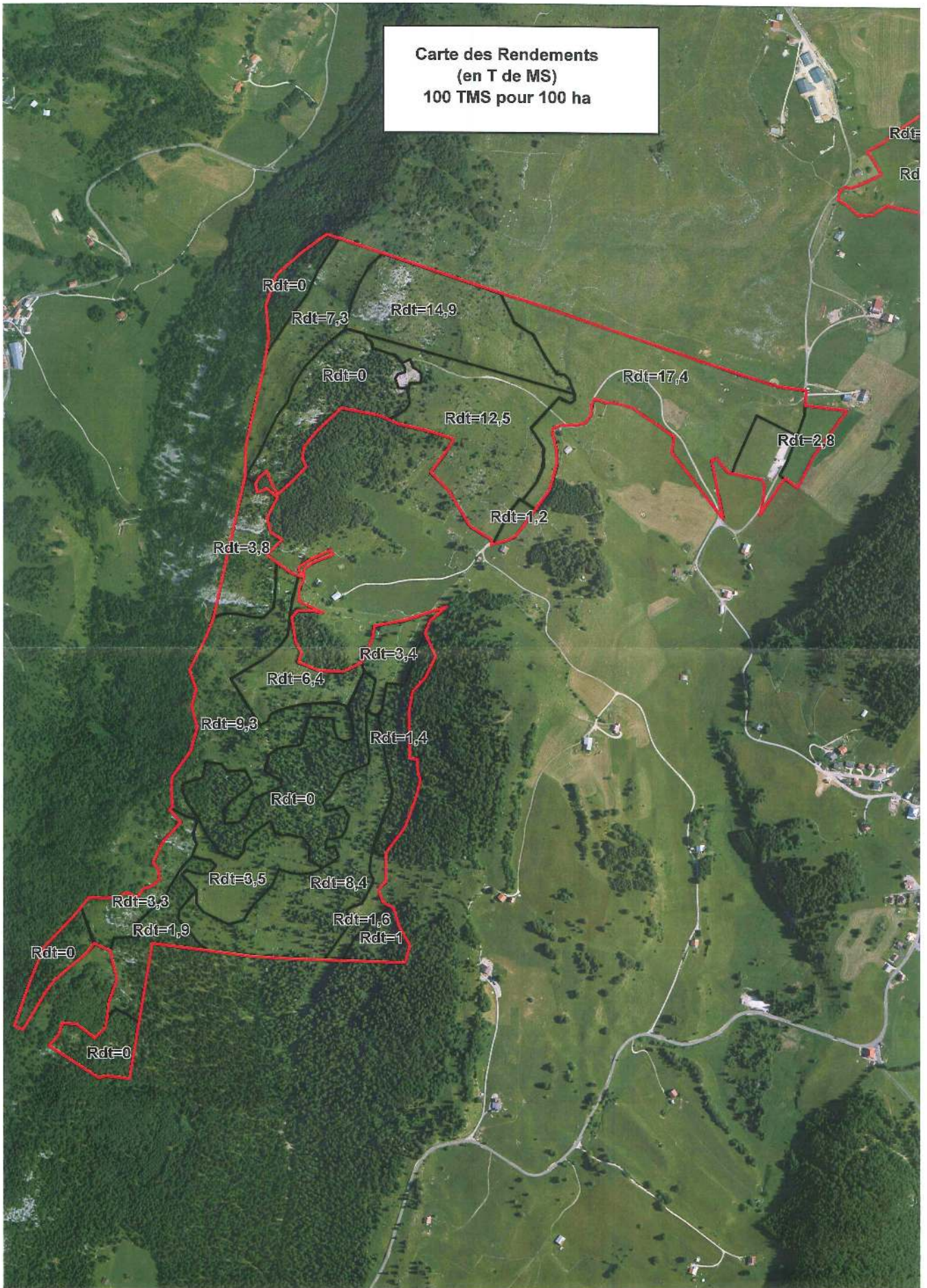
| Nom ou Numéro de parcelle              | Période de pâturage  | Nombre de jours de pâture | Production fourragère estimée | Besoins MS kg/jour/UGB | Nombre UGB |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------|------------|
| <i>Grand communal de La Pesse</i>      | <i>15/06 → 15/09</i> | <i>92</i>                 | <i>100 T MS</i>               | <i>15 kg</i>           | <i>72</i>  |
| <i>Petit communal de La Pesse</i>      | <i>15/06 → 15/09</i> | <i>92</i>                 | <i>16 T MS</i>                | <i>15 kg</i>           | <i>11</i>  |
| <i>Petit communal sur Les Bouchoux</i> | <i>15/06 → 15/09</i> | <i>92</i>                 | <i>8,4 T MS</i>               | <i>15 kg</i>           | <i>6</i>   |
|  | <b>Total</b>         | <b>92</b>                 | <b>124,4 tonnes</b>           | <b>15 kg</b>           | <b>89</b>  |

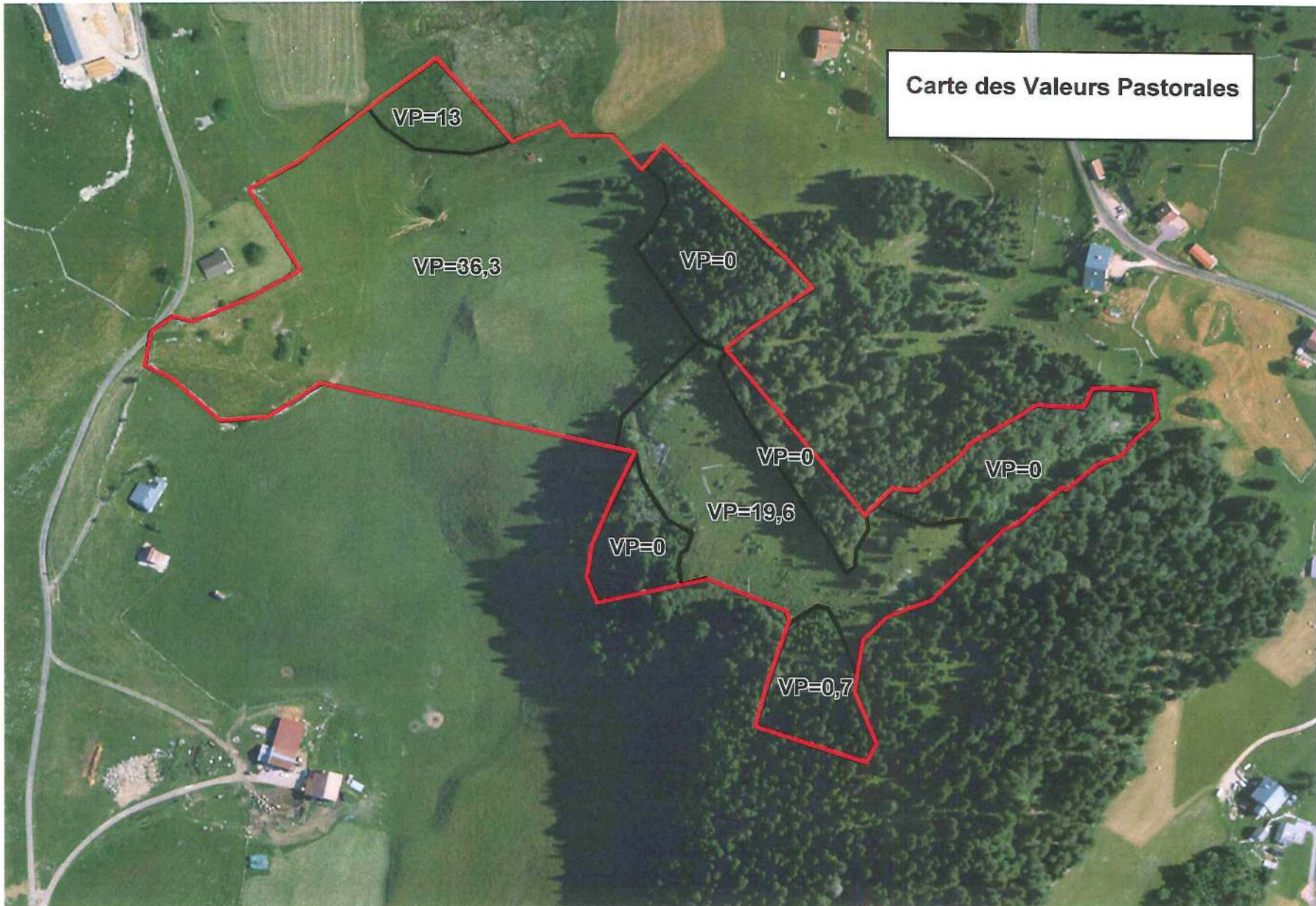
Une gestion précise des clôtures et des points d'eau doit permettre d'optimiser le pâturage. Certains endroits sont à débroussailler et des accès sont à recréer pour que les animaux puissent circuler plus facilement et parcourir l'ensemble du communal.



Carte des Valeurs Pastorales











### **3.4 Forêt, sols forestiers et matériel sur pied**

#### **Sols :**

La forêt repose dans sa majeure partie sur des affleurements rocheux et caillouteux.

Les zones les plus boisées sont souvent les zones les plus défavorables à l'agriculture (lapiaz, pentes fortes).

La dalle est généralement à faible profondeur, et des zones de lapiaz, de blocs ou d'éboulis sont présentes localement.

Les sols se présentent sous forme de mosaïque à l'enchevêtrement très complexe, où les sols profonds sur argile ou limon sont néanmoins très peu représentés, sauf dans les combes ou les bas de pente.

La fertilité des sols reste globalement correcte du fait de la fissuration des calcaires sous-jacents et de la pluviométrie.

Les précipitations importantes sont à l'origine d'un bilan hydrique favorable dans la majorité des cas, compensant les réserves faibles des stations les plus défavorisées (stations sur sol très superficiel).

La production forestière y est donc largement favorisée.

Des risques d'érosion importants existent sur les stations fragiles, en cas de coupes fortes.

Les sols humifères et litho calciques à mor sont particulièrement fragiles et ne supportent pas une mise en lumière brutale qui provoque alors une minéralisation extrêmement rapide et la disparition de l'humus, laissant nus les blocs calcaires, d'où l'intérêt du traitement jardiné.

#### **Etat actuel des peuplements, taux de boisement, structures, compositions :**

La cartographie des types de peuplements forestiers fait référence à la métatypologie de Franche Comté.

Elle a été réalisée dans les types 3000 et 4000, les types 1000 et 2000 ne font pas l'objet d'une cartographie forestière fine.

La description s'est faite à l'avancement.

Les types les plus boisés sont souvent composés d'une très fine mosaïque de structures différentes.

#### **Répartition des surfaces :**

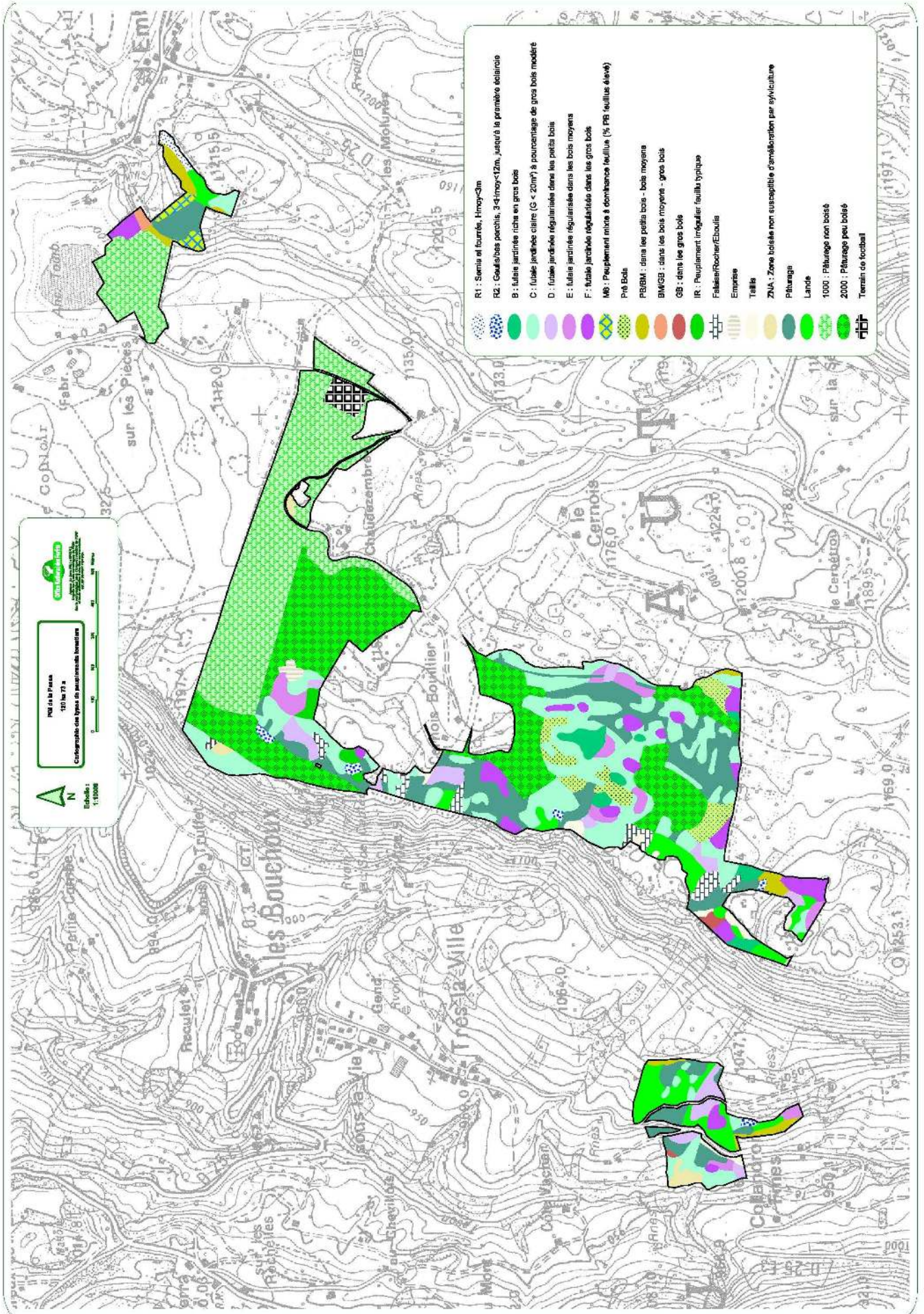
| Types        | Correspondance   | Surface                   |
|--------------|--|---------------------------|
| 1000         | Pâturages non boisés   | 28 ha .42 a 44 ca         |
| 2000         | Pâturages peu boisés   | 25 ha .30 a 06 ca         |
| B            | Futaie jardinée riche en gros bois (Nb> 30 %) et diamètres maxima généralement élevés, à matériel généralement assez riche (25 à 32 m <sup>2</sup> /ha, soit 250 à 350 m <sup>3</sup> comm. /ha, après coupe).       | 2 ha .03 a 47 ca          |
| C            | Futaie jardinée claire et pauvre en gros bois, résultant souvent d'un rajeunissement énergétique ou d'un enrésinement naturel progressif (12 à 18 m <sup>2</sup> /ha, soit 100 à 200 m <sup>3</sup> commerciaux/ha). | 20 ha .07 a 26 ca         |
| D            | Futaie régularisée dans les petits bois, à densité élevée et faible diamètre maximum (dépassant rarement 50 cm).   | 3 ha .64 a 97 ca          |
| E            | Futaie régularisée dans les bois moyens, riche (densité résineuse élevée).   | 2 ha .78 a 90 ca          |
| F            | Futaie régularisée dans les gros bois, à densité relativement élevée   | 4 ha .72 a 79 ca          |
| PB           | Taillis sous futaie à petits bois dominants  | 3 ha .24 a 97 ca          |
| PB-BM        | Taillis sous futaie à petits bois et bois moyens dominants   | 2 ha .00 a 15 ca          |
| BM-GB        | Taillis sous futaie à bois moyens et gros bois dominants   | 0 ha .22 a 84 ca          |
| GB           | Taillis sous futaie à gros bois dominants  | 0 ha .29 a 38 ca          |
| IR           | Taillis sous futaie à structure irrégulière  | 0 ha .68 a 86 ca          |
| M6           | Peuplement mixte à dominante feuillue, à peuplement résineux variable, à peuplement feuillu dense généralement très riche en petit bois.   | 0 ha .73 a 55 ca          |
| R1           | Semis et fourrés résineux H ≤ 3m   | 0 ha .38 a 04 ca          |
| R2           | Gaulis/Bas-perchis résineux 3m < H jusqu'à la 1 <sup>ère</sup> éclaircie (~12m)  | 0 ha .60 a 63 ca          |
| PA           | Zone de pâturage   | 14 ha .13 a 83 ca         |
| LAN          | Landes et fruticées  | 5 ha .99 a 45 ca          |
| T            | Taillis simple   | 1 ha .11 a 91 ca          |
| ZNA          | Zone boisée non susceptible d'amélioration (station peu fertile ou écologiquement sensible, ou inaccessible)   | 0 ha .85 a 98 ca          |
| ROC          | Falaises et rochers exposés  | 2 ha .04 a 57 ca          |
| EMP          | Ancienne carrière à Chaudezembre   | 0 ha .33 a 06 ca          |
| FOOT         | Terrain de Foot  | 1 ha .05 a 88 ca          |
| <b>Total</b> |  | <b>120 ha .72 a 99 ca</b> |

Il est clair que le type dominant sur le site est le type C, résultant d'un enrésinement progressif, réparti quasiment partout.

Cela est à mettre en relation avec l'analyse qui suit sur l'historique du boisement.

Le type C moyen sur la zone est plutôt dans la fourchette basse de ce type en termes de volume, soit environ 100 m<sup>3</sup>/ha en moyenne.

### Carte des types de peuplements forestiers :



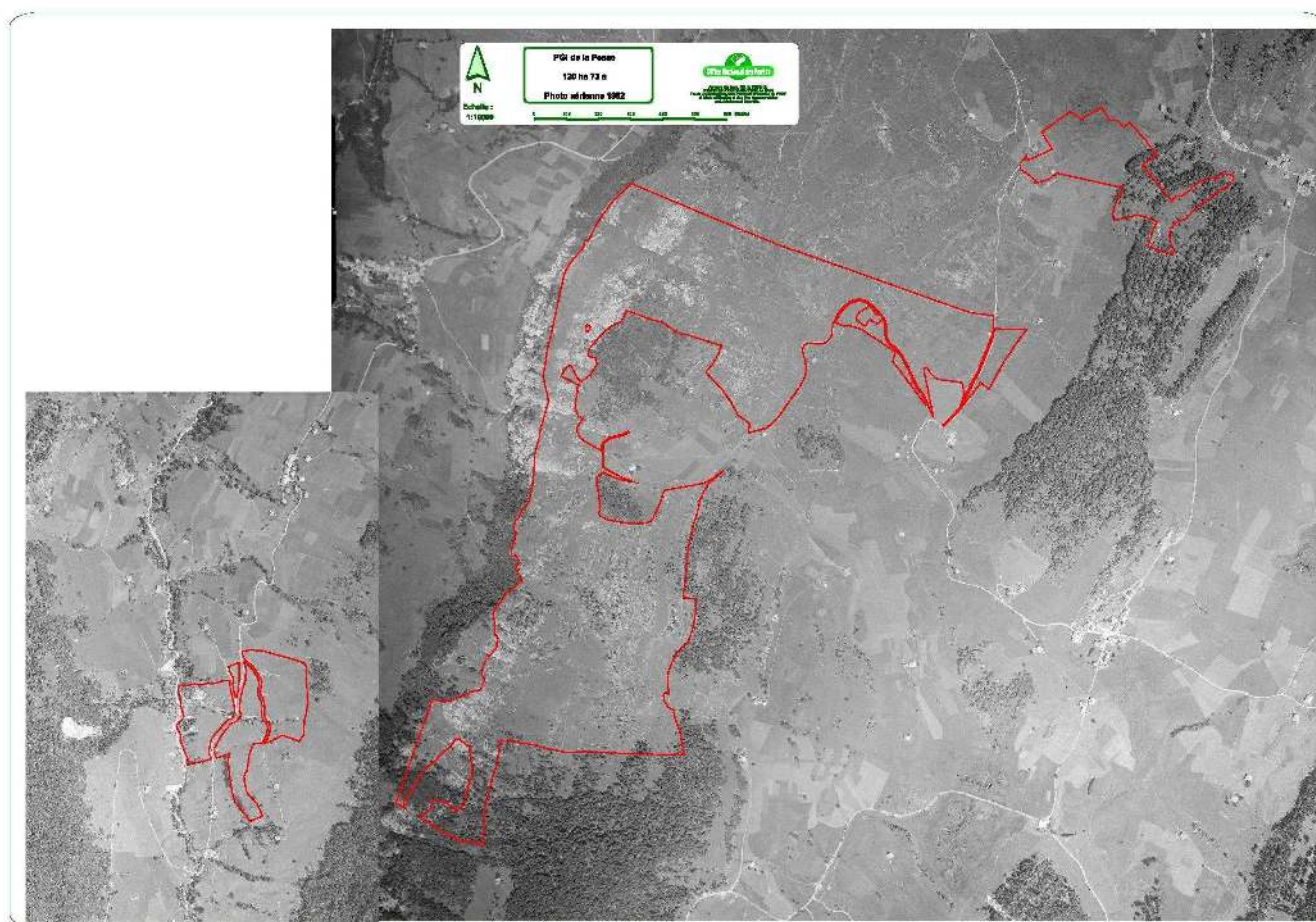


**Evolution de la couverture forestière lors des 60 dernières années :**



Ci-dessus la photo aérienne de 2006.

Ci-dessous la photo aérienne de 1952.



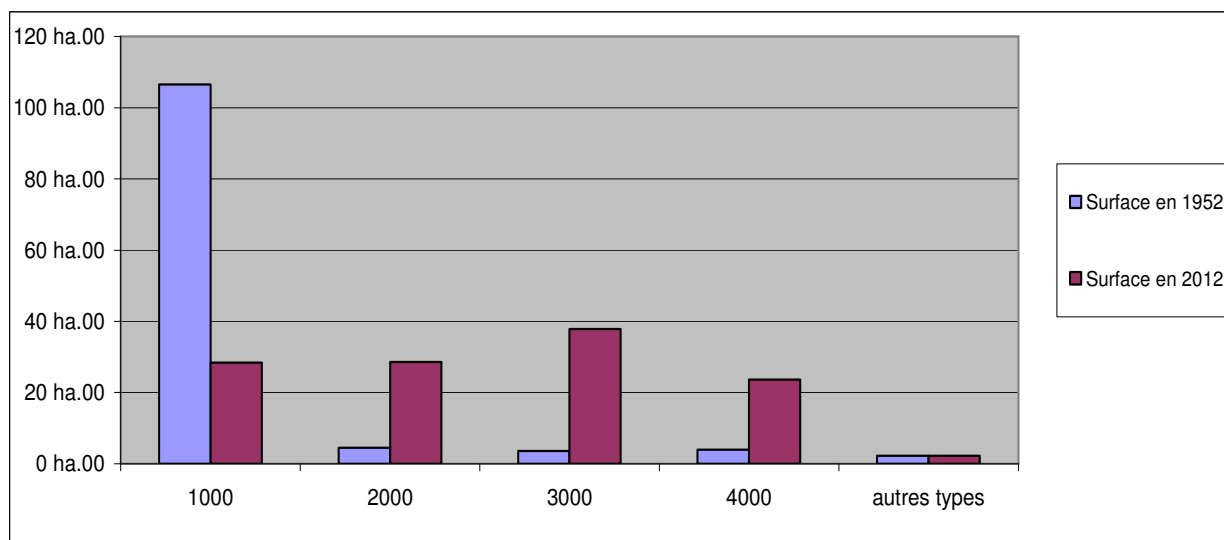
(On peut remarquer en agrandissant la photo qu'autrefois une partie des clôtures étaient réalisées avec les pierres des champs sous la forme de murets que l'on retrouve encore aujourd'hui sur le terrain. Le muret protégeait les cultures de la dent du bétail. Il marquait aussi la limite entre les terres cultivées et les pâturages communaux).

L'analyse des deux photos ci-dessous permet de dégager les observations suivantes concernant les évolutions des surfaces boisées :

## Evolution de la couverture boisée en 60 ans

| Couverture forestière     | Types        | Surface en 1952 | %   | Surface en 2012 | %   |
|---------------------------|--------------|-----------------|-----|-----------------|-----|
| moins de 1 % de boisement | 1000         | 106 ha.47       | 88% | 28 ha.42        | 24% |
| de 1 à 20 % de boisement  | 2000         | 4 ha.47         | 4%  | 28 ha.62        | 24% |
| de 20 à 70 % de boisement | 3000         | 3 ha.59         | 3%  | 37 ha.84        | 31% |
| plus de 70 % de boisement | 4000         | 3 ha.99         | 3%  | 23 ha.64        | 20% |
| autres types              | autres types | 2 ha.21         | 2%  | 2 ha.21         | 2%  |
|                           |              | 120 ha.73       |     | 120 ha.73       |     |

→ surface ÷ par 3.5  
 → surface x 6.5  
 → surface x 10  
 → surface x 6



Cette comparaison ne signifie pas que la situation de 1952 était la situation idéale en terme de répartition zones ouvertes / zones fermées, mais cette comparaison couplée aux relevés de terrain permet en revanche de mettre en lumière plusieurs remarques :

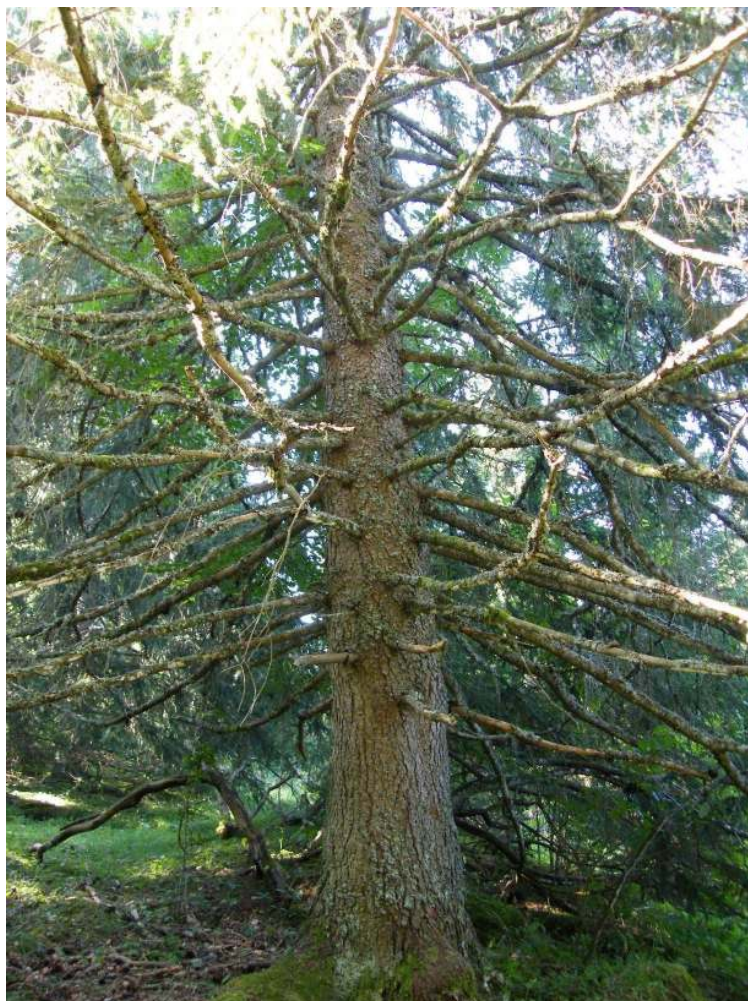
- **la forêt est jeune** (< 60 ans), dominée par l'épicéa, et elle s'est installée avec différentes stratégies à partir des zones les plus difficiles pour l'agriculture (zones de lapiaz ou de pente) ou à partir des zones boisées voisines,
- **la dynamique de fermeture est très forte et restera active si rien ne change**, avec dans un premier temps, la disparition progressive des structures en mosaïque typiques des prébois et qui en constitue une très grande richesse, puis la fermeture totale,
- des **essences intéressantes** pour la biodiversité (fruitiers, saules, noisetiers...) sont présentes et sont à conserver,
- 70 % des types 3000 et 4000 sont dominés par l'épicéa et le hêtre et **l'accroissement annuel est actuellement non valorisé** (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois énergie...),
- il est **possible et nécessaire de gérer ce boisé**, et cette gestion est totalement **compatible et complémentaire** avec les activités agricoles et les enjeux environnementaux.

La gestion sylvicole pourra progressivement améliorer la qualité des bois présents dans les zones dédiées à la forêt.

### Remarque sur la valeur des bois et la qualité :

Dans les prés bois (types 3000 et moins), les grumes ont souvent une forte décroissance avec une forte branchaison et sont appelées des « carottes » ou des « crocs ».

Néanmoins, en dehors de l'aspect économique, ces bois branchus ont un intérêt environnemental et paysager fort.



Bois branchu (première génération des bois colonisateurs) dans le « Grand Commun »

Dans les types 4000, la concurrence entre les houppiers est plus forte et les arbres ont un port un peu plus forestier.



Bois « Aux Darrappes » au dessus de la tourbière

## **Régénération et dynamique du boisé**

L'abandon du gardiennage traditionnel, la diminution de la pression pastorale et le manque de travaux ont entraîné la reconquête forestière naturelle et progressive.

La dynamique se traduit souvent par la constitution d'enveloppes (bosquets, bouquets) concentriques qui mûrissent progressivement par l'arrivée de nouvelles essences.

On observe des successions au niveau du stade forestier avec plusieurs phases : pionnière, transitoire et de maturité.

### **Les différentes dynamiques de recolonisation :**

**-Dynamique frontale** : la dynamique se développe à proximité des massifs constitués (lisière). C'est un des éléments essentiels de la re-colonisation et de la fermeture progressive des pâturages dans les combes en bordure des communaux.



« Effet de lisière » dans le « Grand Commun »

**-Dynamique par nucléation** : constitution de noyaux arbustifs (surtout genévrier, noisetier mais aussi églantier, alisier, viorne, épines) ou arborescents qui confluent progressivement avec installation des arbres.



Noyaux de départ avec l'épicéa à l'abri de la dent du bétail au « Grand Commun »

**-Dynamique par dispersion** : implantation directe de certaines essences qui s'installent sans abri au milieu des communaux.



Boisement « Aux Collendrons »



Boisement au sommet « Des Darappes »

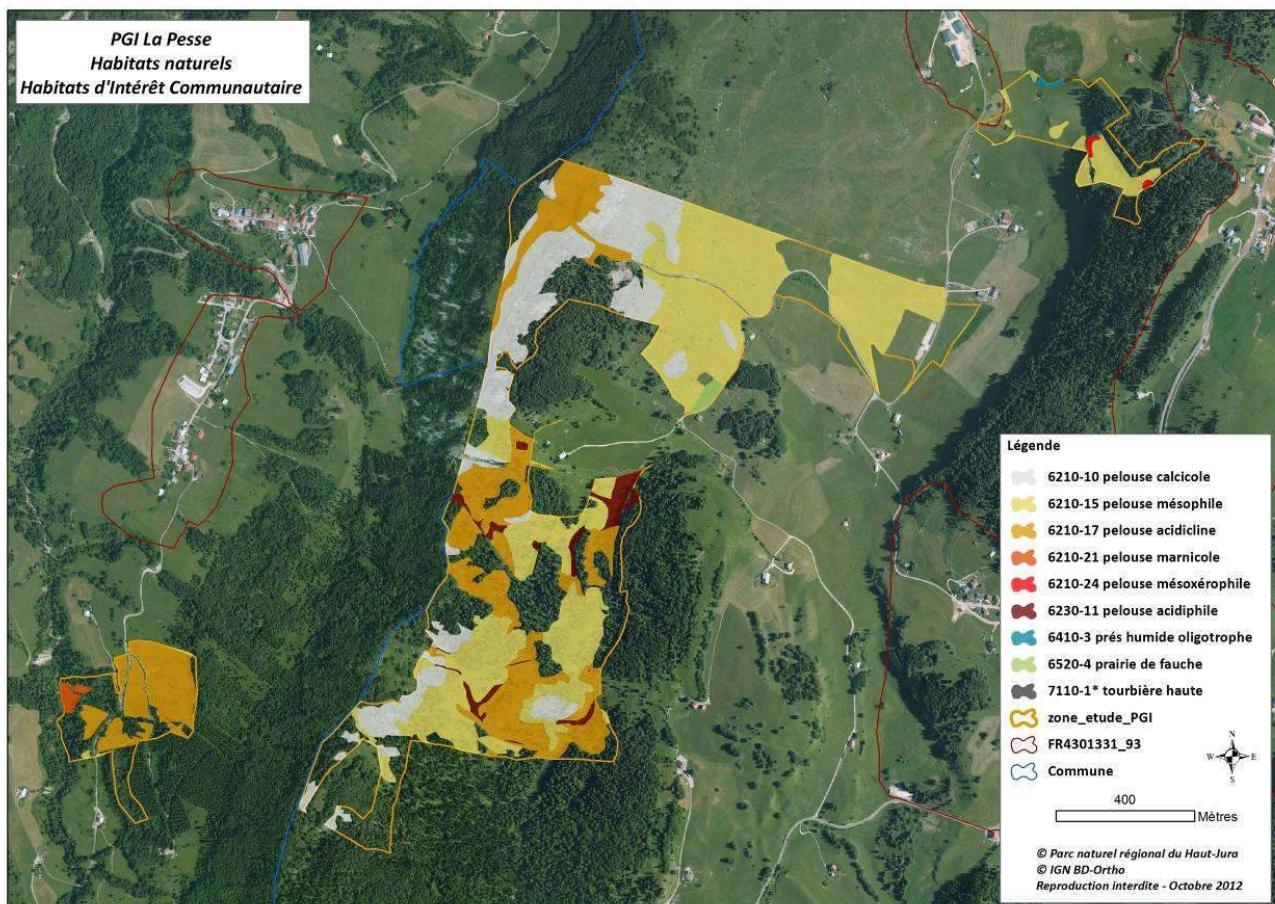
La vitesse de croissance des semis d'épicéa est extrêmement rapide, en moyenne 40 cm par an, ce qui peut générer des arbres de 24 m de hauteur en 60 ans.

Comme on vient de le constater, la dynamique d'enrichissement est forte et suit plusieurs scénarii, qui entraînent la disparition des habitats de « pré-bois ». L'analyse de la conservation des habitats naturels montre un même phénomène.



### 3.5 Valeurs naturelles

Les Habitats ouverts d'Intérêt Communautaire (HIC) : des milieux bien représentés



|   | Hectares (ha) | Pourcentage (%) |
|---|---------------|-----------------|
| <b>Superficie du site</b>                 | <b>122</b>    | <b>100</b>      |
| <i>dont habitats ouverts</i>              | <i>98</i>     | <i>80</i>       |
| <i>dont forêt</i>                         | <i>24</i>     | <i>20</i>       |
| <b>Superficie en HIC/site</b>             | <b>82</b>     | <b>67</b>       |
| <b>Superficie en HIC/habitats ouverts</b> | <b>82</b>     | <b>84</b>       |

Les habitats ouverts occupent une superficie de 98 ha, soit 80 % du secteur d'étude, ce qui confirme la vocation agro-pastorale du site.

Néanmoins, la forêt est présente en tâche, avec une densité plus importante dans la partie Sud, à proximité de la forêt du Chapuzieux. La forêt colonise lentement ces espaces autrefois entretenus et maintenus ouverts.

Globalement, le site présente une imbrication complexe de mosaïques de pelouses et de forêt.

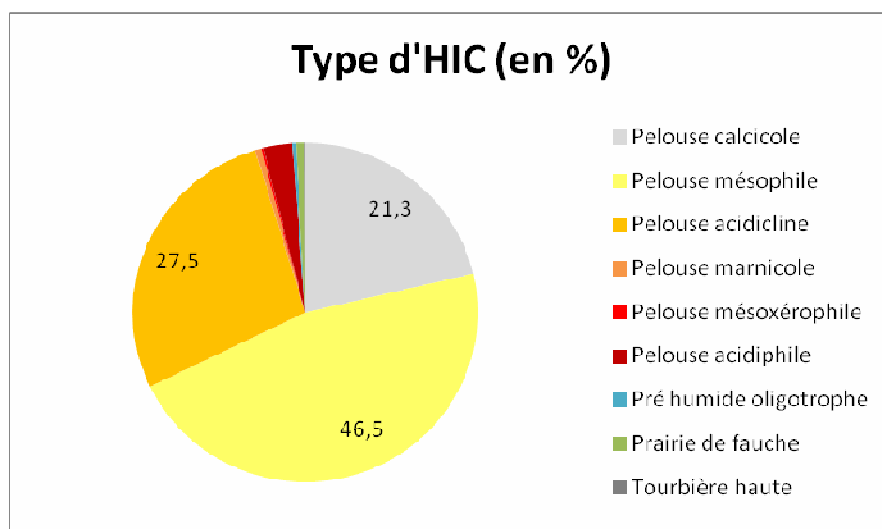
Parmi les 98 ha d'espaces ouverts, 82 ha sont des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC), c'est-à-dire qu'ils sont rares à l'échelle de l'Union Européenne. Ces 82 ha représentent **84 % des habitats ouverts en HIC**, les 16% restant étant occupés par des pelouses qui ne sont pas des HIC.

**La conservation des HIC est un enjeu majeur sur cette zone, au regard de la forte proportion d'HIC sur les espaces ouverts.**



Les 9 types d'HIC présents :

| Code HIC | HIC                    | Superficie (ha) | Pourcentage |
|----------|------------------------|-----------------|-------------|
| 6210-10  | Pelouse calcicole      | 17,5            | 21,3        |
| 6210-15  | Pelouse mésophile      | 38,2            | 46,5        |
| 6210-17  | Pelouse acidiline      | 22,6            | 27,5        |
| 6210-21  | Pelouse marnicole      | 0,5             | 0,6         |
| 6210-24  | Pelouse mésoxérophile  | 0,2             | 0,2         |
| 6230-11  | Pelouse acidiphile     | 2,2             | 2,7         |
| 6410-3   | Pré humide oligotrophe | 0,3             | 0,3         |
| 6520-4   | Prairie de fauche      | 0,7             | 0,8         |
| 7110-1*  | Tourbière haute        | 0,1             | 0,1         |
|          | <b>TOTAL</b>           | <b>82.3</b>     | <b>100</b>  |

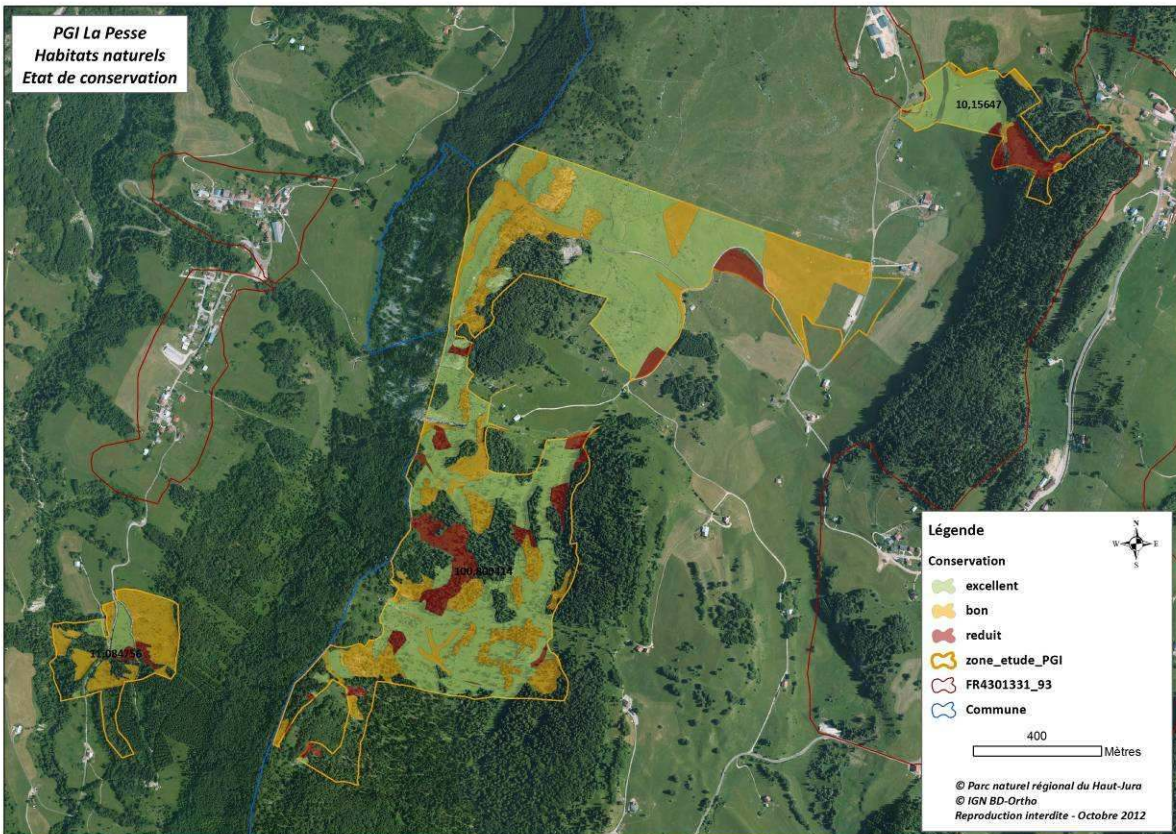


**Trois types d'HIC représentent plus de 95 % des HIC ouverts du site d'étude : les pelouses mésophiles, les pelouses acidilines et les pelouses calcicoles.**

Même si ces types d'habitats sont différents dans le détail, les enjeux de conservation sont proches, étant donné que ce sont des pelouses sèches, (faible profondeur de sol, exposition globalement homogène...).

Ainsi, les « pelouses » représentent l'essentiel des enjeux de conservation des habitats ouverts avec une représentation prédominante (98.8% des HIC sont des pelouses). Les enjeux de conservation ainsi que les préconisations de gestion tiendront compte de la spécificité de ces milieux et de leur forte représentation.

- a. Etat de conservation des HIC : une situation globalement favorable qui ne doit pas masquer la dynamique de fermeture actuelle

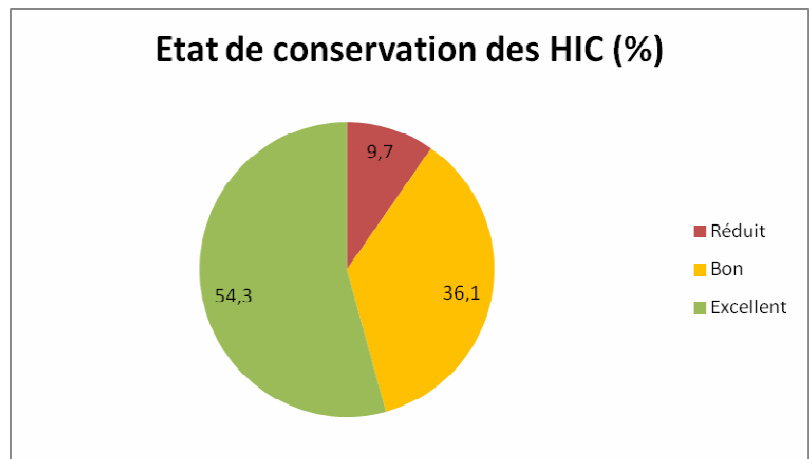


L'état de conservation des HIC est globalement excellent voire bon à plus de 90%.

La carte ci-dessus montre que l'état de conservation « réduit » se situe généralement à proximité et dans le prolongement des zones forestières les plus denses.

Ce chiffre ne doit néanmoins pas occulter le fait que les cartographies des HIC ont été réalisées en 2007 ; en 6 ans, l'état de conservation a évolué défavorablement constats de terrain. Si on reprend l'accroissement annuel de 40 cm des épicéas, en 6 ans, certains arbres ont déjà grandi de 2.4 m.

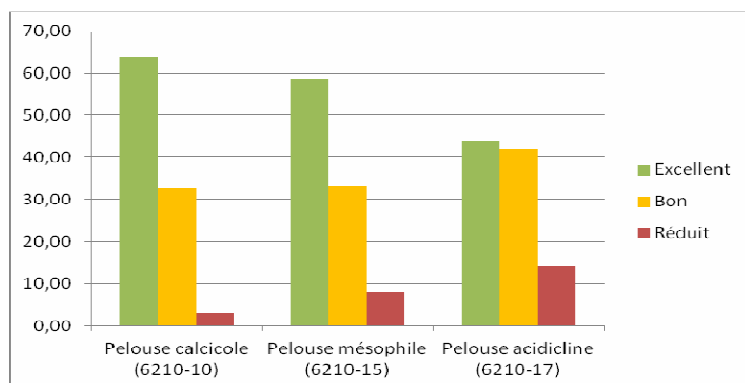
Les atteintes constatées sont généralement liées à l'embroussaillage des pelouses mais rien n'est encore irréversible.



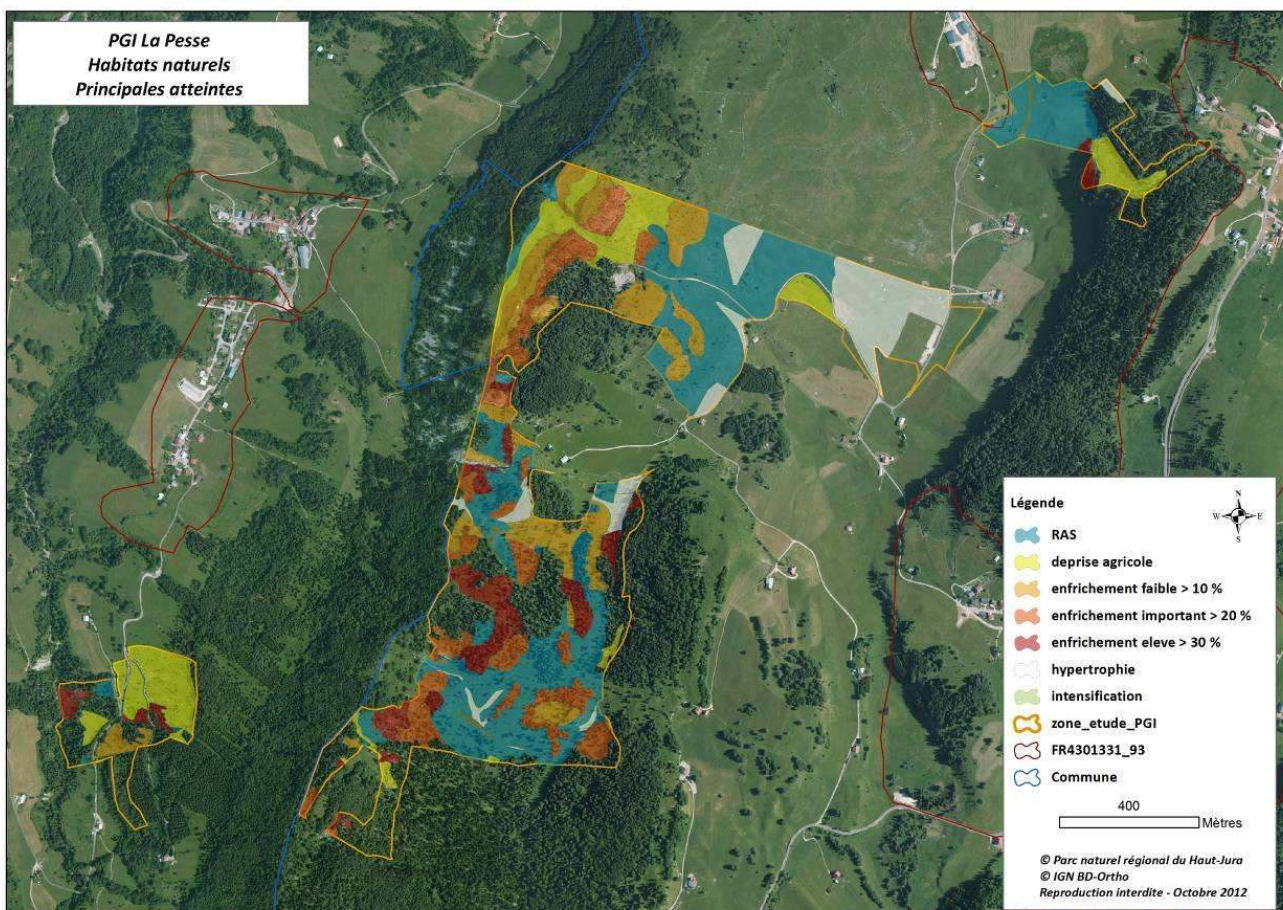
## b. Etat de conservation des HIC les plus représentés

Ce graphique présente l'état de conservation des trois types d'HIC les plus représentés (en % de la superficie occupée).

Les pelouses acidiclinales sont le type d'habitat qui présente un état de conservation réduit (< 15 %), tout en étant satisfaisant. Inversement, les pelouses calcicoles présentent un état de conservation excellent à plus de 60 %.



## c. L'enrichissement comme principal facteur de dégradation



Les principales atteintes relevées sur le site d'étude correspondent, dans la grande majorité, au phénomène d'enfrichement.

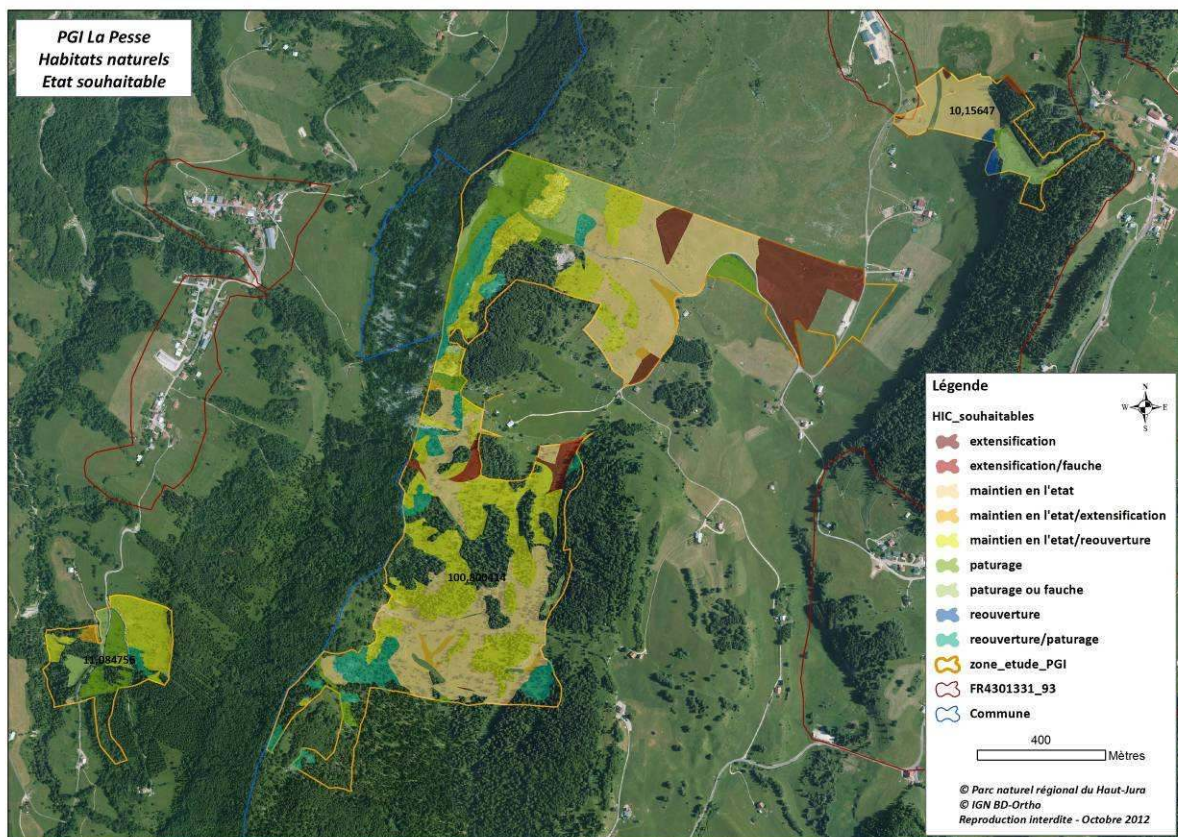
- Sur le secteur des Collendrons, l'**enfrichement** est généralisé sur l'ensemble des pelouses. Dans le détail, la partie Est du site subit un enfrichement qui progresse mais qui peut encore être freiné, voire enrayé par un pâturage annuel constant. Des travaux de réouverture pourront être envisagés sur les formations arborées (épicéas) et les buissons dont l'emprise et l'extension sont fortes. Néanmoins, il faudra être attentif à ne mettre en œuvre ces opérations qu'avec prudence, au risque que des interventions mécaniques lourdes confortent et accélèrent le phénomène de déprise si la pression pastorale mise en place n'est pas suffisante. Aussi (Cf. partie Préconisations), ces interventions devront être raisonnées et s'orienteront le plus possible par des travaux manuels ponctuels.

A l'ouest, le secteur de pelouse qui borde le Tacon s'avère très pentu et l'entretien de ces terrains paraît difficile à long terme, que ce soit par des animaux ou avec des travaux de restauration.

- Concernant les Darappes, ce phénomène est en train de s'accélérer sur la partie haute par manque de pression, voire d'accès aux pelouses pour les animaux durant ces dernières années. Le simple accès des animaux à la zone pourra contenir dans un premier temps la fermeture du milieu. Des travaux pourront aussi s'envisager afin de restaurer des corridors et des voies de passage pour permettre aux animaux d'accéder à l'ensemble des pelouses. La partie basse bénéficie d'une situation topographique plane, en continuité de la tourbière et aucune atteinte d'enfrichement n'est constatée. Le maintien des pratiques actuelles (pour peu qu'elles aient été définies) est à encourager.
- Chaudezembre est le secteur le plus hétérogène. La partie nord-est subit un phénomène d'**hypertrophie** (durée de pâturage certainement trop importante au regard du substrat). Ces terrains plats sont les plus proches de l'exploitation agricole et donc accueillent les animaux sur une durée de pâturage assez longue sur la période de végétation. En allant plus à l'ouest, le relief devient plus prononcé, les rochers et éboulis deviennent plus présents. Ce secteur, marqué par une succession de micro buttes et de combes, présente des zones plus difficiles d'accès. Là, le phénomène de reconquête des ligneux arbustifs est parfois visible en marge des formations arborées déjà constituées.

En allant vers le sud, les clairières encore ouvertes se succèdent au gré des buttes et des vallons boisés. Le phénomène d'enfrichement est plus marqué selon les clairières, dans le prolongement des formations boisées. Tout au sud, l'enfrichement est de plus en plus important. Il faudra veiller, dans ce secteur, à assurer la continuité de circulation des animaux au sein des clairières encore ouvertes.

#### d. Etat de conservation souhaitable



L'état de conservation souhaitable reprend les constats liés à la dégradation des habitats naturels. Les secteurs impactés par des phénomènes d'intensification, au nord de Chaudesembres notamment et à proximité des sièges des EA, doivent faire l'objet d'extensification des pratiques agricoles, de pâturage, voire d'une remise en prairie de fauche extensive. Inversement, les zones soumises à une dynamique d'enrichissement doivent faire l'objet soit d'un pâturage davantage durable, plus précoce et plus contraint, soit de travaux localisés, soit des deux.

Généralement et sur l'ensemble de la zone d'étude, près de 50 % des surfaces doivent rester en l'état, les habitats étant en bon état de conservation. Néanmoins, ces chiffres sont issus de la cartographie des habitats naturels de 2007 et durant 6 ans, la dynamique s'est amplifiée, les animaux se cantonnant aux surfaces les plus proches des sièges des EA et des points d'eau, placés également à proximité des EA.

Les préconisations porteront donc majoritairement sur ces 50 % de surface dont l'état de conservation est à faire évoluer favorablement, en termes d'augmentation de la pression pastorale ou d'extensification des pratiques, de travaux sylvicoles ou d'équipements des parcs de pâturage.

### **3.6 Relevé et description des équipements**

Au cours des descriptions de terrain, une carte des équipements existant a été élaborée.

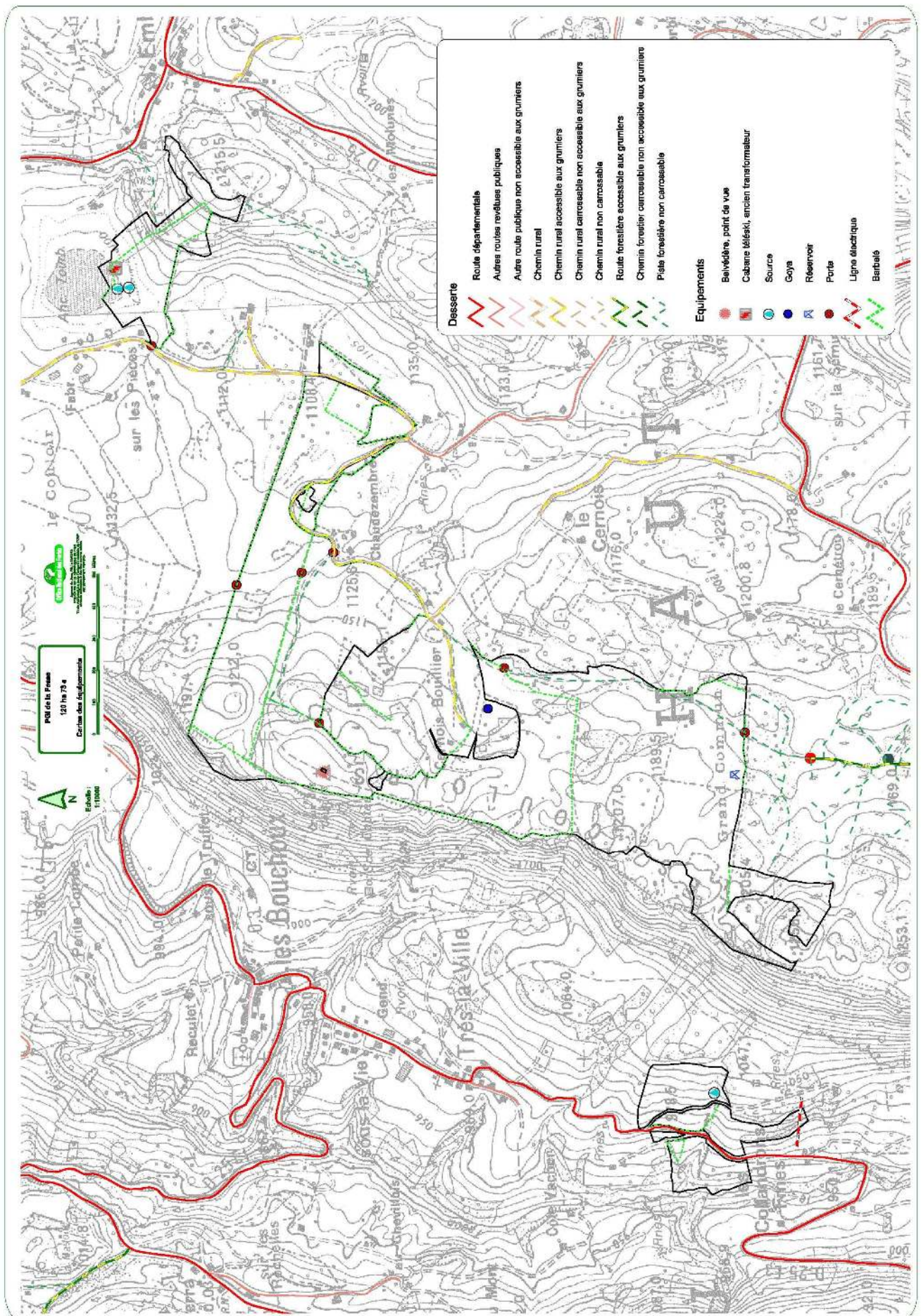
#### Commentaires :

- globalement, les barrières existantes sont anciennes et parfois en mauvais état,
- l'implantation des barrières n'est pas toujours rationnelle, et dans certains cas elles interdisent l'accès des animaux à des zones entières (partie sommitale de chaudezembre, des darappes, etc...),
- les points d'eau existants sont à améliorer, et ils sont en nombre insuffisant,
- la desserte pour tracteur ou 4x4 est insuffisante.

NB : il faut noter la présence d'un transformateur électrique à l'abandon au dessus de la tourbière Des Darappes.



Citerne au sud du Grand Commun



### **3.7 Entretien auprès des exploitants et des propriétaires**

Les exploitants agricoles ont été invités à la réunion de restitution du 09/11/2012, mais seuls le GAEC du Petit Herbassier et Monsieur Jean-Pierre Lançon ont répondu présent.

Des rencontres avec Pierrette Poncet ont eu lieu dans un autre cadre avec la Chambre d'Agriculture et parfois même avec le maire de la commune de La Pesse. Le problème du sous-pâturage de leur partie communale a pu être abordé en vue de trouver des solutions.

D'autre part, des rencontres avec le Gaec le Petit Herbassier ont eu lieu en dehors de cette réunion. Les exploitants du Gaec ont pu faire part de leur intérêt de retrouver des surfaces supplémentaires pour accroître leur activité de production de moutons.

Quant à Mr Bilat, la date d'arrêt de son activité semble imminente. Il n'a pas pu être contacté pour connaître les suites qu'il envisage pour les années à venir.

Enfin, Etienne Lanoux arrêtant son activité de façon certaine et n'ayant pas de repreneur identifié, il ne nous a pas semblé nécessaire de le rencontrer.



## **4. SYNTHÈSE**

### **4.1 Définition des objectifs et élaboration des scénarii de gestion**

Les actions déclinées dans ce PGI ont pour objectif :

- la remise en pâturage des zones intéressantes et progressivement délaissées par l'agriculture,
- l'amélioration des équipements pastoraux présents et la création de nouveaux équipements, afin d'apporter plus de valeur et d'attractivité aux communaux, et de faciliter le travail des exploitants agricoles présents,
- la réouverture progressive de zones par des travaux de reconquête pastorale, mais aussi par l'exploitation de bois ,
- la mise en valeur des produits bois commercialisables,
- la gestion des parties les plus boisées via l'application du régime forestier à ces zones.

Toutes ces actions intégreront bien sûr le maintien ou l'amélioration de la richesse du secteur en termes d'habitats naturels ou d'espèces présentes.

Toutes ces actions ne seront pas à mener simultanément, mais par étape, et particulièrement en fonction de l'évolution du contexte lié aux EA et aux financements possibles.

Pour chaque zone, un ordre de priorité a été préconisé entre les travaux d'équipements pour l'eau, les clôtures, la desserte, les travaux de reconquête pastorale ou autres travaux divers.

Toutes les opérations préconisées sont répertoriées sur la carte des travaux et équipements.

#### **Notes importantes :**

Dans le Jura, il est précisé que le régime forestier et le régime des baux ruraux ne sont pas compatibles sur une même surface

Cela signifie que les baux ruraux en cours sur les zones qui seraient proposée au régime forestier devront s'éteindre.

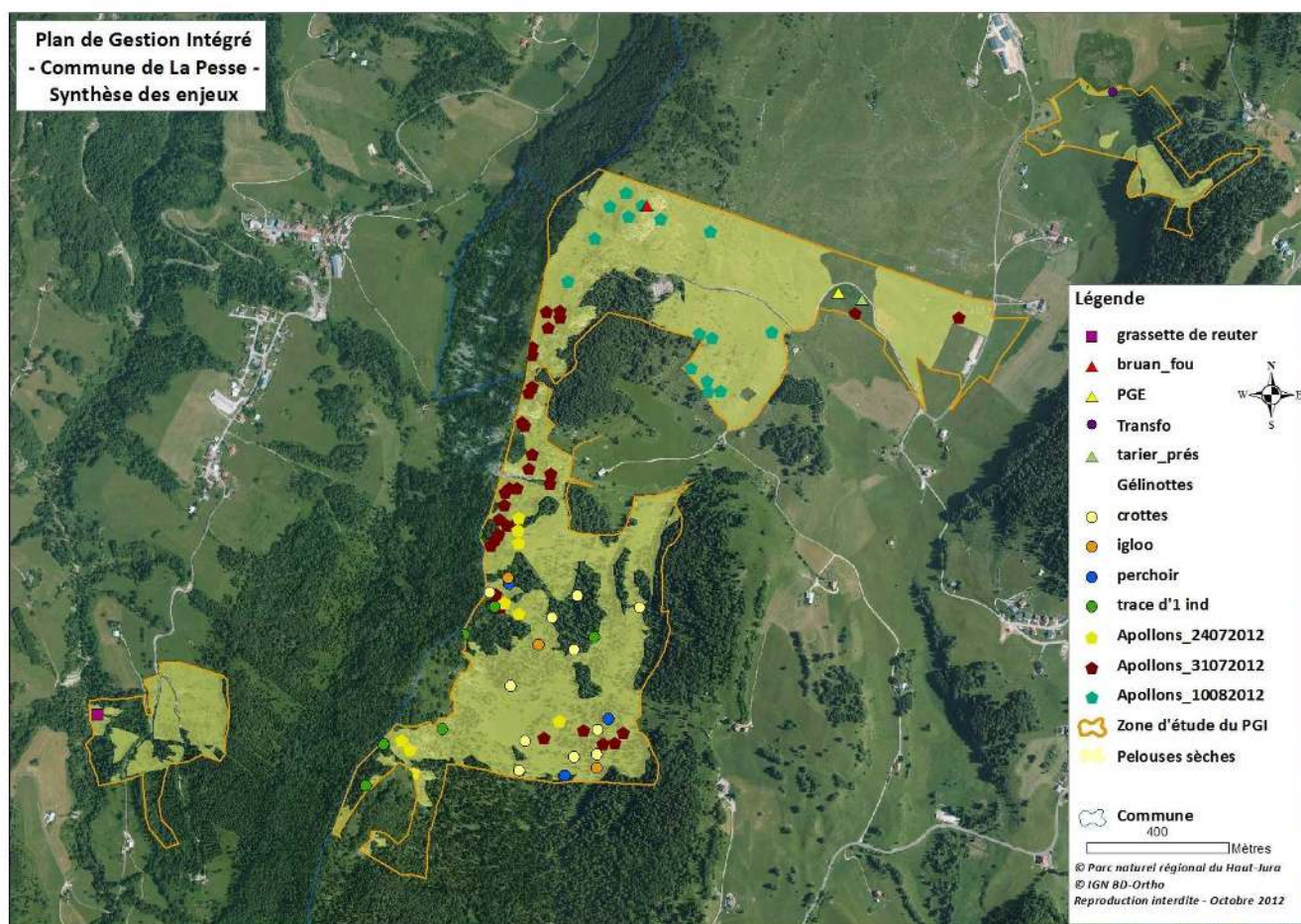
Pour autant, cela ne signifie pas que les animaux y seront interdits, le pâturage ou le passage des animaux pourra se poursuivre, non plus sous le régime des baux ruraux, mais sous le régime d'une convention pluriannuelle de pâturage signée entre la commune, le gestionnaire (ONF) et l'exploitant agricole.

## 4.2 Choix des mesures et planification des réalisations

Tous les travaux cités sont consultables en annexe, par ordre de priorité par zone, ce qui est plus lisible que ce que le plan type du PGI impose.

### 4.2.1 Mesures concernant la faune

Synthèse des enjeux environnementaux



D'une façon générale, le site d'étude se distingue par une grande diversité des milieux, à savoir un cortège de pelouses sèches plus ou moins embroussaillées, des clairières intra-forestières, des éboulis et pierriers à fruticées et des zones forestières sur lapiaz.

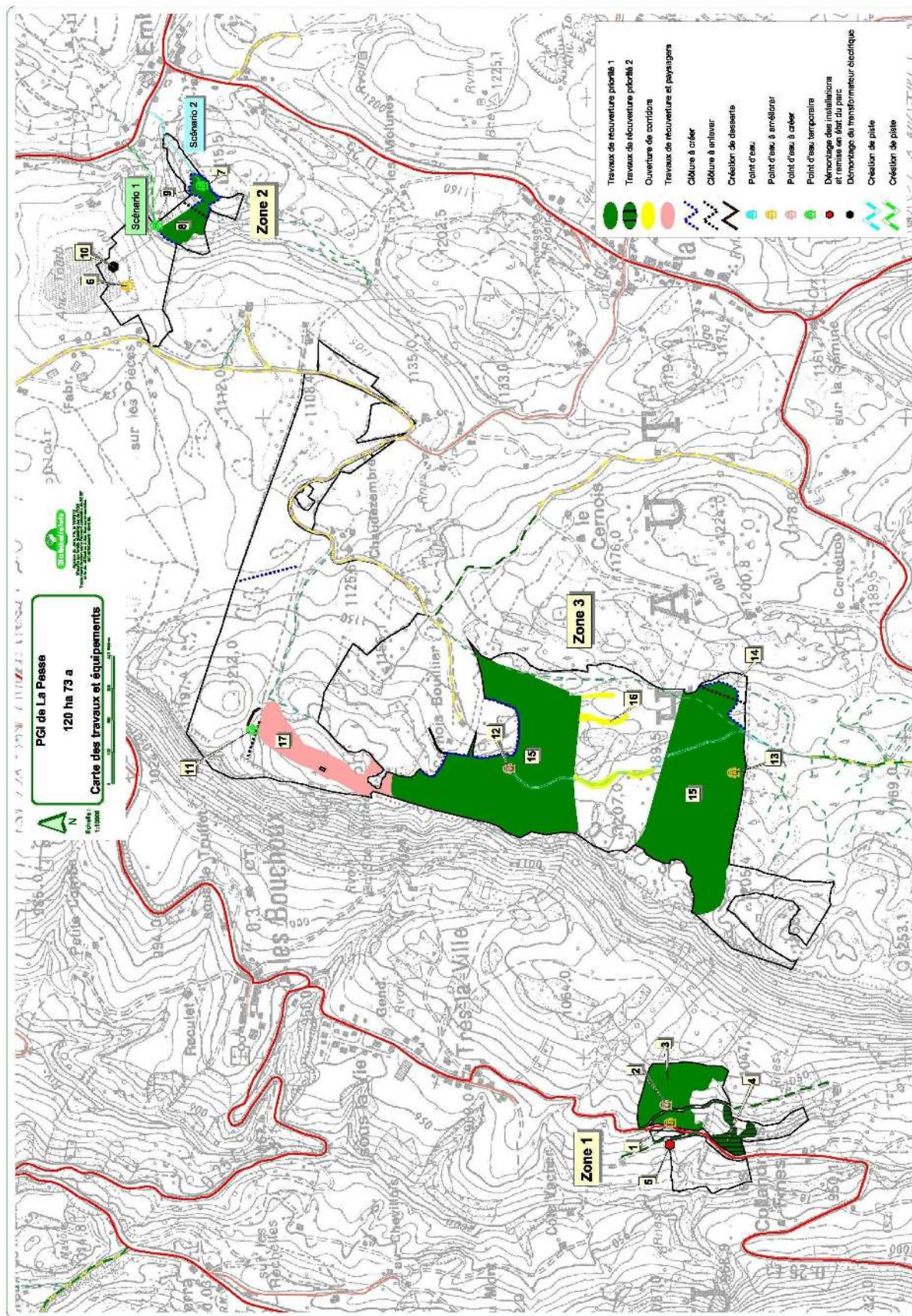
Le site doit conserver cette diversité de milieux caractéristiques, abritant bon nombre d'espèces protégées et ayant des besoins divers.

Néanmoins, la synthèse environnementale met en évidence des phénomènes de dégradation des habitats qui peuvent avoir un impact sur les espèces et dont il faudrait se préoccuper dès à présent :

- La dynamique d'enfrichement, même si elle est marquée par endroit, peut-être maîtrisée par une activité agricole pérenne et le pâturage des animaux. La rationalisation des parcs de pâturage en fonction du type d'animaux, de leur besoin, de la saison et de la durée d'utilisation doit permettre de maintenir l'ouverture des milieux. Dans un premier temps, la seule présence des animaux au pâturage, dans des secteurs délaissés par l'activité agricole, permettrait de remplir cet objectif,

- Le phénomène d'intensification (hypertrophie) des terres agricoles les plus planes et les plus accessibles,
- La fragmentation des zones de pelouses,
- Le glissement progressif des ourlets arbustifs produisant des baies et des zones de refuge pour la faune vers des patchs de forêts et l'installation d'épicéas,
- L'enfrichement des buttes sèches sur lapiaz à sédum et serpolet.

## 4.2.2 Mesures concernant la dynamique de la végétation



Dans le cas du PGI de La Pesse, en plus de la réflexion portant sur la pression de pâturage, la durée ainsi que la période, la maîtrise de la dynamique de la végétation pourra faire l'objet de travaux de reconquête pastorale.

Dans chaque zone, ces travaux sont toujours en priorité 2 ou 3 car il nous semble essentiel que l'eau et les clôtures soient prioritairement rationalisées et opérationnelles..

Il est évident aussi que les travaux de réouverture verront le jour uniquement si le problème du sous chargement en bétail est solutionné.

## **A ) – Zone 1 - lieu dit « Les Collendrons » : territoire communal des Bouchoux**

### **Priorité 2 : les travaux de réouverture (priorité 1 : l'eau - voir plus loin)**

#### *Localisation (3) :*

Deux scénarios sont possibles en fonction des animaux présents et de la gestion des troupeaux (période, besoin de zones de refuge en été, etc...).

Le premier scénario serait l'enlèvement principal des semis d'épicéa, qui ont une forte dynamique en termes de fermeture.

Le deuxième scénario pourrait consister en une opération plus forte, avec l'enlèvement d'environ 90 % des ligneux (résineux et feuillus) de diamètre inférieur à 15/20 cm, conservation des ligneux d'un diamètre supérieur.

Dans tous les cas, l'exportation de la matière et son stockage se fera sur site dans les zones non travaillées.

Coût possible :

Scénario 1 : 1500 euros/ha sur 3.5 ha soit 5 000 euros HT

Scénario 2 : 4000 euros/ha sur 3.5 ha soit 14 000 euros HT

#### *Localisation (4) :*

Cette zone est plus avancée en termes de fermeture, avec la présence de perches et de petits bois résineux.

Ces bois ont une valeur d'avenir donc il n'y aura pas d'argent injecté pour les supprimer.

Les travaux éventuels de réouverture seront à faire par l'exploitant s'il souhaite les réaliser, les produits seront à stocker sur site dans les zones non travaillées.

### **Priorité 3 : travaux divers**

Une partie de la zone proposée en application au régime forestier est un ancien parc à moutons dans lequel l'utilisateur précédent avait installé une volière.

Cette zone pourra être utilisée si besoin pour y mettre des bêtes moyennant une convention pluriannuelle de pâturage (régime forestier).

Il serait néanmoins bienvenu de démonter l'ancienne volière et d'évacuer les piquets/grillage afin de remettre la zone en état.

Ce démontage pourrait être réalisé par l'employé communal ou par arrangement avec le locataire éventuel.

Sur l'ensemble de la zone des Collendrons, il n'est pas prévu de création de clôtures fixes.

## **B ) - Zone 2 - Lieu dit « Les Darappes » : territoire communal de La Pesse**

### **Priorité 3 : les travaux de réouverture (priorités 1 et 2 : eau et clôtures - voir plus loin)**

#### *Localisation (8) :*

La partie haute du pâturage, en particulier sa partie sommitale (au-delà de la séparation ancienne des deux baux) nécessite des travaux de réouverture, principalement axés sur les semis d'épicéa.

Les produits pourront être stockés dans les zones non travaillées.

Surface : 1 ha

Coût possible : 2500 euros HT

## **C) - Zone 3 - Lieux dits « Chaudezembre », « La Croix des Couloirs » et « Le Grand Commun » - Territoire communal de La Pesse**

### **Priorité 3 : les travaux de réouverture (priorités 1 et 2 : eau et clôtures - voir plus loin)**

Deux types de travaux de réouverture sont prévus :

- travaux de réouverture de pâturages
- travaux à dominante paysagère

#### Travaux à dominante paysagère (voir rappel de ces travaux au paragraphe 4.2.8) :

#### *Localisation (17) :*

Ces travaux pourront être effectués ponctuellement le long du sentier de la Croix des Couloirs, afin de recréer des points de vue sur le village de La Pesse, mais aussi sur le panorama des Monts Jura et du Chalam.

Coût possible : 1000 euros

#### Travaux de reconquête pastorale :

#### *Localisation (15) :*

Ces travaux de réouverture concernent la partie centrale et la partie sud hors régime forestier.

Les travaux peuvent être prévus en deux temps :

- dans un premier temps des travaux concernant les ligneux de faible diamètre, en particulier les semis d'épicéas.

Les produits peuvent être stockés sur place dans les zones qui ne seront pas travaillées dans le deuxième temps.

- dans un second temps, il est possible d'intervenir en martelage (bois de diamètre > ou égal à 20 cm) pour à la fois agrandir les zones réouvertes, contenir l'extension du boisé, et reconnecter les zones d'herbe.

Ces coupes seraient à grouper avec la partie bénéficiant du RF afin de constituer un volume attractif pour les acheteurs.

Les grumes seraient façonnées et vendues, les rémanents ou les parties non commercialisables pourraient être récupérés et exportés hors zone (gratuitement ?) et de façon mécanisée pour être transformés en plaquette forestière (à expérimenter).

Surface en travaux dans un premier temps :

*Localisation (15) :* 26 ha

Coût possible : 26 000 euros HT

Surface en coupe dans un second temps :

*Localisation (15) :* 26 ha

Partie régime forestier : 15 ha

Volume mobilisable :

*Localisation (15) :* 70 m<sup>3</sup>

Partie régime forestier : 200 m<sup>3</sup>

Recette possible de la vente des grumes : 270 \* 30 = 8000 euros HT

#### **4.2.3 Mesures concernant le foncier et la gestion, le chargement et la conduite pastorale**

##### **A) : Le foncier et la gestion :**

###### **Zone 1 - lieu dit « Les Collendrons » : territoire communal des Bouchoux.**

###### **Gestion :**

Actuellement, la zone est concernée en totalité par des baux ruraux attribués à Agnès Royet et au GAEC du Petit Herbassier (baux à échéance 2020).

La partie pentue et boisée dominant le Tacon, où les animaux ne peuvent absolument pas aller, fera l'objet d'une application au régime forestier afin de devenir de la forêt pérenne.

(Attention : si disparition du bail attribué à Agnès Royet sur une partie de sa surface, compensation par une autre surface ailleurs ? répercussions sur la SMI ?)

Ailleurs, le restant du boisé pourrait faire l'objet d'une convention pluriannuelle de prestation de service avec l'ONF.

###### **Zone 2 - Lieu dit « Les Darappes » : territoire communal de La Pesse**

###### **Gestion :**

Actuellement, la zone est concernée en totalité par des baux ruraux attribués à Messieurs LANOUE et DELEAU. Ces deux baux seront rapidement à revoir avec la fin d'activité de l'exploitation à Monsieur LANOUE et la vente du gîte des Darappes.

Il faudra par ailleurs profiter de la révision des baux pour y intégrer toutes les petites parcelles cadastrales (en blanc sur la carte des baux) oubliées (section cadastrale A) dans les baux précédents.

La partie touchant la forêt communale et la plantation d'épicéa au sud-est de la tourbière pourraient faire l'objet d'une application au régime forestier (surfaces à retirer du prochain bail).

Le restant du boisé pourrait faire l'objet d'une convention pluriannuelle de prestation de service avec l'ONF.

Il semblerait logique pour des raisons d'utilisation que ce pâturage soit coupé en deux avec une partie basse et une partie haute, et il serait opportun que ce soit le même exploitant en haut et en bas.

###### **Zone 3 - Lieux dits « Chaudezembre », « La Croix des Couloirs » et « Le Grand Commun » - Territoire communal de La Pesse**

###### **Gestion :**

Actuellement, la majeure partie de la zone est louée sous le régime des baux ruraux.

Certaines zones ne sont pas concernées, il s'agit d'oublis pour les petites enclaves.

En revanche, il faudra louer la zone blanche sur la carte des baux située au dessus du lieu dit « Chez Bonneville » si l'on veut lutter contre la fermeture sur l'ensemble de la zone.

L'ensemble des baux arrive à échéance prochainement, le travail de répartition et de redistribution noté en préambule aura ici une place très importante.

Cinq zones boisées pourront faire l'objet d'une application du régime forestier :

- la partie au nord-ouest constituée de la pente dominant la commune des Bouchoux, cette zone n'est plus pâturable maintenant,
- la partie comprise entre la croix des Couloirs et l'ancienne carrière, cette partie n'est plus pâturable non plus,
- la partie centrale du grand commun : pour des raisons pratiques de limite sur le terrain, cette zone est délimitée au sud par le mur en pierres sèches faisant limite de cadastre et au nord par la clôture en barbelé qui coupe cette parcelle cadastrale en deux baux ruraux distincts.

Cette partie est encore accessible aux animaux, il faudra donc mettre en place une convention pluriannuelle de pâturage.

- L'angle à l'extrémité sud qui touche la forêt communale actuelle
- Les deux cornes à l'extrémité sud qui touchent elles aussi la forêt communale actuelle, et qui compte tenu de la topographie et du boisement, ne peuvent plus être pâturées.

Le restant de la zone, par soucis de simplification, pourrait faire l'objet d'une convention pluriannuelle de prestation de service ONF pour la gestion du boisé, même si l'ensemble ne l'est pas.

## **B ) : le chargement et la conduite pastorale**

L'enjeu est le maintien, la conservation et l'amélioration de l'ouverture du boisé, des pré-bois et des pelouses du communal de La Pesse. Pour cela, plusieurs actions sont prioritaires :

- augmenter le chargement dans les zones actuellement sous pâturées
- pâturer ce qui ne l'est plus actuellement
- diminuer la pression dans les zones sur pâturées à proximité des exploitations.

Effectivement, l'utilisation optimale du communal ne peut se faire qu'avec une augmentation du chargement dans les zones actuellement sous-utilisées ou inutilisées. Le nombre de jours UGB actuel global sur l'ensemble du communal est bien inférieur à ce que l'on pourrait préconiser à partir des données relevées lors des tournées terrain. Il faudrait environ 8300 jours UGB pour exploiter correctement le pâturage soit un chargement moyen compris entre 0,6 et 0,8 UGB/ha pour un pâturage du 15/06 au 15/09.

L'objectif étant bien de conduire les parcs et les troupeaux de manière à avoir une pression de pâturage contrôlée, dirigée, réfléchie, en adéquation avec la saison et les besoins environnementaux et pastoraux des différentes zones. Néanmoins, la gestion pastorale doit également être discutée avec les utilisateurs en fonction de leurs contraintes d'exploitation.

Des solutions avec des troupeaux pris en pension par les exploitants ou avec des complémentarités de pâturage par des espèces différentes peuvent être envisagées quand le nombre d'animaux de l'exploitation n'est pas suffisant pour valoriser les surfaces en bail. D'autre part, compte-tenu de la demande en foncier, certains bailleurs peuvent libérer les surfaces qu'ils ne souhaitent plus exploiter pour que la commune puisse les proposer à un autre exploitant.



#### **4.2.4 Mesures concernant les infrastructures**

##### **Zone 1 - Lieu dit « Les Collendrons » : territoire communal des Bouchoux**

###### **Priorité 1 : les points d'eau**

###### *Localisation (1) :*

Un point d'eau est déjà existant en bordure de la route D25 E3 menant de Très La Ville à la Combe de Leary. Ce point d'eau nécessite la mise en place d'une clôture de mise en défens, la fourniture et mise en place d'un abreuvoir.

Coût possible HT : 1000 à 1200 euros

###### *Localisation (2) :*

Un second point d'eau est à envisager pour la partie située au dessus du chemin rural des Collendrons (il est effectivement difficile d'imaginer un passage régulier d'animaux entre la partie haute et la partie basse, ces deux parties doivent être clairement distinctes).

Ce point d'eau collecterait une partie des eaux de ruissellement proches présentes une bonne partie de l'année (ruisseau).

L'ouvrage nécessitera un système de récupération (crépine, tuyau, ...), avec mise en défens, fourniture et mise en place d'un abreuvoir.

Coût possible HT : 1500 à 1800 euros

Point d'eau pour la partie située en dessous de la route départementale :

Cette partie est facilement accessible avec un tracteur et une tonne à eau, il n'y a donc pas de travaux spécifiques à prévoir.

##### **Zone 2 - Lieu dit « Les Darappes » : territoire communal de La Pesse**

###### **Priorités 1 : les points d'eau**

###### *Localisation (6) :*

Remise en état du point d'eau au dessus de la tourbière :

Ce point d'eau nécessite une remise en état avec une mise en défens et la fourniture et pose d'un abreuvoir.

Coût possible: 1000 à 1200 euros

###### *Localisation (7) :*

Cas particulier du point d'eau de la partie haute :

Un point d'eau est possible en bas de la zone, cette partie étant accessible par tracteur.

Cependant, le chemin pour y accéder au départ des Darappes est exclusivement sur terrain privé avec une desserte elle-même privée.

L'autre solution pourrait être l'ouverture (broyage de la végétation présente) d'une piste pour tracteurs agricoles et forestiers sur l'emprise du retour de l'ancienne piste de ski alpin.

Le terrain est portant et les coûts de création seraient donc réduits.

Avec cet accès, il serait possible de monter de l'eau sur la partie sommitale, là où elle fait défaut pour maintenir un troupeau.

Cette desserte pourrait par ailleurs servir pour la vidange d'une partie du bois de la forêt communale proche et pour délivrer du bois de chauffage pour les locaux.

Cependant, le point d'achoppement se situe en particulier sur la sortie de cette piste sur le RD puisque qu'elle traverserait des prés de fauche dont la commune n'a pas la maîtrise foncière et il n'existe pas de place de dépôt.

A voir si le PLU en cours peut prendre en compte cette situation.

Longueur de la desserte : 200 m

Coût possible :

Ce coût n'est pas chiffré car il n'y a pas de terrassement nécessaire et l'ouverture de l'emprise pourrait être réalisée par la commune (employé communale) et ou avec la délivrance de bois.

## **Priorité 2 : les clôtures**

*Localisation (9) :*  
Pose de clôtures :

Deux clôtures semblent indispensables.

Tout d'abord une première clôture permettant de séparer le pâturage en deux entités (partie haute et partie basse avec une séparation proche du milieu dans le sens de la plus grande pente).

Longueur : 100 m

Coût possible : 800 euros HT

Ensuite une deuxième clôture est nécessaire dans la partie haute en complément de l'existant, afin d'éviter que les animaux partent dans les parties boisées.

Il faudra aussi démonter l'ancienne clôture de séparation entre les deux anciens baux située presque au sommet de la zone.

Longueur en création : 350 m

Longueur en enlèvement : 80 m

Coût possible : 3500 euros HT

### **Autres travaux :**

*Localisation (10) :*

Il serait souhaitable de démonter le transformateur électrique restant à proximité de la tourbière suite au démontage de l'ancienne installation de ski.

Coût possible : 1500 euros HT

## **Zone 3 - Lieux dits « Chaudezembre », « La Croix des Couloirs » et « Le Grand Commun » - Territoire communal de La Pesse**

### **Priorité 1 : les points d'eau**

*Localisation (11) :*

Il n'y a pas d'eau permettant de maintenir un troupeau sur la partie haute et dans la combe au Nord est.

Il est possible de prolonger la piste qui monte de Chaudezembre à proximité de la carrière pour amener de l'eau avec un tracteur.

Ce pâturage sera d'ailleurs coupé en deux dans la mesure du possible (voir travaux de clôture).

Longueur de piste : 150 m

Coût possible : 700 euros

*Localisation (12) :*

Mise en place ou création d'un point d'eau dans la partie centrale :

Pour être autonome (sans utiliser le point d'eau sur privé à proximité de Chez Bonneville) et pouvoir maintenir un troupeau près de la zone en blanc sur la carte des baux, il faut créer un point d'eau ou pouvoir accéder avec un tracteur.

Trois options sont possibles :

- Création d'une piste (empierrée sur les zones non portantes) au départ de la forêt communale (maîtrise du foncier sur toute la longueur) pour un accès pour tracteur agricole pour apporter de l'eau :

Longueur : 1000 m

Coût possible HT : 8000 euros HT

- Création d'un goyat (d'une taille suffisante car pas de suintement d'eau), avec terrassement, mise en défens, fourniture et pose d'un abreuvoir et raccordement

Coût possible HT : 10 000 à 15 000 euros HT

- Création du goyat et création d'une piste d'accès en tracteur pour la visite et l'entretien

Coût possible HT : 18 000 à 23 000 euros HT

*Localisation (13) :*

La citerne existante semble en bon état de fonctionnement.

Il faut prévoir sa mise en défens, la fourniture et la pose d'un abreuvoir (le remplissage peut se faire par gravité) avec un raccordement.

Coût possible : 1000 euros

**Priorité 2 : les clôtures**

Création de clôtures du Nord au Sud :

- création d'une clôture divisant le pâturage de Chaudezembre en une partie haute et une partie basse en appuyant la clôture sur le bord du chemin utilisé comme piste de chien de traîneau l'hiver.  
En haut du pâturage, il faudra enlever la clôture qui coupe la combe en deux parties.

Longueur en création : 200 ml

Longueur en enlèvement : 200 ml

Coût possible : 2000 euros HT

- création d'une clôture en périmètre de la partie privée « en Bonneville » (inexistante actuellement car le locataire de la zone privée est le même que celui de la partie communale - Mr Billat)

Longueur en création : 800 ml

Coût possible : 8000 euros

- création d'une clôture au sud est qui épousera le contour de la partie forestière bénéficiant du régime forestier avec enlèvement de la clôture actuelle qui prive le locataire d'une partie encore pâturable

Longueur en création : 200 ml

Longueur en enlèvement : 150 ml

Coût possible : 2000 euros HT

Il n'est pas prévu de clôture entre la partie centrale boisée qui bénéficiera du régime forestier et la partie sud pâturable, à condition que le titulaire du bail agricole au sud soit le même que le bénéficiaire de la convention de pâturage de la partie boisée centrale.

Sinon, il faudra prévoir une clôture sur une longueur de 500 ml soit 4000 euros.

**4.2.5 Mesures concernant la chasse**

Aucun aménagement cynégétique n'est à prévoir sur l'ensemble de l'alpage, le propriétaire accorde le droit de chasse sur sa propriété par bail aux ACCA.

Les dégâts de sangliers sont importants et à maîtriser dans le cadre d'une remise en état des pâturages.

#### 4.2.6 Mesures concernant l'aspect forestier

##### Application du régime forestier et convention de gestion :

Lors de la réalisation du PGI, la commune a donné un accord de principe pour appliquer le régime forestier sur une partie de la zone du PGI (33 ha 43 a 16 ca), le restant pouvant être géré au niveau forestier dans le cadre d'une convention pluriannuelle de gestion.

Le dossier d'application du régime forestier sera proposé et instruit dans le courant 2013.

Les deux modes de gestion forestière possibles et leur répartition sont présentés sur la carte suivante :

Comme déjà rappelé par ailleurs, dans le Jura, il est précisé que le régime forestier et le régime des baux ruraux ne sont pas compatibles sur une surface commune.

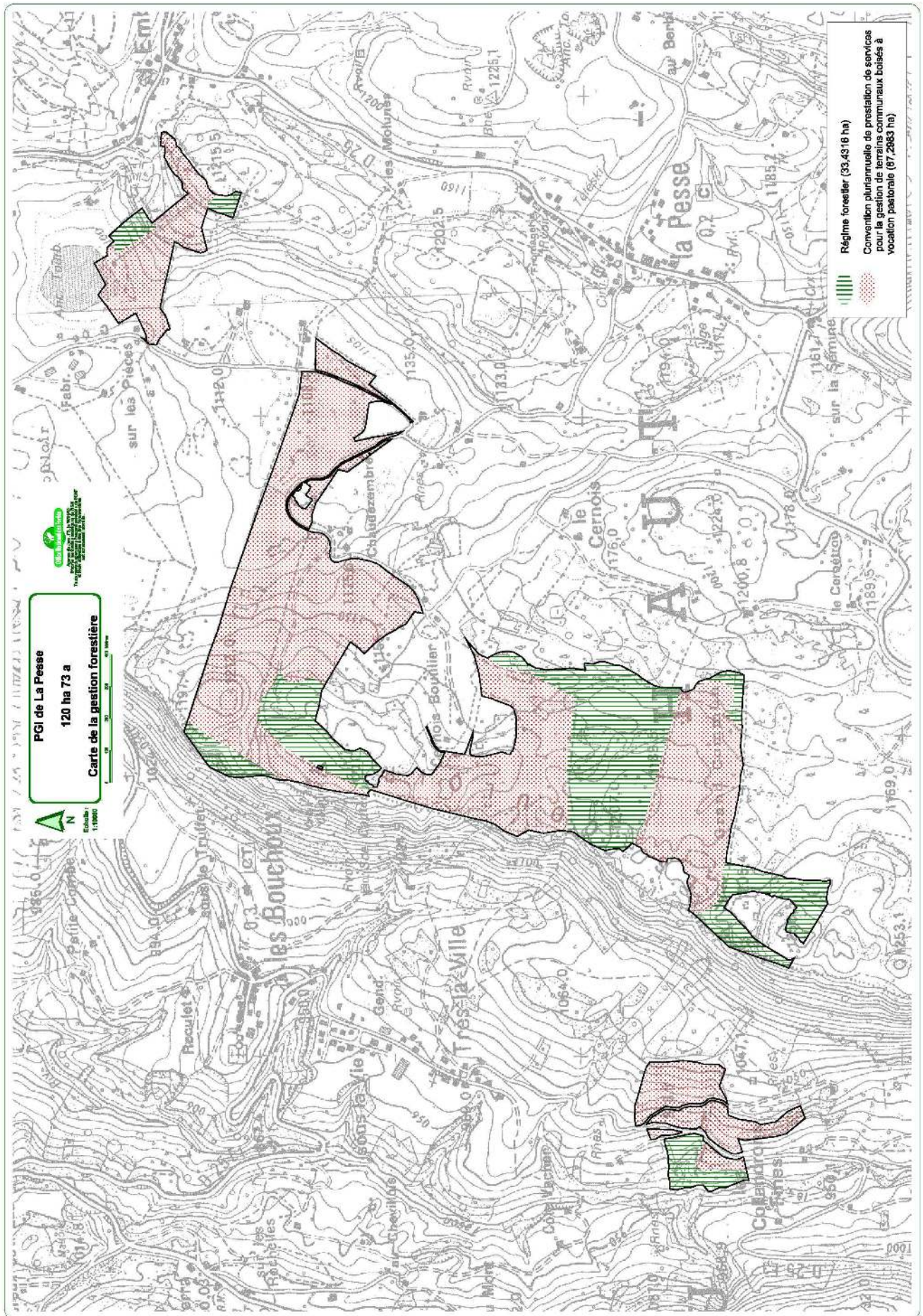
Cela signifie que les baux ruraux en cours sur les zones qui seront proposées au régime forestier devront s'éteindre.

Pour autant, cela ne signifie pas que les animaux y seront interdits, le pâturage ou le passage des animaux pourra se poursuivre, non plus sous le régime des baux ruraux, mais sous le régime d'une convention pluriannuelle de pâturage signée entre la commune, le gestionnaire (ONF) et l'exploitant agricole.

##### Liste des parcelles pouvant bénéficier du régime forestier :

| Territoire communal | Lieux dit                  | Parcelles cadastrales | Surface cadastrale totale | Surface cadastrale pour laquelle l'application du Régime Forestier est demandée |
|---------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|---|
| LA PESSE            | SOUS LA VYE                | A 219                 | 0 ha .08 a 80 ca          | 0 ha .08 a 80 ca  |
| LA PESSE            | SOUS LA VYE                | A 220                 | 0 ha .21 a 00 ca          | 0 ha .21 a 00 ca  |
| LA PESSE            | SUR LES PIECES             | A 44                  | 0 ha .21 a 20 ca          | 0 ha .06 a 49 ca  |
| LA PESSE            | SUR LES PIECES             | A 48                  | 0 ha .48 a 60 ca          | 0 ha .36 a 01 ca  |
| LA PESSE            | SUR LES PIECES             | A 49                  | 0 ha .12 a 43 ca          | 0 ha .12 a 43 ca  |
| LA PESSE            | EN HAUT DES DARAPES        | A 53                  | 0 ha .87 a 50 ca          | 0 ha .52 a 27 ca  |
| LA PESSE            | SUR LES PIECES             | A 875                 | 2 ha .11 a 98 ca          | 0 ha .07 a 90 ca  |
| LA PESSE            | PATURE DES CHAUDES ZEMBRES | A 996                 | 23 ha .06 a 50 ca         | 1 ha .73 a 46 ca  |
| LA PESSE            | LE GRAND COMMUN            | B 519                 | 20 ha .58 a 00 ca         | 6 ha .00 a 27 ca  |
| LA PESSE            | LE GRAND COMMUN            | B 528                 | 28 ha .56 a 90 ca         | 16 ha .16 a 00 ca   |
| LA PESSE            | LE CERNOIS BOUILLER        | B 569                 | 20 ha .66 a 75 ca         | 5 ha .66 a 51 ca  |
| LES BOUCHOUX        | LES COLLANDRONS            | ZE 57                 | 3 ha .17 a 00 ca          | 2 ha .42 a 02 ca  |
|                     |                            |                       | 100 ha .16 a 66 ca        | 33 ha .43 a 16 ca   |

Une fois le dossier d'application instruit, ces parcelles seront intégrées au plan de gestion actuel de la forêt communale via une modification de l'aménagement forestier.



### **Traitement forestier et structure :**

La partie clairement identifiée en forêt sera traitée en futaie jardinée extensive.

Le traitement en futaie jardinée présente en particulier deux intérêts pour la zone : la couverture constante du sol (protection des sols) et les paysages constants (pas de coupe rase, pas de coupe dé régénération, etc...).

Comme cela a été vu précédemment, cette forêt est relativement jeune, donc dans un stade de progressive capitalisation : les coupes y seront donc dans un premier temps assez légères en dehors des zones à réouvrir pour les besoins de passage des animaux (corridors) ou pour agrandir les zones pâturées

Le hêtre sera maintenu dans des proportions convenables, il pourra être délivré pour du bois de chauffage localement.

Pour les autres essences feuillues, qui assurent un rôle très important en terme de mélange, la diversité maximale devra être recherchée.

### **4.2.7 Mesures concernant le tourisme**

Voir les mesures concernant le paysage.

En dehors des travaux de réouverture paysagère, aucune autre mesure n'est prévue.

### **4.2.8 Mesures concernant le paysage**

Dans le secteur des Hautes Combes, paysages et attraits touristiques sont intimement liés.

Concernant les mesures, des travaux d'ouverture paysagère sont préconisés le long du sentier de la Croix des Couloirs, côté Est, ceci afin de créer quelques points de vue desquels il sera possible de voir le panorama sur Les Monts Jura et sur le Crêt de Chalam.

Coût possible : 2000 euros



#### **4.2.9 Mesures concernant la biodiversité**

##### Préconisations générales

Les préconisations en matière d'actions de gestion portent à la fois sur des travaux qui pourront être menés et sur l'utilisation des espaces par l'agriculture.

Comme vu précédemment, la grande majorité des surfaces sont des pelouses sèches, milieux fragiles et sensibles. Ils ne tolèrent qu'un chargement extensif (compris entre 0.4 et 0.8 UGB/ha/période de pâturage), des rotations rapides et aucun apport de fertilisant, ni labours.

##### a. Préconisations en lien avec les pratiques agricoles

- Favoriser la circulabilité des animaux et l'accès à l'ensemble des secteurs encore ouverts lors du pic de végétation

D'une façon générale, il convient de veiller à favoriser l'accès aux animaux à l'ensemble des clairières et des zones de pelouses, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, cet accès doit se faire lorsque la végétation est encore appétente, soit lors des mois de mai et de juin (lorsque cela est possible en termes d'accès), afin que les animaux aient un impact plus important sur la végétation.

- Réfléchir les parcs de pâturage comme des parcs-habitats

La rationalisation du pâturage est à réfléchir en détail. En effet, la taille des parcs de pâturage et leur configuration géographique, ainsi que le positionnement des points d'attractivité (pierres à sel, points d'eau...) doivent permettre aux animaux de mieux valoriser la ressource disponible et d'adopter un circuit permettant de se nourrir sans délaisser des secteurs (refus). La notion de « parcs-habitats », adaptée à la taille du troupeau, à leur besoin du moment, à la saison et à la ressource est importante à raisonner si l'on souhaite avoir une pression pastorale adaptée et homogène.

- Diminuer le chargement/ha, la durée et la période d'utilisation sur les secteurs « hypertrophiés », les plus proches des sièges des EA :

Le chargement sur des milieux aussi sensibles doit être compris entre 0.4 et 0.8 UGB/ha/période de pâturage, soit de mai à octobre (6 mois). Il faudra privilégier le pâturage en début de saison sur les parties les plus fermées, en essayant de moins charger les parcelles les plus accessibles.

Le pâturage en début de saison permet d'obtenir un meilleur entretien des milieux ouverts. Néanmoins et au regard des cortèges entomologiques (et notamment les rhopalocères), le pâturage en début de saison devra être extensif, en privilégiant les secteurs les plus fermés.

Les secteurs les plus ouverts (zones de dalles à sédum et à têtes de rochers à Chaudezembre) abritent les chenilles des papillons et l'impact d'un pâturage précoce et intensif accentue la mortalité des chenilles, soit par disparition des graminées hautes nécessaires à l'envol des imagos et à leur thermorégulation, soit par piétinement des chenilles par les animaux.

Le pâturage est donc préconisé avec un chargement extensif sur toute la durée de la mise à l'herbe des animaux, en se concentrant en début de saison sur les secteurs les plus fermés. Les secteurs à enjeux (les plus plats, proches des sièges des EA, sur dalles et avec têtes de rochers) devront être traités avec précaution, en étant vigilant à ce que les animaux tournent vite et en essayant de les utiliser en milieu de saison (à partir de fin juin et juillet) pour permettre à l'entomofaune d'accomplir son cycle biologique.

### b. Préconisations de travaux

La mise en œuvre de travaux doit respecter quelques règles de bon sens sur des milieux sensibles, à savoir les périodes de travaux doivent intégrer les dates de reproduction de la faune et la flore. **Les périodes à privilégier vont du mois d'octobre au mois de mars.**

Les engins doivent utiliser des huiles biodégradables et biologiques et doivent intervenir sur sols secs et porteurs.

- Coupe des semis et des gaulis d'épicéas

Les clairières encore ouvertes connaissent parfois une dynamique lente mais continue de semis d'épicéas, les graines provenant des semenciers avoisinants. Les travaux doivent se concentrer sur l'entretien des clairières et des jeunes arbres afin de diminuer les coûts d'intervention.

Il est à noter que des résineux coupés ne produisent aucun rejet.

Les structures arbustives, composées par la bourdaine, la viorne, le noisetier ou encore le genévrier devront être conservées.

Espaces de fourrés plus ou moins denses, ces zones servent de lieu refuge pour la faune, en plus de fournir une alimentation aux oiseaux. La conservation de ces bosquets est importante pour protéger des habitats favorables à la gélinotte des bois.

La photo ci-contre illustre bien le phénomène de fermeture progressive du milieu, avec un comblement lent mais continu de la combe par les semis épicéas (premier plan). Ils pourront toutefois faire l'objet de travaux ponctuels.



- Coupe ponctuelle des perchis et bois moyen d'épicéas

Les coupes pourront être envisagées sur des arbres adultes (de 20 à 40 cm de diamètre à 1m30 du sol) dès qu'ils entravent la circulation des animaux ou sur des individus isolés en pleine pâture, dès lors que leur exploitation n'entraîne pas de dégâts aux sols. On veillera à conserver chaque fois que possible les arbres présentant des caractéristiques environnementales fortes (diamètre important, branches basses, cavités...). Ces interventions pourront se faire en fonction de l'accessibilité des tiges (desserte locale) et de la nature du sol.

Les épicéas adultes pourront aussi faire l'objet d'exploitation pour conserver l'habitat en pré-bois, par extensification des peuplements denses.

La photo ci-dessus illustre la partie sommitale de la croix des couloirs qui se boise densément (à gauche sur le cliché). Des éclaircies dans les peuplements constitués permettraient, en plus de regagner des secteurs en pelouses en mauvais état de conservation, de rouvrir la vue sur les monts Jura pour les randonneurs.





- Broyage de zones à prunelliers, non systématique et localisé.

Des opérations de broyage ponctuel pourront être mises en œuvre, notamment sur le secteur des Collendrons, dont la faible pente permet la mécanisation. Il faudra toutefois être attentif à ne broyer que de petites surfaces, à des périodes non sensibles pour les espèces et habitats (du début de l'automne au début du printemps). L'impact des travaux de broyage sur les formations arbustives et notamment le prunellier est plus efficace à l'automne, les rejets étant moins importants. Toutefois, il faudra veiller à ce que les animaux puissent entretenir ces zones rapidement après travaux, au risque de voir le phénomène d'enfrichement s'accélérer au profit des rejets.

- Conservation des buttes sèches à sédum et à serpolet par travaux sélectifs.

En pied de crêtes (éboulis grossiers), sur les parties sommitales des buttes sèches et sur les zones de dalles, il est important de conserver les clairières encore existantes ainsi que l'ensemble des aspérités pédologiques, têtes de rochers et murets encore existants. Ces milieux abritent des sédums (plantes hôtes pour la chenille de l'apollon et le serpolet, dont l'azuré du serpolet (*Maculinea arion*) a besoin pour accomplir son cycle biologique. Des travaux ponctuels et localisés peuvent toutefois être mis en œuvre dès l'instant où la dynamique est considérée comme trop forte. Actuellement, ces secteurs bénéficient d'une évolution lente qui permet la conservation des habitats. Le seul pâturage bien géré et rationalisé, peut aussi vraisemblablement permettre d'entretenir ces espaces à termes.



### c. Préconisations zones par zones

Les préconisations énoncées ci-dessous sont données à titre indicatif. Les interventions de coupes peuvent être de différents ordres et mobiliser différents types de matériels : de l'intervention sélective sur les épicéas aux stades semis, perchis, gaulis, bois moyen ou gros bois à l'abattage systématique et localisé, sur des semis denses d'épicéas.

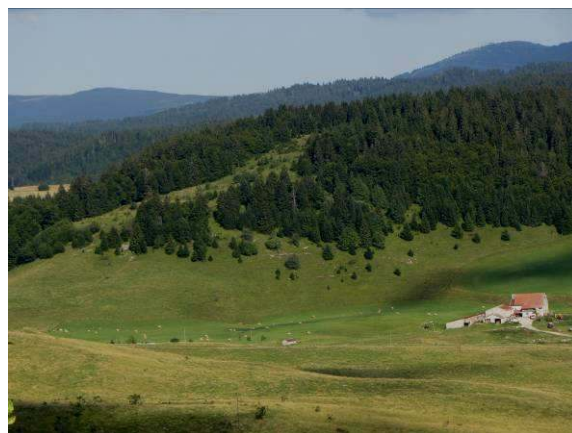
D'une façon générale, les zones de « travaux » devront faire l'objet de relevés de terrain fins et précis pour préciser le travail à mener, les conditions de réalisation et la superficie concernée. L'échelle de travail ne permet pas ici d'établir un zonage et un calendrier de travaux précis ; cela dépendra des moyens mobilisables, de la volonté de la commune et de celle des exploitants.

Enfin, ces préconisations sont à relier avec les mesures concernant la dynamique de végétation.

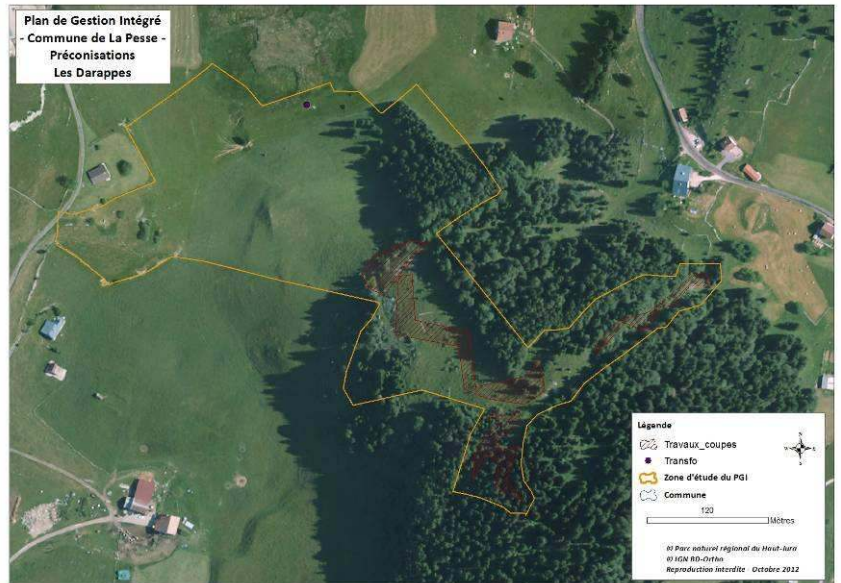
#### 1. Les Darappes

Le secteur des Darappes peut se diviser en deux entités en termes de préconisations :

- La partie basse, plane et située aux abords de la tourbière « sur les pièces » doit faire l'objet d'une attention particulière en termes de chargement et de durée de pâturage afin de limiter les apports au sein de la tourbière. Aucuns travaux ne sont ici à prévoir. Par contre, il reste en limite Nord de ce secteur un ancien transformateur servant à l'alimentation de l'ancienne remontée mécanique. Il semble indispensable de démonter cet ensemble, source potentielle de pollution.

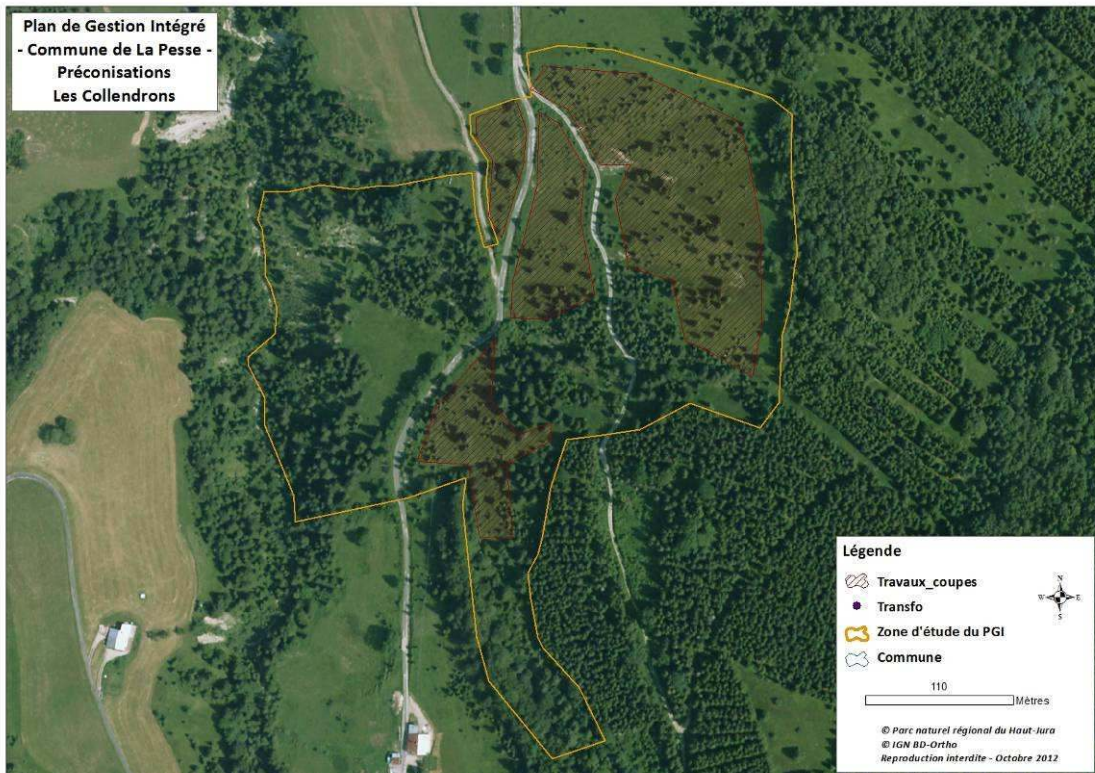


- Le coteau, formé sur l'ancienne piste de ski, que l'on voit sur la photo ci-dessus, a une dynamique d'embroussaillage par des semis et des gaullis d'épicéa qui entravent la circulation des animaux. Des travaux ponctuels de coupes d'épicéas pourraient être envisagés dans la pente, en travaillant en corridors. La partie haute, formée par un pré-bois, peut faire l'objet d'un pâturage, les animaux n'ayant plus accès à cette zone. Quelques travaux d'abattage d'épicéas pourront être envisagés pour regagner des espaces herbeux. Les équipements pastoraux (clôtures, points d'eau) devront être installés. Enfin, la descente vers le gîte des Darappes pourrait faire l'objet de travaux de réouverture et d'amélioration de la desserte pour amener de l'eau sur la partie haute et évacuer les bois issus des coupes. La commune devra toutefois s'assurer de la maîtrise foncière des terrains qui bordent la route avant d'engager de tels travaux.



- Enfin, le pâturage pourrait être organisé en deux parcs différents, séparés par la limite physique du décrochement de la pente, un parc en haut et un autre en bas.

## 2. Les Collendrons



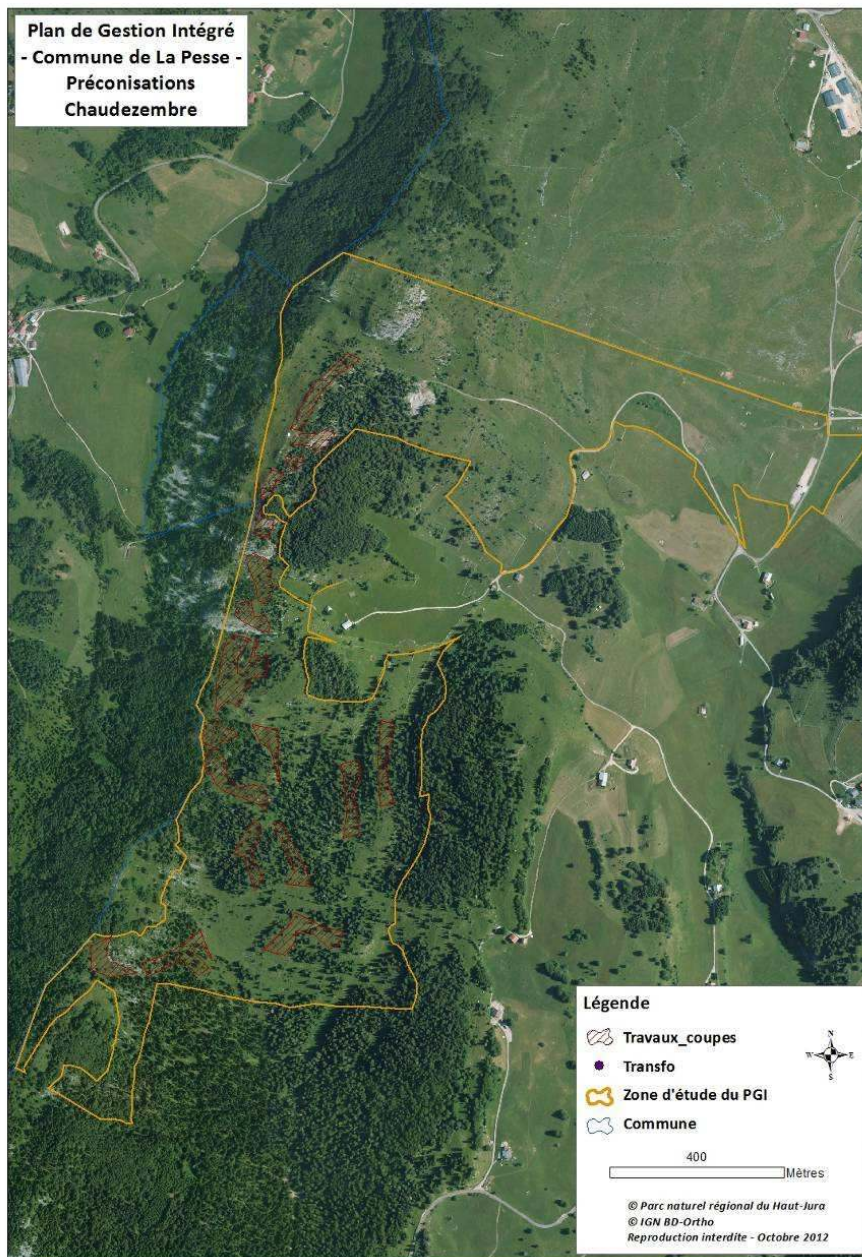
Le secteur des Collendrons présente sur la partie Est un coteau embroussaillé qui offre encore un faciès de pelouses. L'abandon de ces terrains est récent. Ce secteur pourrait bénéficier de travaux de broyage de la végétation arbustive sur les parties hautes les moins pentues (le prunellier colonise rapidement la pente) qui se développe en prolongement des bosquets. Le broyage systématique n'est pas conseillé, mais un simple passage localisé permettant une reconquête des pelouses par les animaux. Par endroits, la mécanisation sera impossible du fait des contraintes de pente et d'accessibilité. Les travaux se feront manuellement. L'extrémité sud est dorénavant trop boisée pour un entretien des milieux par l'agriculture.

La partie Ouest du secteur est la partie la plus pentue, excepté une partie fauchée, toujours entretenue actuellement, en bord de route.

Les parties boisées ou en voie d'embroussaillage plongent au niveau du Tacon avec une forte pente et ne feront pas l'objet d'un pâturage. L'entretien de ces secteurs est difficile du fait de la pente ; la dynamique d'embroussaillage devient de fait inévitable. Seule la station de grassette de Reuter, localisée en bord du Tacon, fera l'objet d'une attention particulière et de travaux ponctuels, au besoin et suivant les indications du CBNFC.



### 3. Chaudezembre



Le secteur de Chaudezembre est le plus grand mais aussi le plus diversifié, en matière d'habitats, de reliefs et d'espèces à forts enjeux.

- La partie nord, plane et sans dynamique d'enfrichement doit faire l'objet d'une extensification des pratiques agricoles. Même si les blocs de rochers dépassent du niveau du sol et sont donc épargnés du piétinement des animaux, ce secteur serait à utiliser en milieu de saison, voir en fin de saison afin d'éviter le surpâturage et l'écrasement des chenilles d'apollon. L'entité non pâturée (ancienne décharge) accueille des végétaux arbustifs abritant régulièrement des couples de tarier des prés et de pie-grièche écorcheur. Dans son prolongement, un réseau de haies et de murets encore en l'état permet à ces espèces de trouver gîtes et nourritures. Une attention particulière sera donc portée sur cet ensemble, depuis le carrefour du terrain de foot jusqu'au parking d'accès à la Croix des Couloirs. La commune devra avertir le PNR avant toute intervention qui pourrait perturber ces espèces en période de reproduction (mai-septembre).

- L'ensemble de la crête sommitale, orientée Nord/sud doit maintenir sa fonction de corridor, à la fois pour des espèces « forestières » et également pour des espèces de pelouses/fruticées. Au regard de la dynamique de boisement, l'enjeu se porte sur le maintien de clairières ouvertes, en gardant la structure buissonnante des formations en pied d'éboulis (milieu de reproduction du bruan fou) Quelques travaux peuvent se concentrer sur les semis d'épicéas afin de freiner la dynamique de boisement. Des coupes sélectives sur des épicéas adultes pourront s'envisager en fonction de la valeur des bois et de la desserte en place. Ces travaux permettraient de conserver des clairières reliées entre elles et d'ouvrir la vue sur les paysages de la Haute-Chaine du Jura.
- La partie centrale a une vocation forestière. Elle est d'ailleurs proposée pour être intégrée au régime forestier. Néanmoins, la réouverture de corridors assez larges favorisera le passage des animaux du nord au sud et profitera également au maintien de continuités écologiques, nécessaires à la fois pour les espèces forestières mais également pour les espèces de clairières et de milieux ouverts. La conservation des bouquets de noisetiers et de saules est un enjeu important pour le maintien d'habitats favorables aux gélinottes des bois.
- Les préconisations précédentes peuvent être reprises concernant la partie Sud-est du secteur. L'important est de maintenir des clairières reliées entre elles en jouant sur le micro-relief et le passage des animaux.
- La pointe sud de Chaudézembre, du fait de son isolement du reste des pelouses, de sa dynamique forestière déjà bien avancée et du relief très prononcé, n'a plus de vocation agro-pastorale. Quelques travaux dans le prolongement de la combe la plus ouverte pourront être réalisés sur les épicéas, pour conserver les bosquets de fruticées, ralentir la progression de la forêt et conserver les éboulis rocheux. Les deux pointes formées à l'extrémité sud-ouest de l'entité doivent maintenant être gérées via l'application du régime forestier.

### **4.3 Etat d'assiette forestier et travaux**

Comme précisé au paragraphe 4.2.2, les coupes de réouverture ne sont prévues que dans la partie sud du Grand Commun.

Elles pourront générer une récolte de bois d'œuvre de 270 m<sup>3</sup> soit une recette possible de 8 000 euros.

#### **Coupes de réouverture :**

Les agriculteurs sont souvent demandeurs de davantage de surface en herbe, notamment dans les secteurs boisés où il est possible de constituer des réserves de fourrage pour les années sèches.

La méthode la plus efficace consiste à **ouvrir des chambres** en forêt **reliées par des couloirs**. Le gain d'herbe est plus important et l'entretien plus facile que lors d'une diminution homogène du couvert forestier.

En pratique, la réouverture se concentre souvent sur les **anciennes chambres ou combes fraîches** qui se sont refermées suite à un abandon du pâturage

**Ces anciennes ouvertures peuvent être identifiées grâce à la comparaison de photos aériennes actuelles et datant de quelques dizaines d'années, ainsi que par le témoignage des acteurs locaux.**

Les caractéristiques des chambres les plus vastes ainsi que leur agencement doivent être définis **avant le martelage** à partir des photographies aériennes.

Dans le cas de La Pesse, pour le secteur du Grand Commun, les corridors devront souvent emprunter des passages obligés, qui sont constitués par des talwegs assez abrupts.

Pour ces ouvertures, les critères économiques liés au peuplement doivent aussi être pris en compte : on privilégiera ainsi les secteurs à gros bois pour éviter les sacrifices d'exploitabilité, ou les zones où l'exploitation en bois énergie peut être intéressante.

En période de pâturage, la réalisation de coupes et le débardage des bois sont souvent source de conflits entre le monde agricole et le monde forestier. L'exploitation des bois à l'automne est donc une nécessité, de façon à limiter les dégâts aux pâtures.

Quelques recommandations sont aussi à respecter :

- Soigner les exploitations avec mise en tas des branches hors des couloirs et chambres ou alors enlèvement (bois énergie) à réaliser par temps propice, pas par temps de pluie.
- Eviter de stocker les bois dans les pâtures pendant la période de présence des animaux (risque de blessures).

Travaux sylvicoles : il n'est pas prévu de travaux sylvicoles (plantations, dégagements, etc...).

NB : les travaux en zone forestière (régime forestier) ainsi qu'en zone agricole non déclarée à la PAC pourront bénéficier de financements dans le cadre des contrats N2000.

Les surfaces agricoles déclarées à la PAC pourront faire l'objet de Mesures Agro-Environnementales (MAE). Le dispositif actuel est en train d'évoluer et les modalités d'application également. Avec la nouvelle PAC (2014-2020), les MAE seront reconduites ; les agriculteurs devront se rapprocher de la structure animatrice des sites Natura 2000, à savoir le PnrHJ pour en connaître les modalités d'application précises à compter de 2015.

## **4.4 Budget**

Tous les travaux souhaitables et cités dans ce document ne seront pas tous à réaliser en même temps.

Peut-être faire un tableau de synthèse des différents coûts

Il conviendra de les répartir progressivement en fonction de l'évolution du contexte des EA, et certainement même les réadapter, puisqu'à la date de rédaction, de nombreux points sont encore inconnus.

La majorité des travaux rentrent dans les conditions de financement actuelles du contrat de territoire (en cours de rediscussion au niveau des enveloppes et des modalités de financement) ou, en dehors des zones déclarées à la PAC, dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Certaines actions ne sont pas finançables (entretien de clôtures existantes, démontage et traitement du transformateur électrique, travaux paysagers et touristiques...) : l'entretien des clôtures pourra être réalisé par les EA, les autres actions devront être prises en charge par la commune ou la communauté de communes.

Si d'autres financements sont possibles, chaque action pourra être réparti entre financement issu de : contrat territoire ou N2000 / autre financement / financement commune / travail réalisé par l'EA.

En résumé :

### **Pistes de financement des travaux :**

- Recettes forestières : 8 000 euros
- Autres financements possibles :

|                       |  |  |
|-----------------------|--|--|
| Hors régime forestier | Contrat de Territoire (DATAR / Conseil Régional / Feader) : en cours de rediscussion | financement : 50 % (sous réserve d'enveloppe après 2013) |
| Sous régime forestier | Contrat Natura 2000  | Conditions ?   |

Travaux non financés actuellement :

- entretien de clôture
- travaux paysagers
- démontage du transformateur électrique

Pistes de financement à rechercher : communauté de commune ? autre ?

Ce Plan de Gestion Intégrée (PGI et PSG) a été élaboré par

**Jérôme GAGNEUR, chef de projet aménagement à l'ONF agence du Jura**

**En collaboration étroite avec :**

**Sylvie BREVET Chambre d'Agriculture du Jura  
Julien BARLET Parc Naturel Régional du Haut Jura**

**Photos S. BREVET / J. GAGNEUR / J. BARLET**

Signatures

Sylvie BREVET

Jérôme GAGNEUR

Julien BARLET

## ANNEXES

### **Glossaire**

#### **Diagnostic :**

Carte de localisation du site  
Carte des territoires communaux La Pesse Les Bouchoux  
Carte des équipements  
Cartographie des types de pâturage  
Photo aérienne de 1952  
Photo aérienne de 2006  
Carte sylvopastorale  
Cartographie des peuplements forestiers  
Carte sur la situation des baux en 2012  
Carte des périmètres de protection des captages  
Carte du site natura 2000  
Carte des habitats d'intérêts communautaires  
Carte de l'état de conservation des habitats  
Carte des habitats : principales atteintes  
Carte des habitats : état de conservation souhaité

#### **Plan d'action :**

Carte des travaux et équipements  
Carte de la gestion forestière  
Modèle de convention pluriannuelle de prestations de services pour la gestion de terrains communaux boisés à vocation pastorale  
Modèle de délibération pour le régime forestier



## Glossaire

**Acidicline** : désigne des espèces qui préfèrent (ou tolèrent) les milieux légèrement acides.

**Conditions stationnelles** : déterminent les possibilités de croissance et d'utilisation des diverses espèces végétales dans l'écosystème

**Conditions xériques** : [en parlant d'un site, d'un habitat]. Qui est caractérisé par une forte sécheresse

**Cortège avifaunistique** : désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

**Cortège entomologique** : désigne l'ensemble des espèces d'insectes d'une région donnée.

**Ecotone** : correspond à une zone de transition entre deux écosystèmes « stables ». Cela peut être par exemple une zone arbustive entre une pelouse et une forêt. Ces milieux sont généralement riches d'un point de vue biologique car les espèces des deux écosystèmes peuvent s'y côtoyer.

**Etat d'assiette** : programmation des coupes de bois.

**Futaie jardinée** : la **futaie jardinée** est un type de futaie irrégulière caractérisé par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions au sein d'une unité de gestion (parcelle). Sa gestion consiste en particulier à prélever périodiquement tout ou partie de l'accroissement de manière à se rapprocher d'une structure d'âge équilibrée dite structure objectif.

**Hypertrophie** : augmentation du niveau trophique avec développement d'espèces indicatrices, en réponse à l'augmentation des fertilisations, à la minéralisation de la tourbe...

**Imagos** : le terme d'imago (au masculin) désigne le stade final d'un individu dont le développement se déroule en plusieurs phases (en général œuf, larve, **imago**). Ce terme est en général utilisé pour les arthropodes, mais aussi pour les amphibiens.

Chez les insectes ptérygotes, l'imago est caractérisé par le développement des ailes (sauf chez les espèces secondairement aptères) et de l'appareil génital.

Ce que l'on appelle communément un « papillon » est le stade imago des Lépidoptères.

La mue qui aboutit à l'imago est dite imaginale. Chez certains insectes, il existe un stade intermédiaire entre la larve et l'imago. C'est le cas de la chrysalide des Lépidoptères, de la nymphe des Coléoptères ou de la pupe des Diptères. C'est aussi le cas du « subimago » chez certains insectes aquatiques, comme les éphémères (imago et sub-imago sont les deux stades préférentiellement imités par les pêcheurs à la mouche sèche).

**Lapiaz** (du vaudois *lapyra*, « pierrier » (latin *lapis*, *-idis*, « pierre »)) : le **lapiaz** (aussi appelé *lapié* ou *lapiéz* ou *lapiès* ou *Karren*, mot d'origine jurassienne), est une formation géologique de surface dans les roches calcaires et dolomitiques, créée par le ruissellement des eaux de pluie qui dissolvent la roche ou par la cryoclastie (= gélifraction).

**Mésophile** : s'applique à tous les organismes qui vivent dans des conditions moyennes d'environnement.

**Natura 2000** : le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

**Phytosociologie** : discipline botanique qui étudie les communautés végétales, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. Son objet est l'étude synthétique des communautés de végétaux spontanées, pour les définir et les classer selon des critères floristiques et statistiques, caractériser leur structure et leur organisation, leur origine, leur genèse, leur déterminisme et leur évolution ainsi que leurs habitats.

**Régime forestier** : le **régime forestier** est un ensemble de règles spéciales protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France. Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique.

Les forêts relevant du régime forestier sont astreintes à un régime obligatoire de planification de leur gestion qui intègre les interventions directement liées à la gestion courante.

Les forêts relevant du régime forestier sont gérées par l'ONF.

**Rhopalocères** : se dit des papillons diurnes (sens utilisé dans le document pour simplifier) mais la classification évolue.

### **Sigles**

**ACCA** : Association Communales de Chasse Agréées.

**CBNFC** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

**HIC** : Habitat d'Intérêt Communautaire. Se dit des habitats désignés par la Directive Habitat, rares à l'échelle de l'Union Européenne. Ce terme est souvent utilisé dans le cadre du programme Natura 2000.

**LPO FC** : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

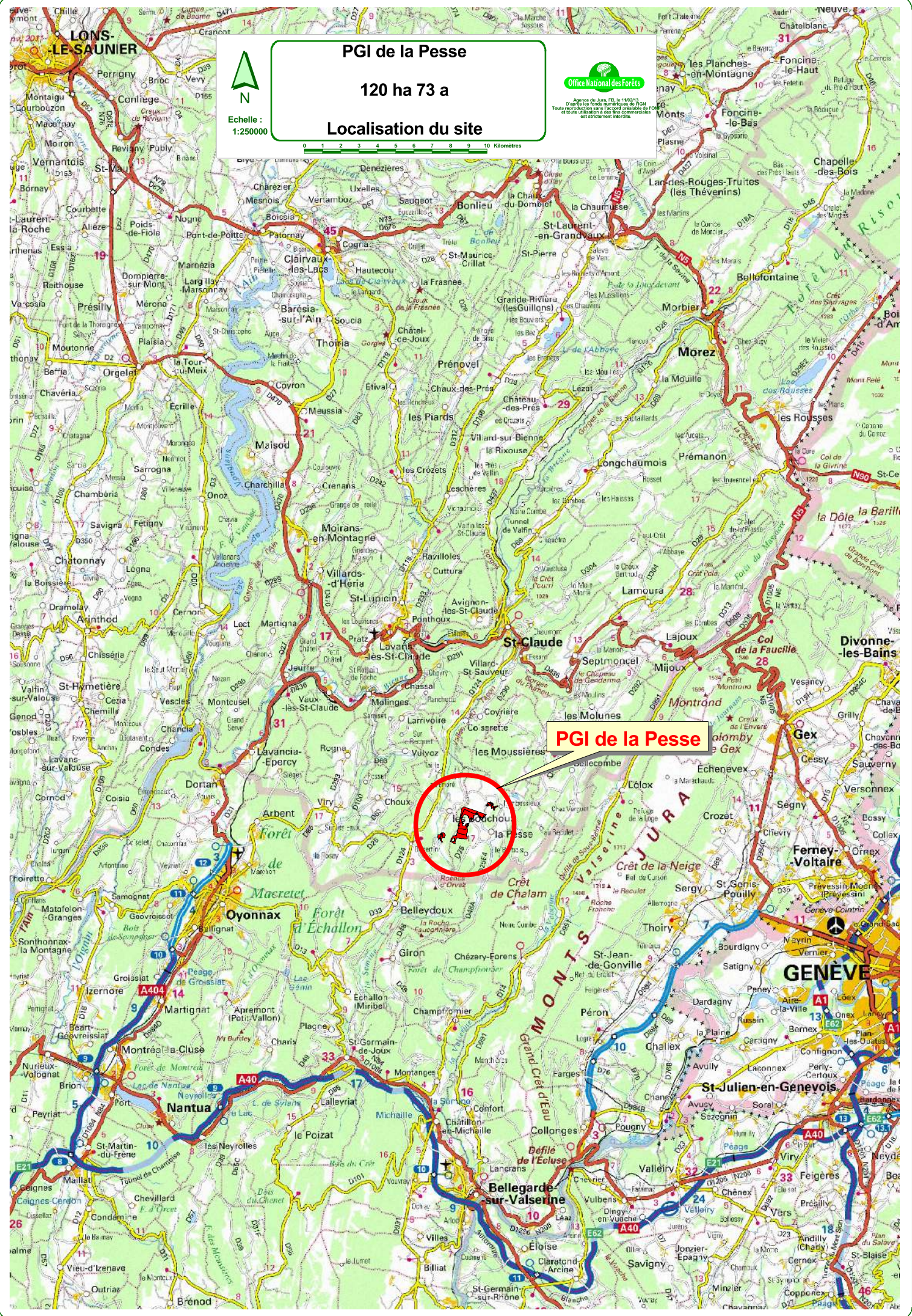
**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée

**UGB** : Unité Gros Bovin

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



**PGI de la Pesse**  
 120 ha 73 a  
**Localisation du site**



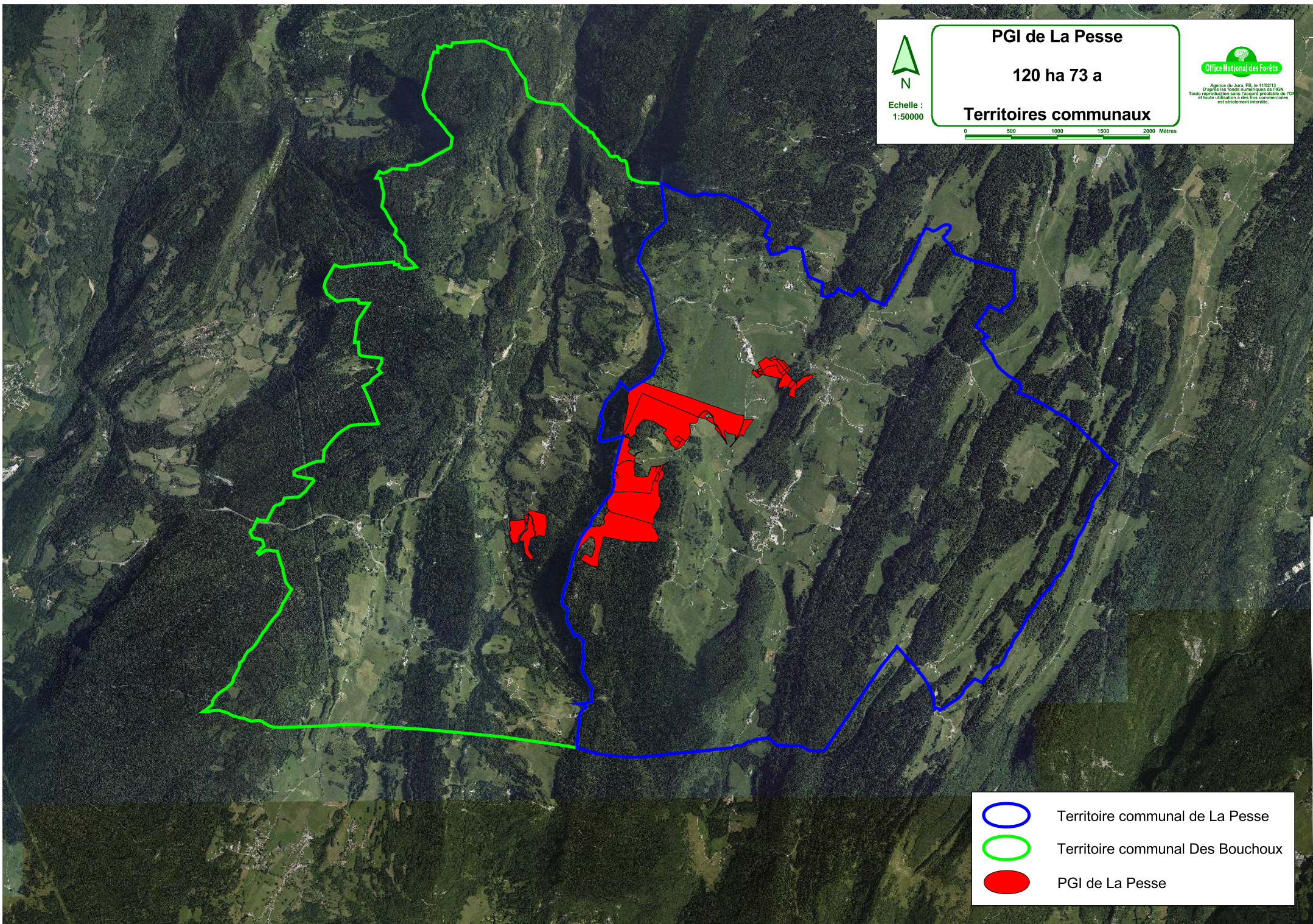
**PGI de La Pesse**  
**120 ha 73 a**  
**Territoires communaux**




Agence du Jura, FB, le 11/02/13  
D'après les fonds numériques de l'IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

Office National des Forêts

Echelle : 1:50000

0 500 1000 1500 2000 Mètres



-  Territoire communal de La Pesse
-  Territoire communal Des Bouchoux
-  PGI de La Pesse

PGI de la Pesse  
120 ha 73 a  
Photo aérienne 2006

Office National des Forêts

Agence du Jura, FB, le 23/08/12  
D'après les données numériques du IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

Echelle :  
1:10000

0 100 200 300 400 500 Mètres

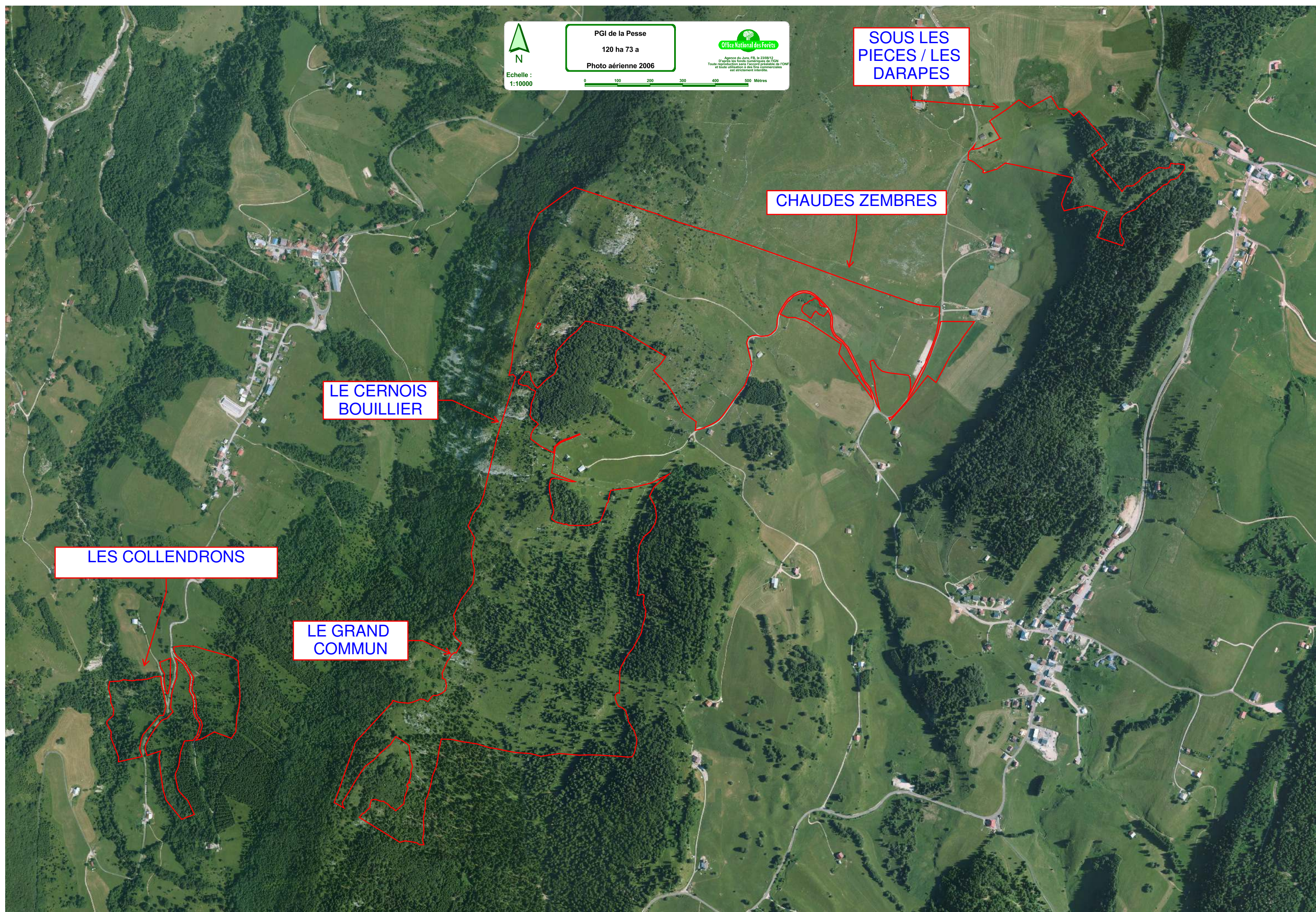
SOUS LES  
PIECES / LES  
DARAPES

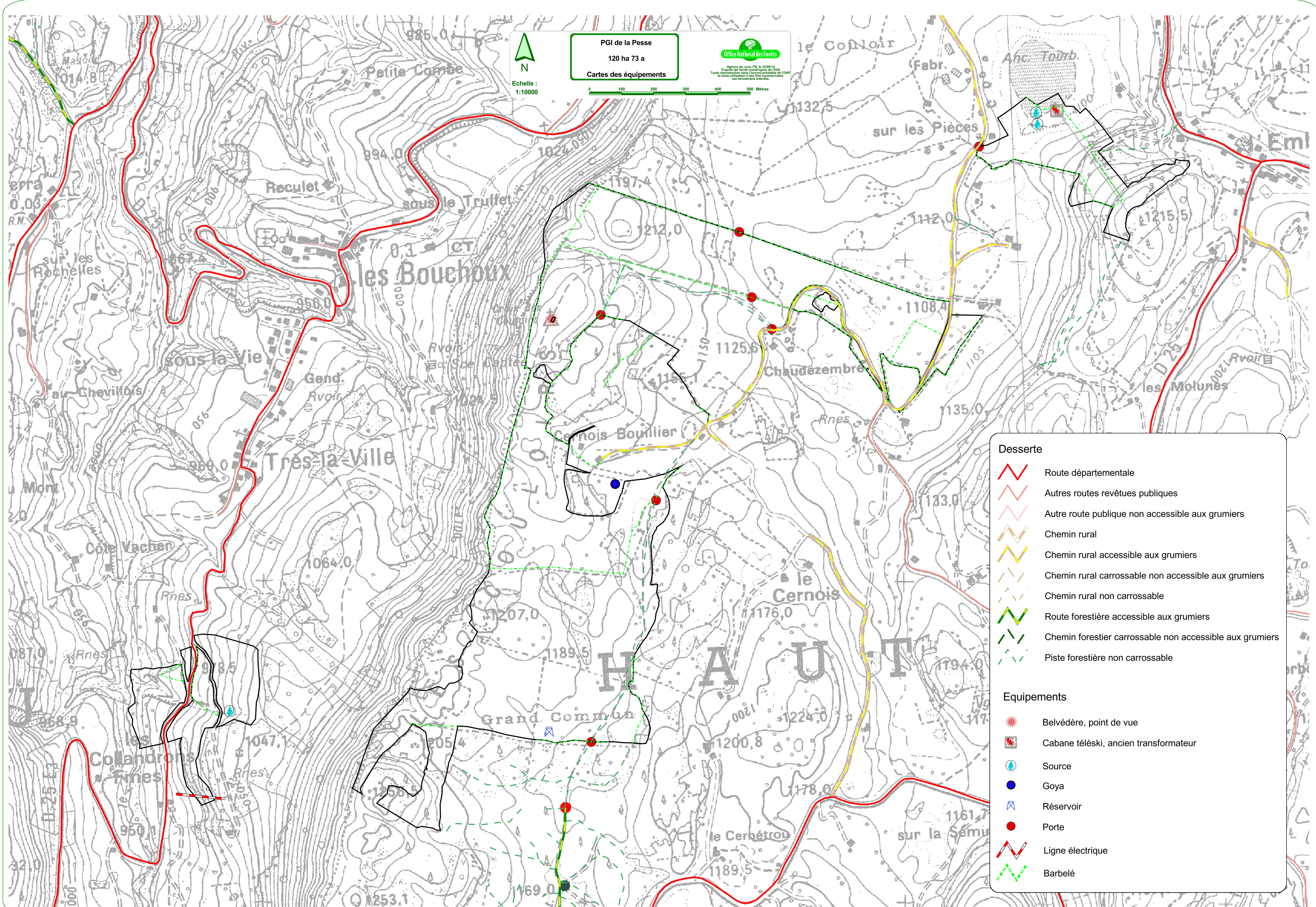
CHAUDES ZEMBRÉS

LE CERNOIS  
BOULLIER

LES COLLENDRONS

LE GRAND  
COMMUN






PGI de la Pesse  
120 ha 73 a  
Cartes des équipements




Echelle :  
1:10000




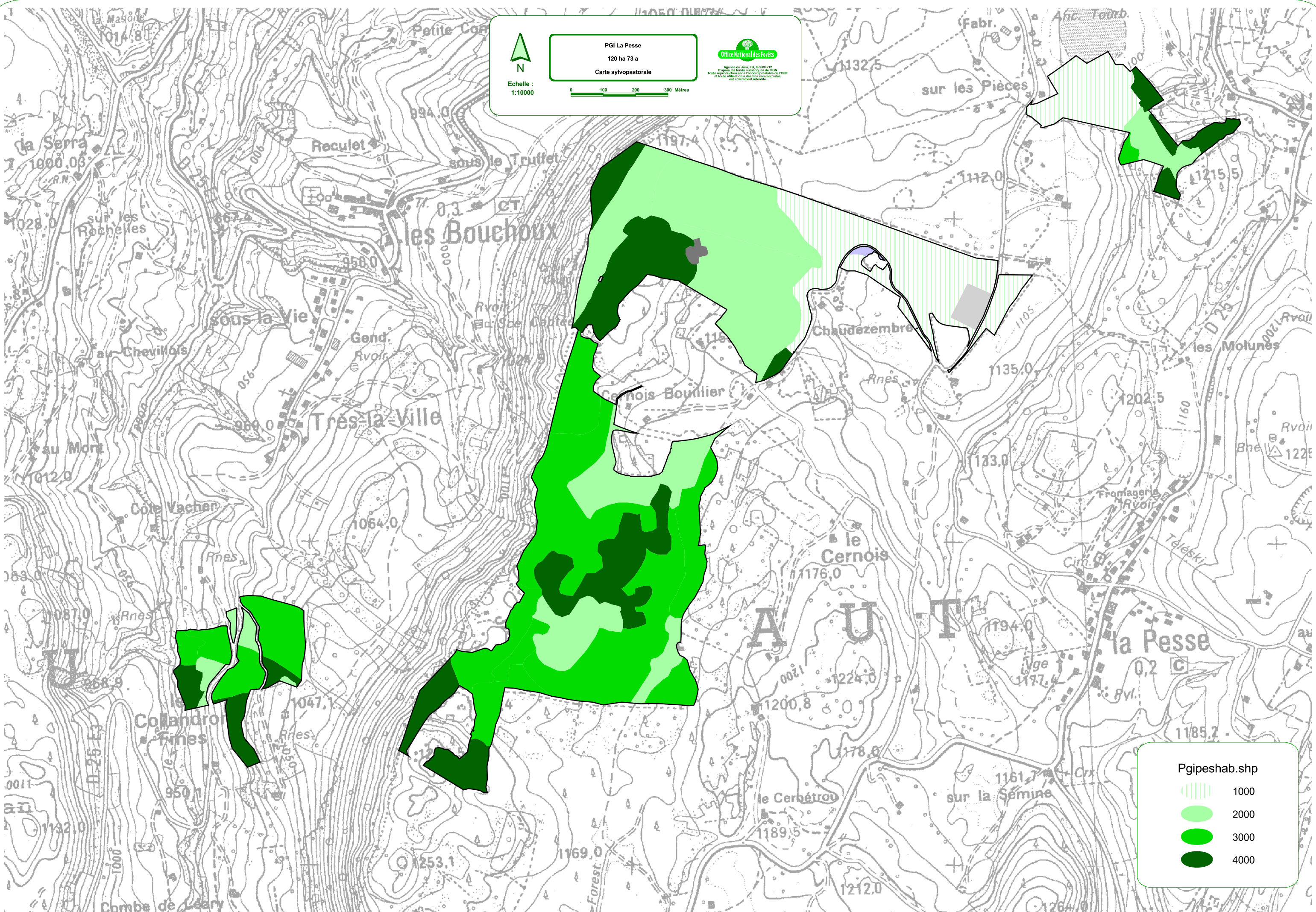
- Desserte**
- Route départementale
  - Autres routes revêtues publiques
  - Autre route publique non accessible aux grumiers
  - Chemin rural
  - Chemin rural accessible aux grumiers
  - Chemin rural carrossable non accessible aux grumiers
  - Chemin rural non carrossable
  - Route forestière accessible aux grumiers
  - Chemin forestier carrossable non accessible aux grumiers
  - Piste forestière non carrossable
- Equipements**
- Belvédère, point de vue
  - Cabane télési, ancien transformateur
  - Source
  - Goya
  - Réservoir
  - Porte
  - Ligne électrique
  - Barbelé


  
 Echelle : 1:10000





**PGI La Pesse**  
 120 ha 73 a  
 Carte sylvo pastorale




  
 Agence du Jura, FB, le 23/09/12  
 D'après les fonds numériques du IGN  
 Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
 et toute utilisation à des fins commerciales  
 est strictement interdite.



**Pgipeshab.shp**

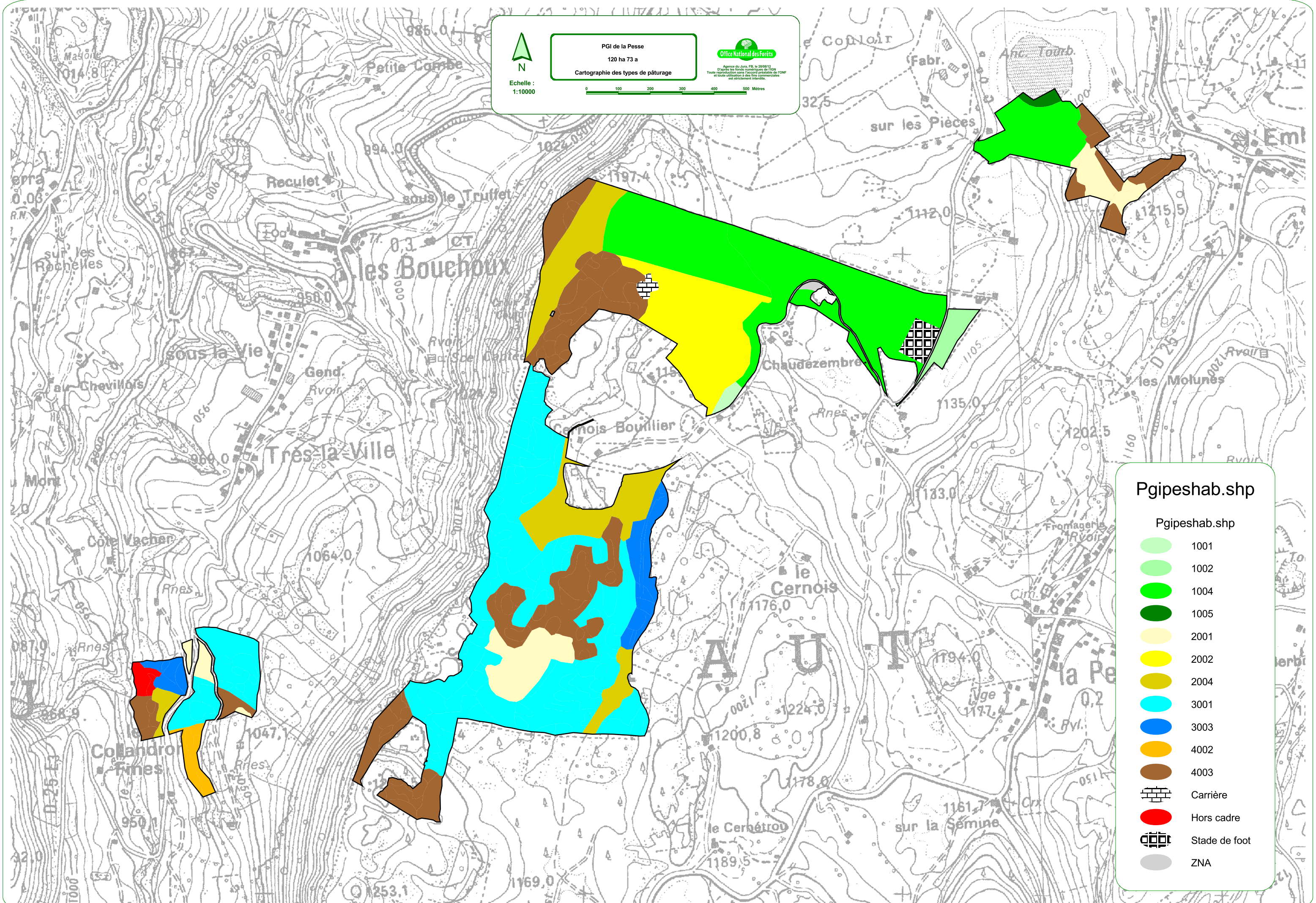
|   |      |
|---|------|
|  | 1000 |
|  | 2000 |
|  | 3000 |
|  | 4000 |

PGI de la Pesse  
120 ha 73 a  
Cartographie des types de pâturage

Office National des Forêts

Agence du Jura, F8, le 28/08/12  
D'après les fonds numériques de l'IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

Echelle : 1:10000

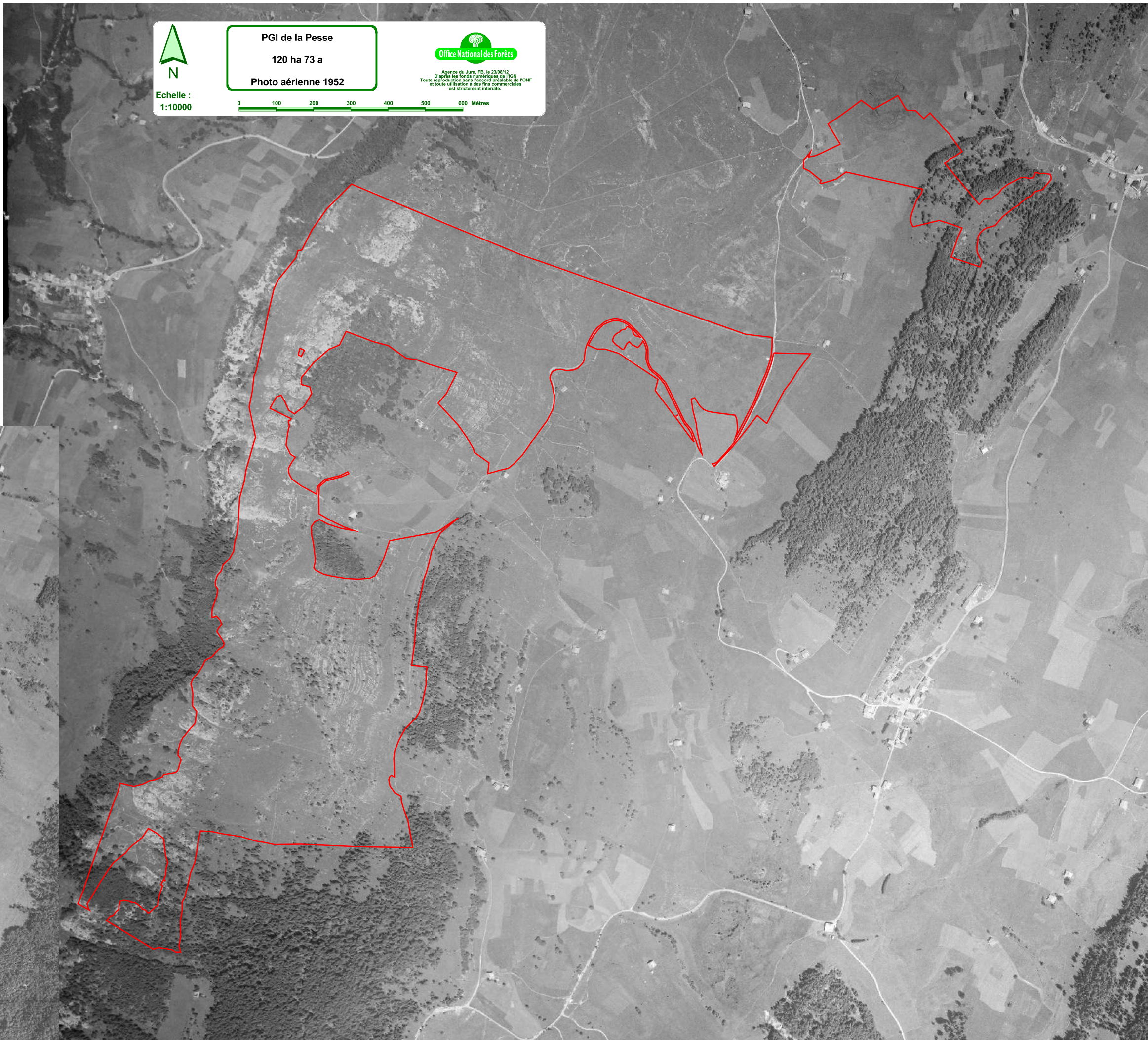


**Pgipeshab.shp**

Pgipeshab.shp

- 1001
- 1002
- 1004
- 1005
- 2001
- 2002
- 2004
- 3001
- 3003
- 4002
- 4003
- Carrière
- Hors cadre
- Stade de foot
- ZNA





Echelle :  
1:10000

**PGI de la Pesse**  
120 ha 73 a  
**Photo aérienne 1952**



Agence du Jura, FB, le 23/08/12  
D'après les fonds numériques de l'ONF  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

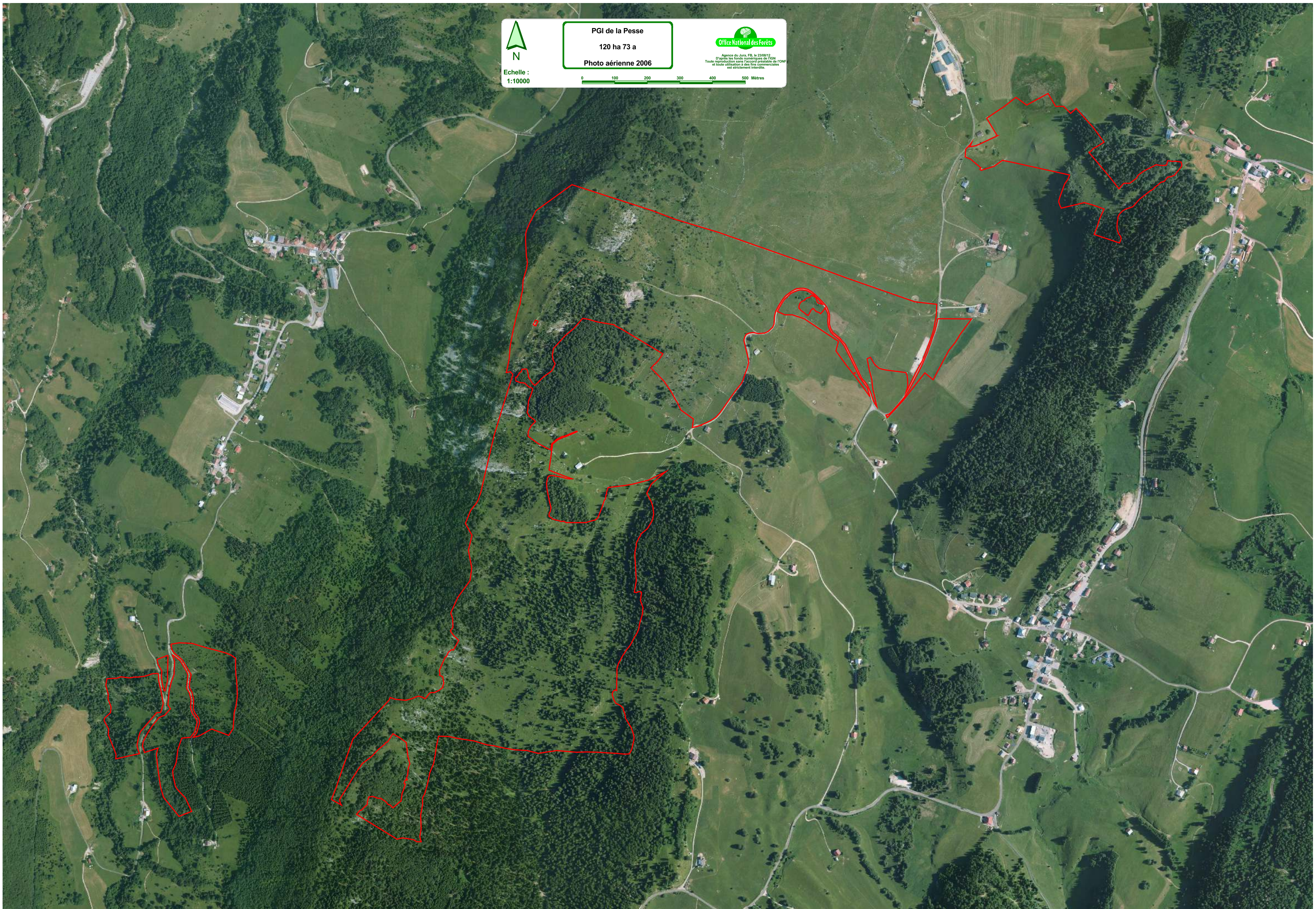


Echelle :  
1:10000

PGI de la Pesse  
120 ha 73 a  
Photo aérienne 2006



Agence du Jura, FB, le 23/08/12  
D'après les données numériques du IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

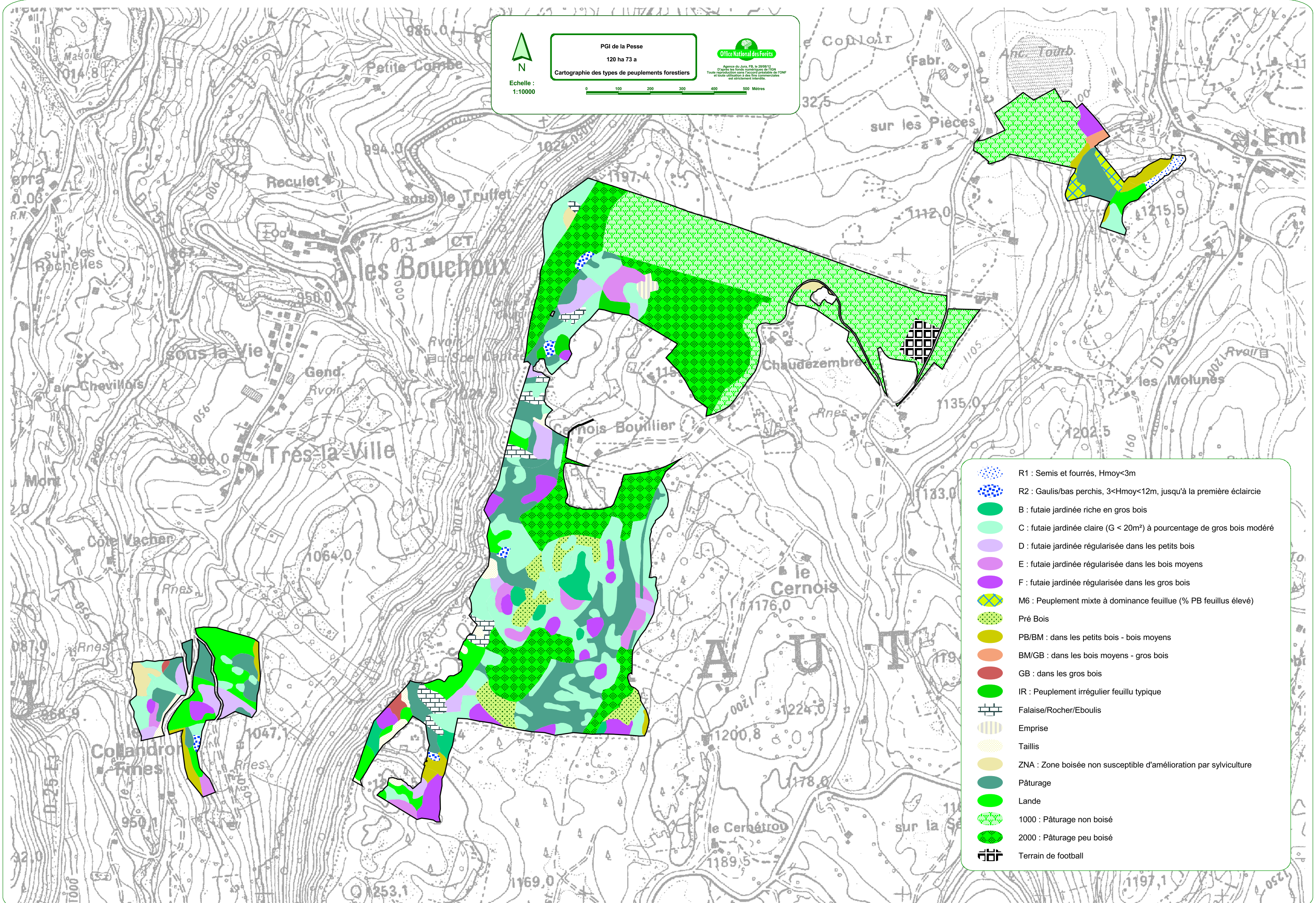


PGI de la Pesse  
120 ha 73 a  
Cartographie des types de peuplements forestiers

Office National des Forêts

Agence du Jura, FB, le 28/08/12  
D'après les données numériques de l'IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

Echelle : 1:10000



- R1 : Semis et fourrés, Hmoy<3m
- R2 : Gaulis/bas perchis, 3<Hmoy<12m, jusqu'à la première éclaircie
- B : futaie jardinée riche en gros bois
- C : futaie jardinée claire (G < 20m²) à pourcentage de gros bois modéré
- D : futaie jardinée régularisée dans les petits bois
- E : futaie jardinée régularisée dans les bois moyens
- F : futaie jardinée régularisée dans les gros bois
- M6 : Peuplement mixte à dominance feuillue (% PB feuillus élevé)
- Pré Bois
- PB/BM : dans les petits bois - bois moyens
- BM/GB : dans les bois moyens - gros bois
- GB : dans les gros bois
- IR : Peuplement irrégulier feuillu typique
- Falaise/Rocher/Eboulis
- Emprise
- Taillis
- ZNA : Zone boisée non susceptible d'amélioration par sylviculture
- Pâturage
- Lande
- 1000 : Pâturage non boisé
- 2000 : Pâturage peu boisé
- Terrain de football



Echelle :  
1:10000

PGI de la Pesse

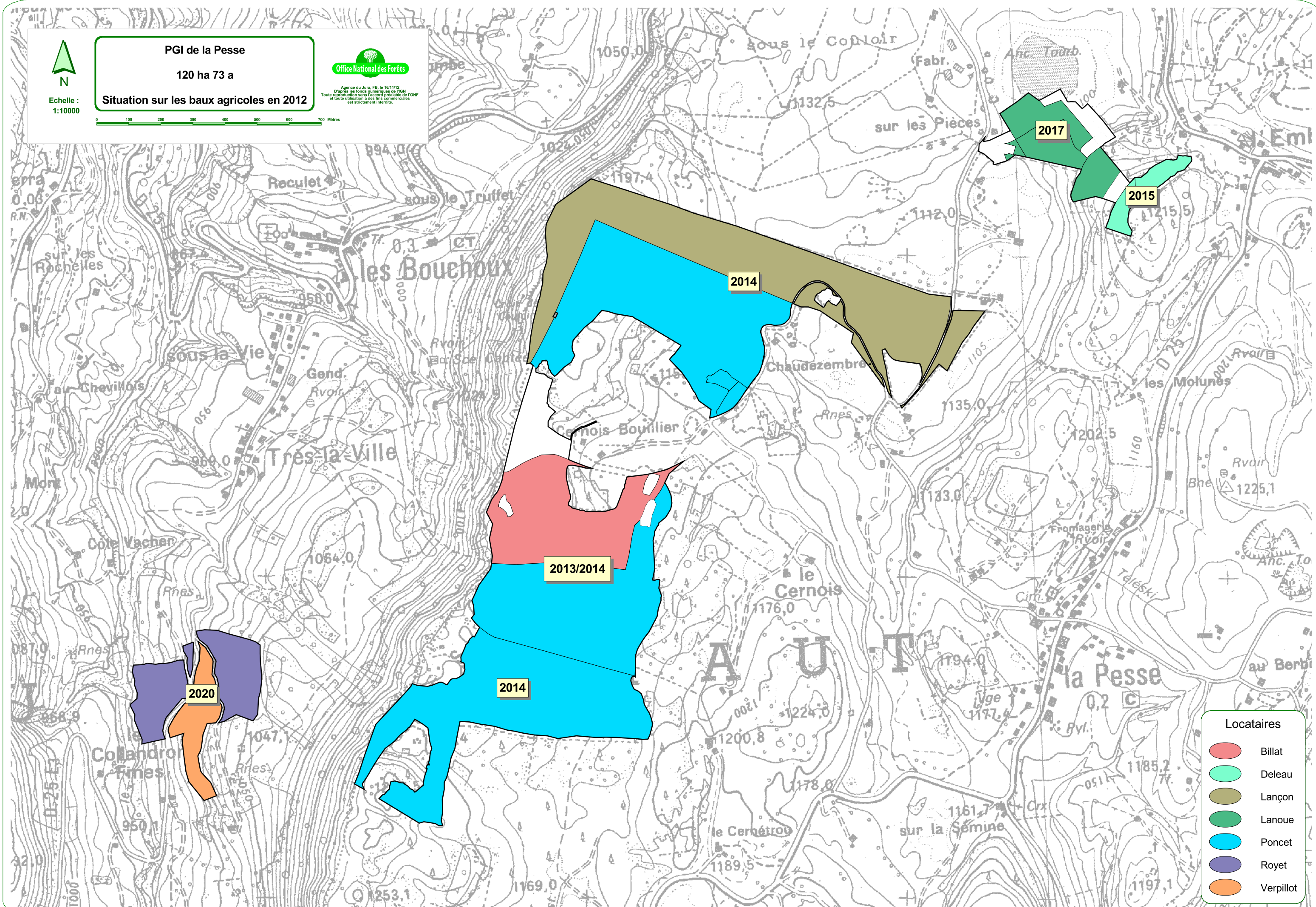
120 ha 73 a

Situation sur les baux agricoles en 2012



Agence du Jura, FB, le 16/11/12  
D'après les fonds numériques du IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.

0 100 200 300 400 500 600 700 Mètres



| Locataires |           |
|------------|-----------|
|            | Billat    |
|            | Deleau    |
|            | Lançon    |
|            | Lanoue    |
|            | Poncet    |
|            | Royet     |
|            | Verpillot |



Echelle :  
1:15000

### PGI de La Pesse

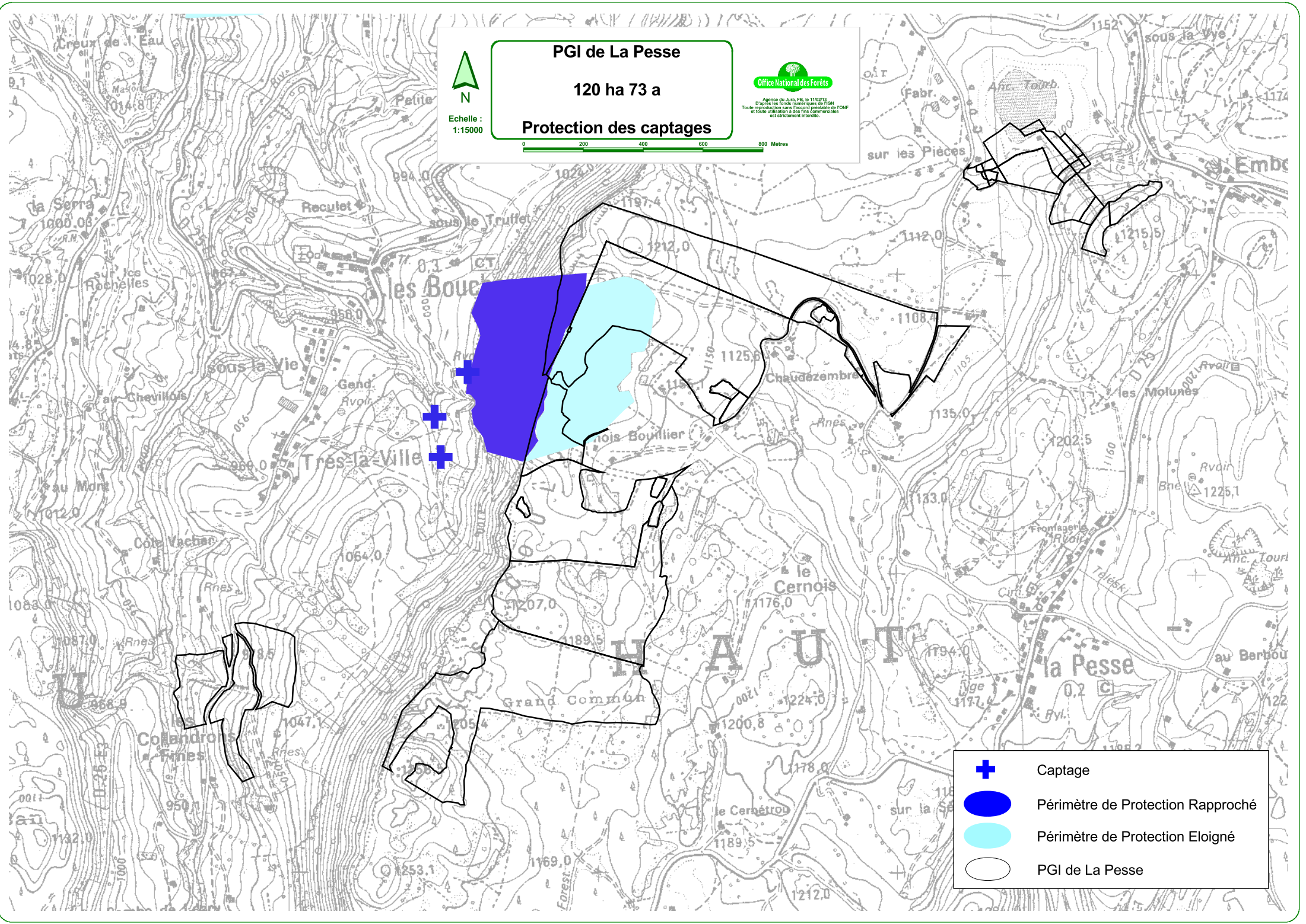
120 ha 73 a





### Protection des captages

0 200 400 600 800 Mètres

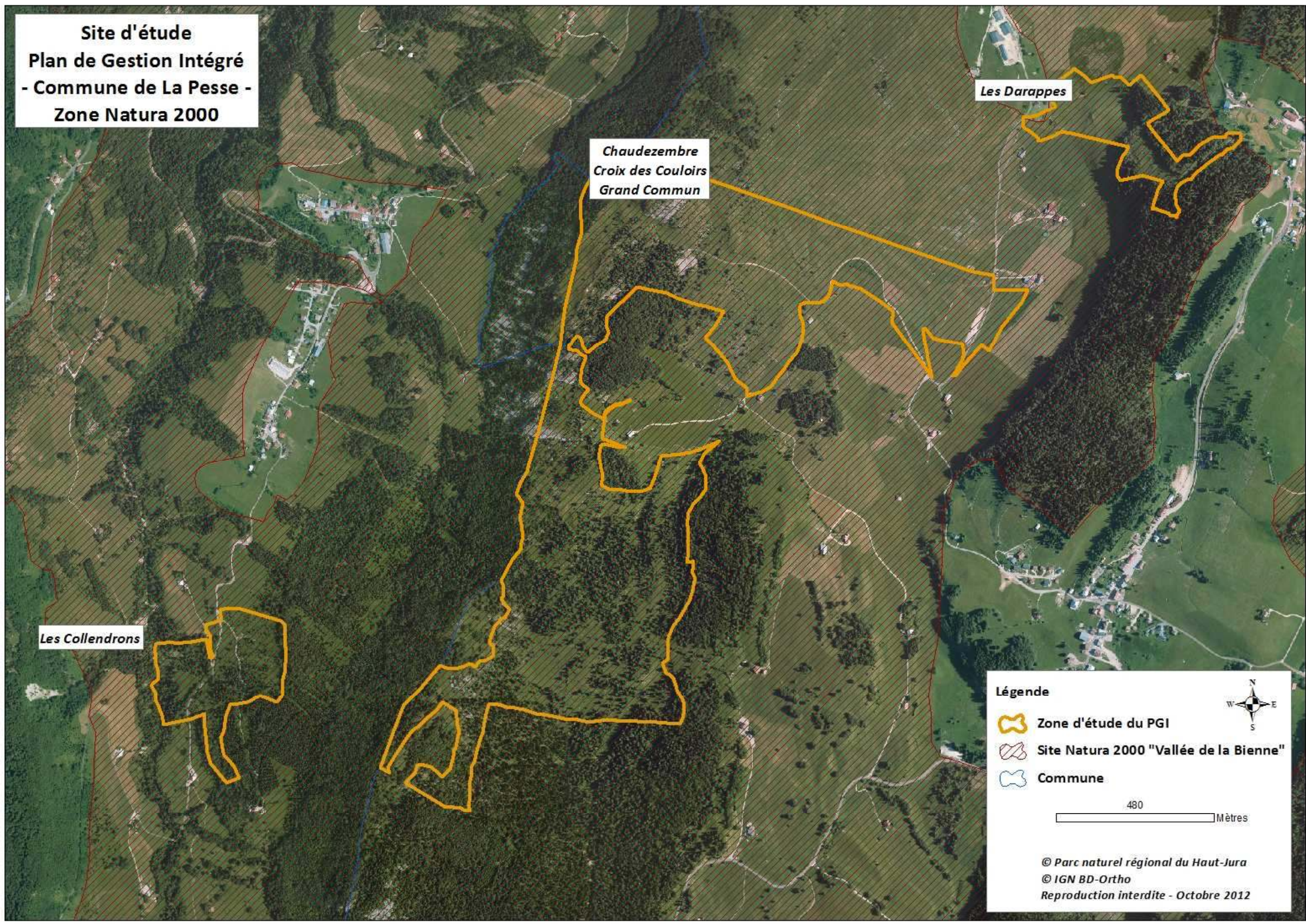


Agence du Jura, F.B. le 11/02/14  
D'après les fonds cadastraux de l'IGN  
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
et toute utilisation à des fins commerciales  
est strictement interdite.



-  Captage
-  Périmètre de Protection Rapproché
-  Périmètre de Protection Eloigné
-  PGI de La Pesse

**Site d'étude**  
**Plan de Gestion Intégré**  
**- Commune de La Pesse -**  
**Zone Natura 2000**



**Les Darappes**

**Chaudezembre**  
**Croix des Couloirs**  
**Grand Commun**

**Les Collendrons**

**Légende**

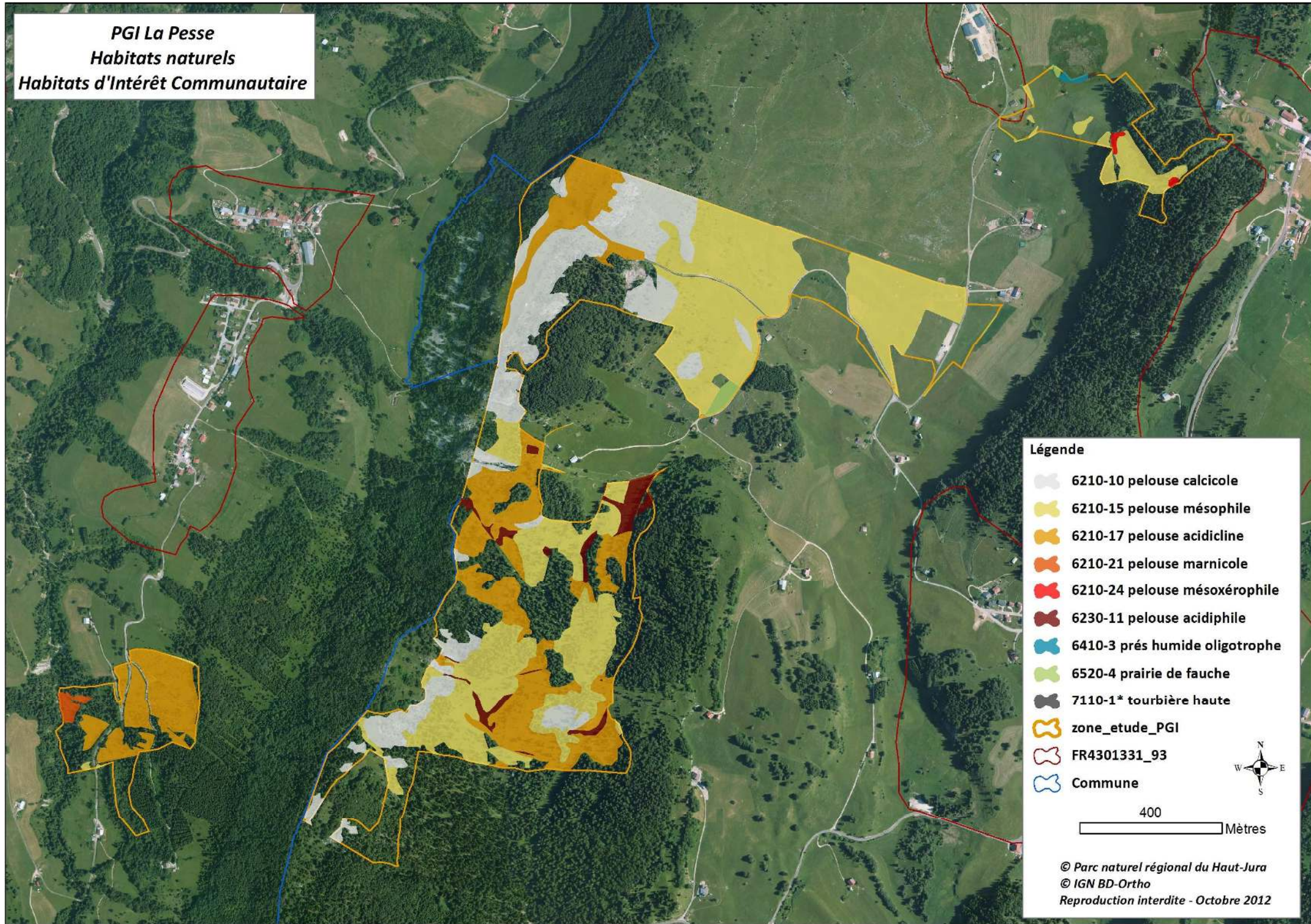
-  **Zone d'étude du PGI**
-  **Site Natura 2000 "Vallée de la Bienne"**
-  **Commune**



 480 Mètres

© Parc naturel régional du Haut-Jura  
© IGN BD-Ortho  
Reproduction interdite - Octobre 2012

**PGI La Pesse**  
**Habitats naturels**  
**Habitats d'Intérêt Communautaire**



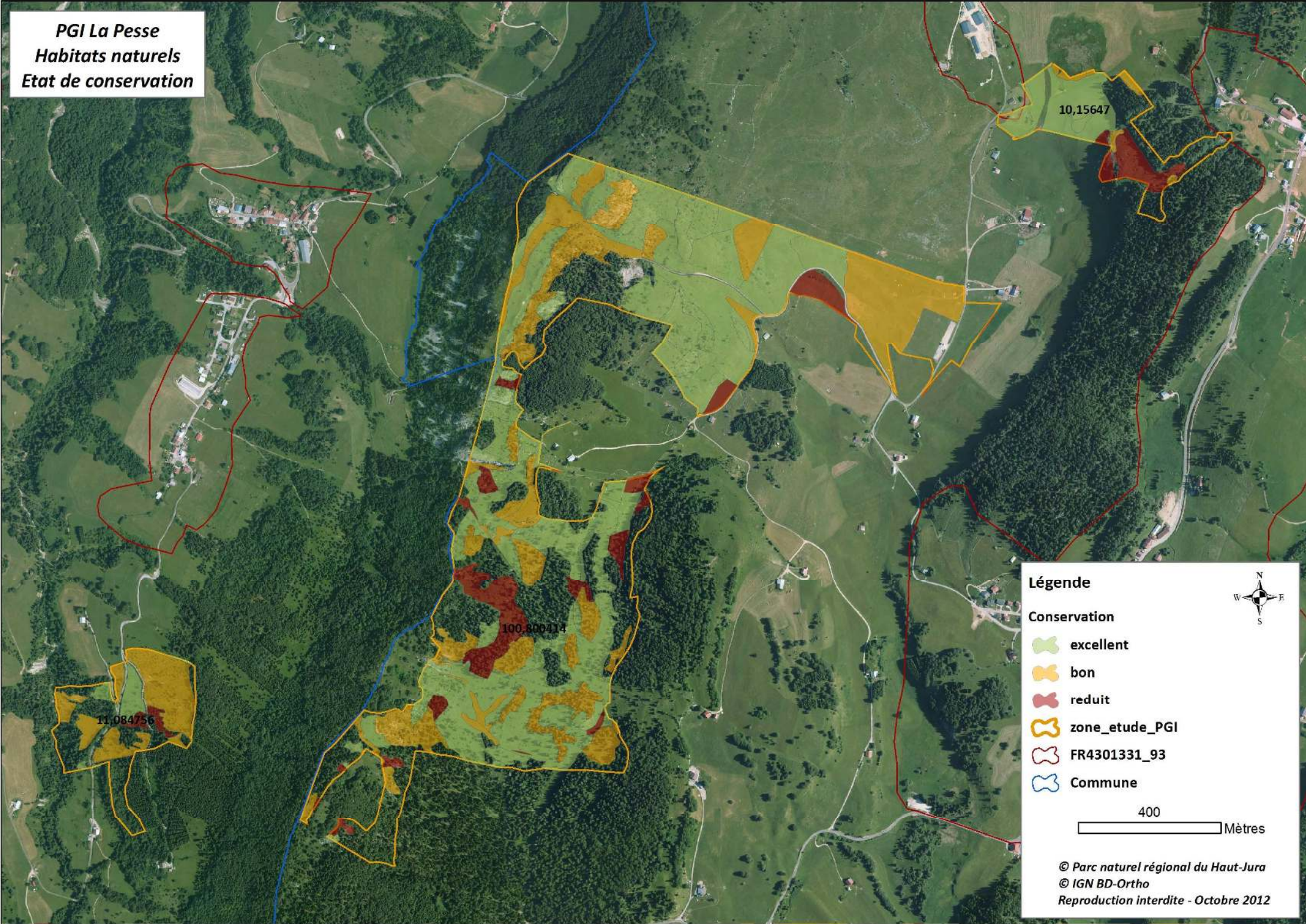
**Légende**

-  6210-10 pelouse calcicole
-  6210-15 pelouse mésophile
-  6210-17 pelouse acidiline
-  6210-21 pelouse marnicole
-  6210-24 pelouse mésoxérophile
-  6230-11 pelouse acidiphile
-  6410-3 prés humide oligotrophe
-  6520-4 prairie de fauche
-  7110-1\* tourbière haute
-  zone\_etude\_PGI
-  FR4301331\_93
-  Commune

400  
Mètres

© Parc naturel régional du Haut-Jura  
© IGN BD-Ortho  
Reproduction interdite - Octobre 2012

**PGI La Pesse**  
**Habitats naturels**  
**Etat de conservation**



**Légende**

**Conservation**

- excellent
- bon
- reduit

zone\_etude\_PGI

FR4301331\_93

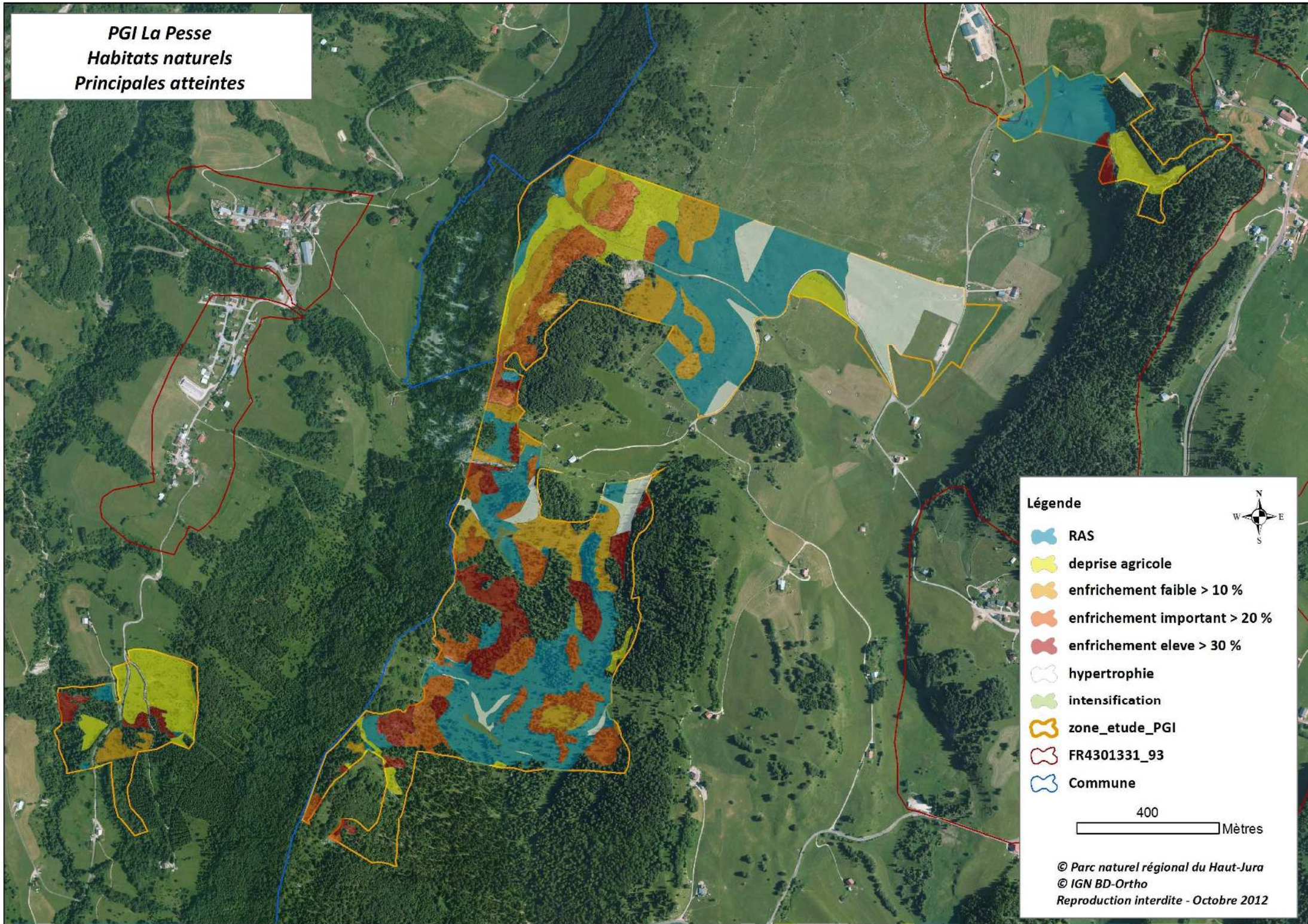
Commune

400 Mètres

© Parc naturel régional du Haut-Jura  
© IGN BD-Ortho  
Reproduction interdite - Octobre 2012



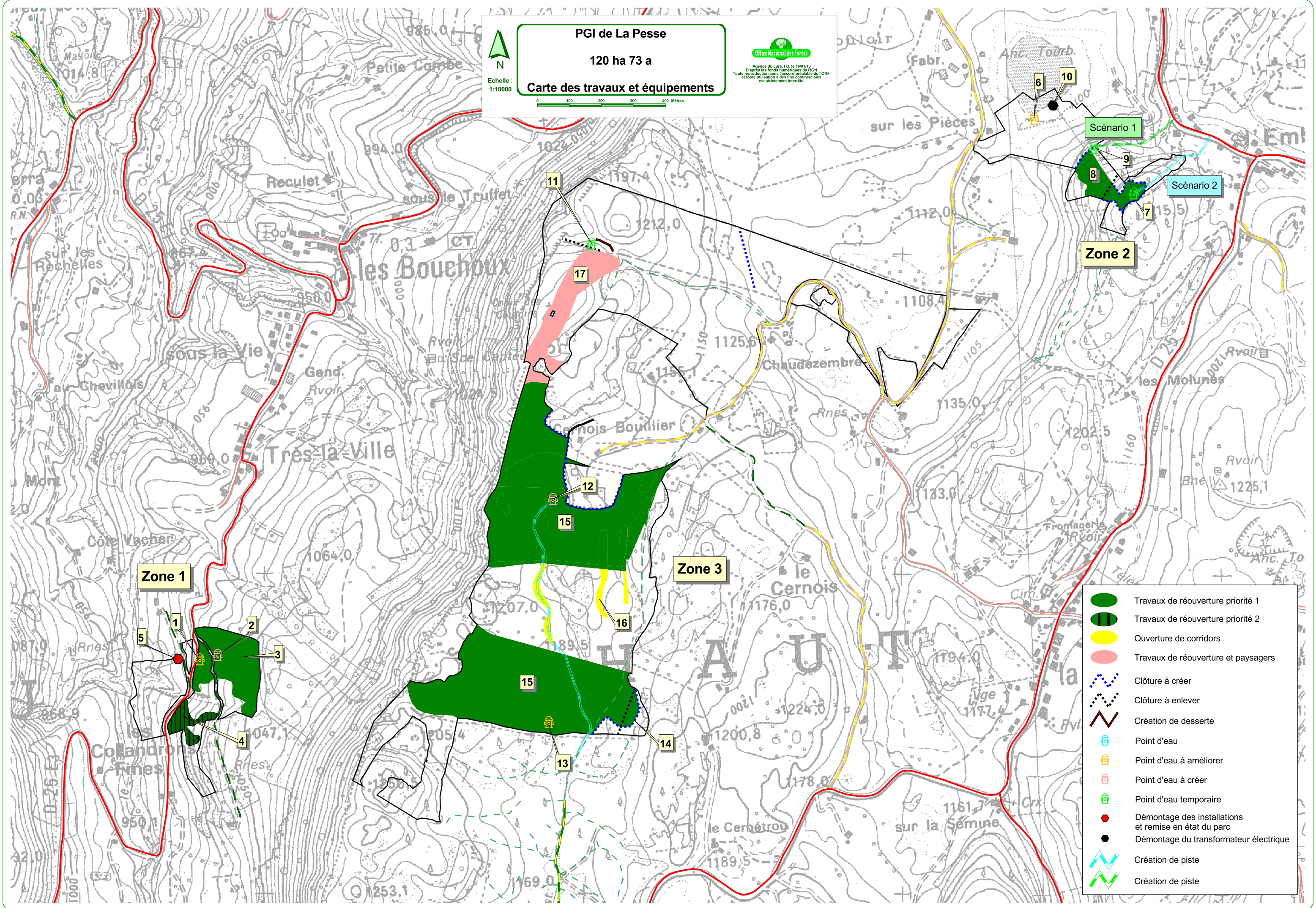
**PGI La Pesse**  
**Habitats naturels**  
**Principales atteintes**



**PGI de La Pesse**  
 120 ha 73 a  
**Carte des travaux et équipements**



Office National des Forêts  
 Agence du Jura, FB, le 18/01/13  
 D'après les fonds numériques de l'IGN  
 Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
 et toute utilisation à des fins commerciales  
 est strictement interdite.



- Travaux de réouverture priorité 1
- Travaux de réouverture priorité 2
- Ouverture de corridors
- Travaux de réouverture et paysagers
- Clôture à créer
- Clôture à enlever
- Création de desserte
- Point d'eau
- Point d'eau à améliorer
- Point d'eau à créer
- Point d'eau temporaire
- Démontage des installations et remise en état du parc
- Démontage du transformateur électrique
- Création de piste
- Création de piste

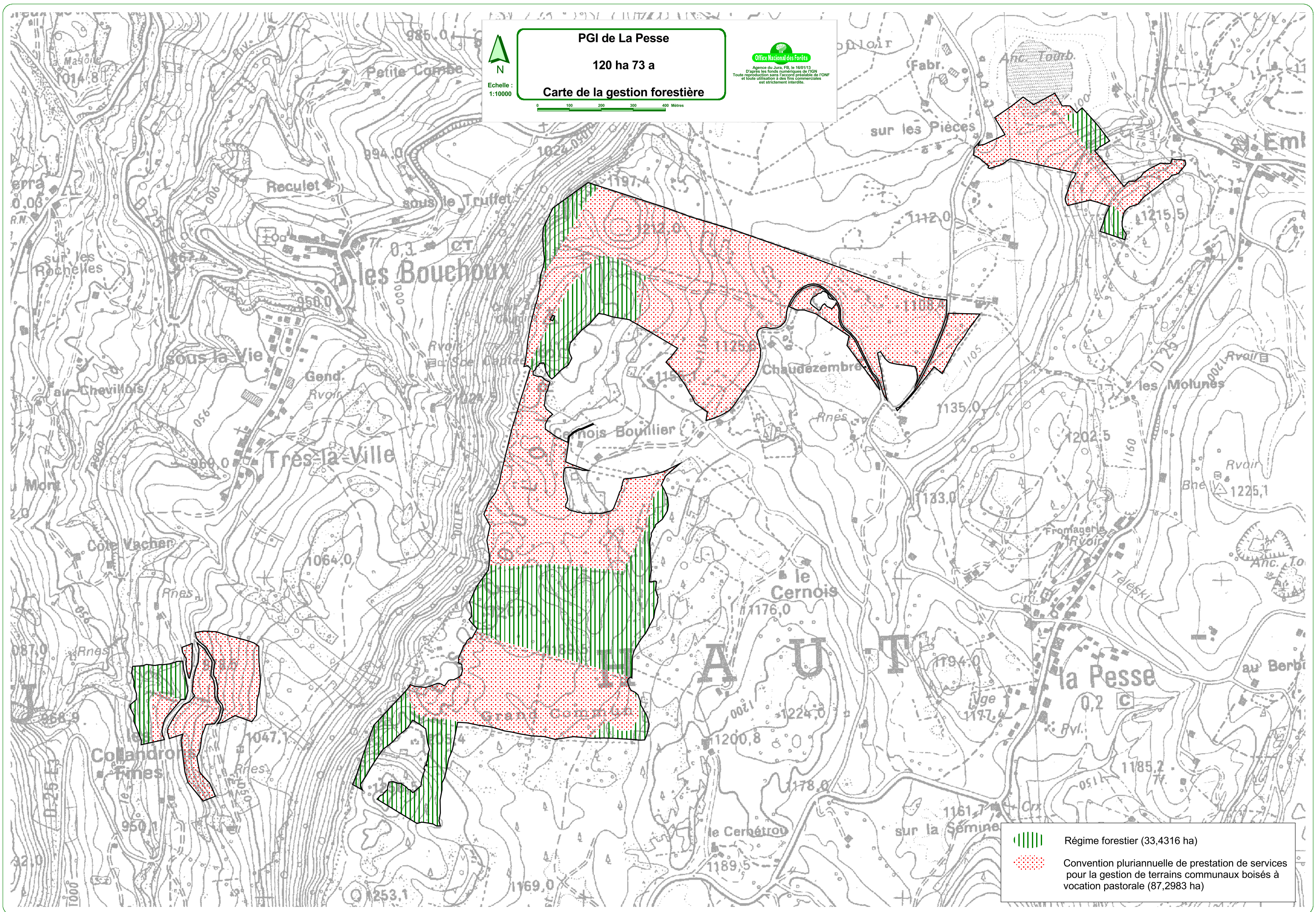
**PGI de La Pesse**  
**120 ha 73 a**  
**Carte de la gestion forestière**





Echelle :  
1:10000



**Office National des Forêts**  
 Agence du Jura, FB, le 16/01/13  
 D'après les fonds numériques de l'IGN  
 Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF  
 et toute utilisation à des fins commerciales  
 est strictement interdite.



 Régime forestier (33,4316 ha)

 Convention pluriannuelle de prestation de services pour la gestion de terrains communaux boisés à vocation pastorale (87,2983 ha)

# **Convention pluriannuelle de prestations de services pour la gestion de terrains communaux boisés à vocation pastorale**

## **Entre les soussignés :**

La Commune de LA PESSE représentée par son Maire Monsieur Christian DAVID, appelée par la suite « le propriétaire »,

**Et**

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (désigné dans ce qui suit par « l'ONF »), représenté par le Directeur de l'Agence du Jura,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_,

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La commune demande à l'ONF, qui accepte, d'intervenir en terrain communal ne bénéficiant pas du régime forestier pour mettre en oeuvre une gestion pastorale et paysagère sur les parcelles ou parties de parcelles présentées à l'article 2.

## **Article 2 : Consistance de la propriété**

L'ONF est chargé d'appliquer la présente convention sur les communaux ne relevant pas du régime forestier, portée sur la matrice cadastrale en annexe.

**La contenance totale est arrêtée à 87 ha 29 a 83 ca.** .

### **Article 3 - MISSIONS CONFIEES A L'O.N.F.**

L'objectif est d'assurer la mise en oeuvre des préconisations du PGI sur l'ensemble de la surface concernée par la présente convention.

L'ONF assurera les missions suivantes :

- La définition avec le propriétaire de la nature technique des exploitations : **l'objectif est d'assurer la pérennité du pâturage et la qualité paysagère du site.**

- La périodicité des opérations d'exploitations est arrêtée dans le cadre d'un règlement d'exploitation défini dans le PGI ; l'ONF sera chargé de la désignation des bois à exploiter.

- L'ONF sera chargé de la commercialisation des bois, dont il aura assuré la désignation.

L'O.N.F. se chargera de l'organisation de la vente des bois, de la préparation des contrats et de l'émission des avis de paiement correspondants.

L'O.N.F. organisera le recouvrement amiable des paiements, et alertera le propriétaire en cas de difficulté ou de contentieux. Dans la mesure où il ne s'agit pas de parcelles relevant du régime forestier, l'ONF ne peut émettre la facture ; c'est le comptable municipal qui recouvre et qui s'occupe des contentieux. .

Par cette convention de gestion, la commune s'interdira toute intervention de coupe et de commercialisation des bois sauf autorisation expresse de l'ONF.

Réalisation des travaux sur ces parcelles du PGI : La commune s'engage à consulter l'ONF au même titre que d'autres prestataires pour la réalisation des travaux.

### **Article 4 – REPRESENTANTS DU PROPRIETAIRE ET DE L'O.N.F.**

Pour le suivi des missions prévues au présent contrat, sont désignés comme représentants permanents :

. de la commune: Monsieur le Maire de LA PESSE

. de l'O.N.F. : l'agent patrimonial responsable du triage des BOUCHOUX

### **Article 5 – DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **10 ans**, à compter de sa signature.

La dénonciation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties doit être notifiée au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 6 – REMUNERATION DE LA PRESTATION**

Pour une opération complète (désignation, commercialisation et suivi de l'exploitation), la rémunération de l'ONF est fixée à 20 % HT du montant hors taxe total de la vente (hors frais d'exploitation).

Le paiement de la prestation définie ci-dessus sera effectué par le propriétaire au vu de factures établies par l'O.N.F., dans les 30 jours suivant leur émission.

L'O.N.F. étant assujetti à la TVA, celle-ci sera facturée au propriétaire en sus du prix HT convenu. Le taux appliqué sera celui en vigueur au moment de la facturation.

## **ARTICLE 7 - SERVITUDES - DROITS DES TIERS**

Le présent contrat ne transfère à l'O.N.F. aucun droit de jouissance ou d'usage de la propriété, le propriétaire en conservant la plénitude.

La commune s'engage à informer l'O.N.F. de l'existence de tout contrat, convention ou servitude concernant les parcelles visées en annexe et à informer ses ayants droits des termes du présent contrat.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCES - RESPONSABILITES**

L'O.N.F. déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle.

L'O.N.F. s'engage à informer le propriétaire de toute modification intervenant au cours de la convention quant à la couverture de sa responsabilité civile.

L'ONF assume ses propres responsabilités d'employeur en matière d'accident de service ou de travail à l'égard des seuls Agents et Ouvriers Forestiers rémunérés par lui.

La responsabilité civile professionnelle de l'ONF ne saurait être engagée qu'à l'occasion de l'exécution des missions prévues aux conditions du présent contrat ou de celles faisant l'objet d'avenant à ce dernier.

Lorsque l'ONF exécutera des travaux, des études ou une expertise, il sera libéré de ses obligations et déchargé de ses responsabilités à la réception définitive des travaux, ou à la livraison de l'étude ou des résultats de l'expertise.

## **ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige sur l'application du présent contrat, les dispositions suivantes seront successivement mises en œuvre:

- concertation amiable entre le représentant local de l'O.N.F. et le propriétaire,
- mise en demeure de satisfaire aux obligations contractuelles, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut d'accord amiable, la résiliation du contrat pourra être demandée auprès du tribunal dans le ressort duquel sera situé l'objet du litige.

Fait à St Claude, le \_\_\_\_\_ 2012

Pour l'O.N.F.

A \_\_\_\_\_, le

Pour le propriétaire

| <b>Parcelles cadastrales</b> | <b>Surfaces concernées</b> |
|------------------------------|----------------------------|
| A1252                        | 0 ha .13 a 77 ca           |
| A1254                        | 0 ha .04 a 75 ca           |
| A1256                        | 0 ha .38 a 79 ca           |
| A1359                        | 1 ha .19 a 22 ca           |
| A44                          | 0 ha .14 a 71 ca           |
| A47                          | 0 ha .20 a 70 ca           |
| A48                          | 0 ha .12 a 59 ca           |
| A52                          | 1 ha .10 a 60 ca           |
| A53                          | 0 ha .35 a 23 ca           |
| A875                         | 2 ha .04 a 08 ca           |
| A878                         | 1 ha .97 a 55 ca           |
| A879                         | 0 ha .11 a 40 ca           |
| A880                         | 0 ha .11 a 17 ca           |
| A881                         | 0 ha .02 a 78 ca           |
| A882                         | 0 ha .03 a 60 ca           |
| A892                         | 1 ha .39 a 60 ca           |
| A896                         | 1 ha .53 a 68 ca           |
| A898                         | 0 ha .38 a 13 ca           |
| A996                         | 21 ha .33 a 04 ca          |
| B1030                        | 3 ha .39 a 29 ca           |
| B519                         | 14 ha .57 a 73 ca          |
| B528                         | 12 ha .40 a 90 ca          |
| B529                         | 0 ha .24 a 80 ca           |
| B530                         | 0 ha .21 a 10 ca           |
| B534                         | 0 ha .14 a 40 ca           |
| B569                         | 15 ha .00 a 24 ca          |
| B570                         | 0 ha .34 a 30 ca           |
| B571                         | 0 ha .42 a 10 ca           |
| ZE24                         | 0 ha .20 a 80 ca           |
| ZE27                         | 3 ha .64 a 30 ca           |
| ZE56                         | 3 ha .29 a 50 ca           |
| ZE57                         | 0 ha .74 a 98 ca           |
|                              | 87 ha .29 a 83 ca          |

## **MODELE DE DELIBERATION**

**Objet :**            *Propriétés communales de La Pesse*  
                         *Application du régime forestier*

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal demande :

- 1) l'application du régime forestier pour les parcelles référencées ci-dessous :

| Parcelles cadastrales | Surface           |
|-----------------------|-------------------|
| A219                  | 0 ha .08 a 80 ca  |
| A220                  | 0 ha .21 a 00 ca  |
| A44                   | 0 ha .06 a 49 ca  |
| A48                   | 0 ha .36 a 01 ca  |
| A49                   | 0 ha .12 a 43 ca  |
| A53                   | 0 ha .52 a 27 ca  |
| A875                  | 0 ha .07 a 90 ca  |
| A996                  | 1 ha .73 a 46 ca  |
| B519                  | 6 ha .00 a 27 ca  |
| B528                  | 16 ha .16 a 00 ca |
| B569                  | 5 ha .66 a 51 ca  |
| ZE57                  | 2 ha .42 a 02 ca  |
|                       | 33 ha .43 a 16 ca |

- 2) la rédaction par l'ONF du dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de M. le Préfet du Jura.

La surface cadastrale totale pour laquelle la demande est formulée est de 33 ha 43 a 16 ca.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.